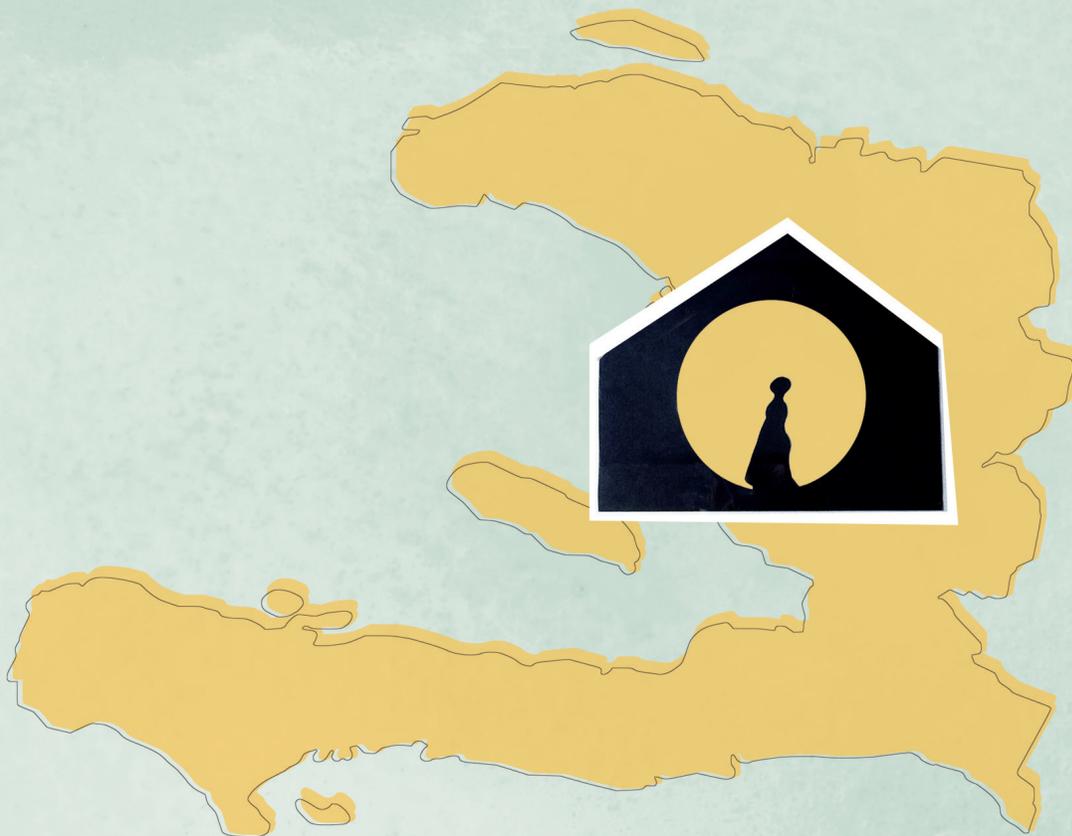


# REFUGE

*Tenir les Personnes Déplacées à l'Abri de la Violence Sexuelle et Sexiste*



**ETUDE DE CAS : HAÏTI**

**MAI 2013**

CENTRE DES DROITS DE L'HOMME | PROGRAMME SUR LA VIOLENCE SEXUELLE  
Ecole de Droit de l'Université de Californie, Berkeley

**HUMAN  
RIGHTS  
CENTER**  
BerkeleyLaw  
UNIVERSITY  
OF  
CALIFORNIA

 **UNHCR**  
The UN Refugee Agency



Cette étude portant sur quatre pays a été menée dans le cadre du *Sexual Violence Program* au Centre des Droits de l'Homme de l'Ecole de Droit de l'Université de Californie, Berkeley. Ce rapport a été écrit par Kim Thuy Seelinger, et Laura Wagner y a contribué de manière substantielle.

Le Centre des Droits de l'Homme de l'Ecole de Droit de l'Université de Californie, Berkeley conduit des recherches dans le domaine des crimes de guerres et autres violations graves du droit international humanitaire et des droits de l'Homme. Au moyen de méthodes basées sur les faits et de technologies innovantes, nous apportons notre soutien aux efforts visant à engager la responsabilité des coupables et à protéger les populations vulnérables. Nous formons également étudiants et militants à documenter les violations des droits de l'Homme et à convertir cette information en action effective. Plus d'informations sur nos projets sont disponibles sur <http://hrc.berkeley.edu>.

Le *Sexual Violence Program* a pour but d'améliorer la protection des individus ayant survécu à des violence sexuelles perpétrées dans un contexte de conflits et d'apporter son soutien à ces individus en fournissant aux responsables politiques et aux professionnels des recommandations probantes en ce qui concerne les mécanismes d'engagement de la responsabilité et de protection. La présente étude vise à engager le dialogue au sujet des types de refuges provisoires à la disposition des individus fuyant les violences à caractère sexiste perpétrées dans le cadre de déplacements forcés, tels que les camps de réfugiés et de personnes déplacées. Les quatre pays sur lesquels porte cette étude sont le Kenya, Haïti, la Colombie, et la Thaïlande. L'ensemble du travail de terrain a eu lieu en 2012.

Ce rapport a été rendu possible par les subventions octroyées par le *United States Department of State Bureau of Population, Refugees, and Migration*, ainsi que par l'*International Women's Program* de la Fondation pour une Société Ouverte et la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur. Les informations fournis dans ce rapport et les points de vue qui y sont exprimés ne reflètent pas nécessairement les points de vue de ces organismes de financement.

D'autres rapports sont compris dans cette série :

*Safe Haven: Sheltering Displaced Persons from Sexual and Gender-Based Violence. Case Study: Colombia*, Centre des Droits de l'Homme, Université de Californie, Berkeley, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Genève (2013).

*Safe Haven: Sheltering Displaced Persons from Sexual and Gender-Based Violence. Case Study: Kenya*, Centre des Droits de l'Homme, Université de Californie, Berkeley, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Genève (2013).

*Safe Haven: Sheltering Displaced Persons from Sexual and Gender-Based Violence. Case Study: Thailand*, Centre des Droits de l'Homme, Université de Californie, Berkeley (2013).

*Safe Haven: Sheltering Displaced Persons from Sexual and Gender-Based Violence. A Comparative Report*, Centre des Droits de l'Homme, Université de Californie, Berkeley, en collaboration avec le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés, Genève (2013).

# REFUGE

*Tenir les Personnes Déplacées à l'Abri de la Violence Sexuelle et Sexiste*

## ETUDE DE CAS : HAÏTI

**Kim Thuy Seelinger**

**Laura Wagner**

CENTRE DES DROITS DE L'HOMME  
PROGRAMME SUR LA VIOLENCE SEXUELLE

**Mai 2013**

**HUMAN  
RIGHTS  
CENTER**  
BerkeleyLaw  
UNIVERSITY  
OF  
CALIFORNIA

 **UNHCR**  
The UN Refugee Agency



# TABLE DES MATIÈRES

ACRONYMES AND ABRÉVIATIONS	/	I
RÉSUMÉ ANALYTIQUE	/	5
I. INTRODUCTION DE L'ÉTUDE	/	19
Contexte	/	19
Examen de la Littérature Existante	/	20
Objectifs de l'Étude	/	21
Méthodes	/	22
Limitations	/	24
II. PRÉSENTATION DU PAYS	/	25
Le Tremblement de Terre	/	26
<i>Données Démographiques</i>	/	27
<i>Gestion des Crises</i>	/	28
III. VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE SEXISTE EN HAÏTI	/	31
La répartition des rôles entre hommes et femmes	/	31
Seuil sexuel et violence sexiste	/	31
Violence sexuelle et sexiste liée au déplacement des personnes	/	33
Réponses face à la violence sexuelle et sexiste de l'après-tremblement de terre	/	34
IV. RÉSULTATS	/	37
Histoire, contexte et types de refuges	/	37
<i>Avant le tremblement</i>	/	37
<i>Profil et contexte pour les refuges depuis le tremblement de terre</i>	/	38
<i>Options non-confirmées et Avenir</i>	/	53
Défis et stratégies	/	54
<i>Relations et perceptions communautaires</i>	/	55
<i>Securité</i>	/	57
<i>Prestation de soins médicaux</i>	/	61

<i>Bien-être émotionnel</i>	/	61
<i>Stratégies de sortie</i>	/	64
<i>Obtenir justice</i>	/	66
<i>Limitations en termes de ressources</i>	/	68
<i>Concernant les “facteurs d’attractivité”</i>	/	70
<i>Définition et évaluation du succès</i>	/	71
<i>Coordination, Communication, et Inclusion</i>	/	72
Protéger les groupes de victimes « invisibles » ou marginalisées	/	73
<i>Femmes et filles : violence non liée au tremblement de terre ou au déplacement</i>	/	73
<i>Hommes et garçons adolescents</i>	/	74
<i>Membres de la communauté LGBT</i>	/	74
<i>Personnes séropositives</i>	/	75
V. CONCLUSION: OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS	/	77
ENDNOTES	/	84
REMERCIEMENTS	/	95
APPENDIX	/	96

## ACRONYMES AND ABRÉVIATIONS

AGR	Activité génératrice de revenus
BAI	Bureau des Avocats Internationaux
CBO	Community-based organization (« organisation locale » ou « organisation à caractère communautaire »)
EAS	Exploitation et abus sexuels
HCR/UNHCR	Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés
IJDH	Institute for Justice and Democracy in Haiti (« Institut pour la Justice et la Démocratie en Haïti »)
IRC	International Rescue Committee (« Comité International de Secours »)
LGBT	Lesbiennes, gays, bisexuels et transgenres
MCFDF	Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (ci-après, le « Ministère des Femmes »)
MINUSTAH	Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti
MSSP	Ministère à la Santé Publique et de la Population (ci-après, le « Ministère de la Santé »)
MTPCTC	Ministère des Travaux Publics, Transports, et Communications (ci-après, le « Ministère des Travaux Publics »)
OHCHR	Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme
OIM	Organisation Internationale pour les Migrations
OING	Organisation internationale non gouvernementale
ONG	Organisation non gouvernementale
PAM	Programme Alimentaire Mondial
PDI	Personnes déplacées internes ou personnes déplacées
SOP	Standard operating procedures (« procédures d'utilisation normalisées »)
UNFPA	Fonds des Nations Unies pour la population
UNICEF	Fonds des Nations Unies pour l'enfance
USAID	United States Agency for International Développement (« Agence Américaine pour le Développement International »)
VBG	Violence basée sur le genre ou violence sexiste
VPI	Violence entre partenaires intimes ou violence conjugale
VSBG	Violence sexuelle et violence basée sur le genre

## Remarques concernant la Terminologie Utilisée dans ces Rapports

Le Centre des Droits de l'Homme a fait de son mieux pour concilier sensibilité, clarté et efficacité dans son choix des mots.

Ces rapports traitent de la protection de différents groupes d'individus déplacés de force en Colombie, en Haïti, au Kenya, et en Thaïlande. Dans ces pays, l'on trouve les catégories suivantes de personnes déplacées :

- **Les réfugiés**, définis dans la *Convention relative au Statut des Réfugiés* Convention as de 1951 comme une personne « craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays. » En résumé, un réfugié est une personne se trouvant dans un pays étranger qui ne peut pas retourner dans son pays d'origine par peur de persécutions en raison de certaines caractéristiques ayant trait à son identité ou à ses convictions.
- **Les personnes déplacées internes (ou personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays)**, définies par *Les Principes directeurs relatifs au déplacement de personnes à l'intérieur de leur propre pays* (2004) comme « des personnes ou des groupes de personnes qui ont été forcés ou contraints à fuir ou à quitter leur foyer ou leur lieu de résidence habituel, notamment en raison d'un conflit armé, de situations de violence généralisée, de violations des droits de l'homme ou de catastrophes naturelles ou provoquées par l'homme ou pour en éviter les effets, et qui n'ont pas franchi les frontières internationalement reconnues d'un Etat. » En résumé, il s'agit d'un mouvement (1) forcé ou involontaire, et (2) à l'intérieur des frontières nationales. Les personnes déplacées internes n'ont pas, contrairement aux réfugiés, un statut juridique formel.
- **Autres migrants forcés**, définis en fonction des contextes locaux dans le rapport d'étude de cas y relatif.

Nous référons aux « violences sexuelles et violences basées sur le genre » (VSBG) plutôt qu'aux « violences basées sur le genre » (VBG).

Nous nous sommes inspirés avant tout de la définition de violence sexuelle donnée par l'Organisation Mondiale de la Santé, qui ne fait pas de distinction en fonction du sexe : « Tout acte sexuel, tentative pour obtenir un acte sexuel, commentaire ou avances de nature sexuelle, ou actes visant à un trafic ou autrement dirigés contre la sexualité d'une personne en utilisant la coercition, commis par une personne indépendamment de sa relation avec la victime, dans tout contexte, y compris, mais sans s'y limiter, le foyer et le travail. »<sup>1</sup>

Le terme plus large de « violence sexuelle ou violence basée sur le genre » inclut la violence fondée sur le sexe, définie dans la Recommandation générale No. 19 du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes : « violence exercée contre une femme parce qu'elle est une femme ou qui touche spécialement la femme. Elle englobe les actes qui infligent des tourments ou des souffrances d'ordre physique, mental ou sexuel, la menace de tels actes, la contrainte ou autres privations

de liberté. » Nous savons néanmoins que les hommes et les garçons peuvent aussi subir des atteintes en raison de leur genre sexuel.

Pour désigner des individus qui cherchent à se mettre à l'abri de telles violences, nous utilisons, dans la version anglaise de ce rapport, les termes de *survivors*, de *shelter-seekers*, et de *shelter residents* plutôt que le terme de *victims*, afin de marquer l'aspect prospectif de leurs expériences. Cependant, dans la traduction française, nous utilisons le terme de *victime* pour refléter le terme *viktim* en créole haïtien, terme qui n'a pas les mêmes connotations que celles susceptibles de se présenter en anglais. En outre, de nombreux membres du personnel et résidents haïtiens utilisaient le terme *viktim* afin de souligner la légitimité de leurs revendications.

Compte tenu du fait que la majorité des cas dont s'occupent les programmes de refuge que nous avons étudiés impliquaient des victimes féminines, nous avons choisi d'utiliser des pronoms féminins lorsque nous désignons des victimes de manière générale ou hypothétique.

En ce qui concerne les membres de minorités sexuelles, tels que les gays, les lesbiennes, les bisexuels et les personnes transgenres ou intersexuées, nous avons choisi d'utiliser l'acronyme plus simple et connu à savoir LGBT, au lieu de LGBTQI or LGBTI. Cela n'est pas dirigé contre les personnes qui s'identifient comme queers ou intersexuées. Nous espérons que les queers et les personnes intersexuées bénéficieront de tout accroissement de la sensibilisation aux besoins de logement des minorités sexuelles en général.

Enfin, par *refuge*, nous n'entendons pas nécessairement une structure physique unique ou un modèle traditionnel de foyer d'accueil. Nous utilisons ce terme d'un point de vue conceptuel ; dans le cadre de la présente étude, il désigne tous sites ou réseaux de sites offrant aux individus une sécurité provisoire. Nous nous concentrons sur les sites à la disposition d'individus cherchant à fuir des situations de violence sexuelle ou sexiste, en particulier les réfugiés et les personnes déplacées.



## RÉSUMÉ ANALYTIQUE

*Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,0 a dévasté Haïti.<sup>2</sup> L'épicentre était situé à environ vingt-cinq kilomètres à l'ouest de Port-au-Prince,<sup>3</sup> alors habité par environ trois millions de personnes.<sup>4</sup> En quelques minutes, un à deux millions de personnes se sont retrouvées sans abri et environ 230 000 personnes ont trouvé la mort.<sup>5</sup> Les « villes de tentes » improvisées se sont développées du jour au lendemain sur les terrains publics et privés, d'un coin à l'autre de la ville.*

*Non seulement les services de base ont été rendus inefficaces en raison de la destruction, mais les conditions de vie précaires et les défis économiques supplémentaires ont contribué à un environnement dans lequel la violence sexuelle et la violence basée sur le sexe sont devenues des menaces grandissantes. Des rapports faisant état de viols ont fini par faire surface dans plusieurs camps — par exemple, des femmes étaient attaquées dans des latrines obscures, ou dans les tentes dans lesquelles elles dormaient. Il est difficile d'obtenir des statistiques fiables ; néanmoins, plusieurs prestataires de services ont indiqué que des centaines de viols ont été rapportés dans les camps de Port-au-Prince entre janvier 2010 et décembre 2011. Le recours aux rapports sexuels transactionnels au sein des camps a également été documenté, les personnes ayant du mal à s'assurer des ressources limitées et à se protéger.<sup>6</sup>*

La vulnérabilité à l'égard de la violence sexuelle et sexiste émerge dans de nombreuses situations de déplacement, qu'il s'agisse de déplacements liés à un conflit armé ou de déplacements liés à une catastrophe naturelle. Ceux qui fuient une situation d'urgence peuvent être soumis au viol, à l'exploitation sexuelle ou au trafic sexuel, alors qu'ils essaient d'obtenir un moyen de transport, de traverser les frontières, ou de trouver un logement. Même dans les situations de repeuplement — que ce soit dans des camps de réfugiés, des camps de personnes déplacées, ou des centres urbains — la vulnérabilité persiste. L'on estime en fait que le déplacement augmente le degré d'insécurité en créant ou en exacerbant certaines conditions, telles que la rupture des liens familiaux et communautaires, l'effondrement des rôles assignés à chacun en fonction de leur genre, un accès limité aux ressources, une sécurité insuffisante, et des conditions de logement insalubres dans l'enceinte des camps.

Lorsque des réfugiées ou des personnes déplacées font l'objet de violences sexuelles et sexistes, leurs besoins peuvent s'avérer particulièrement urgents et complexes. Elles peuvent être soumises à des degrés accrus de détresse physique ou psychologique résultant des dommages personnels et collectifs dont elles ont souffert. Malheureusement, les options en termes de services multisectoriels sont souvent rares dans les situations de déplacements forcés.

Il est important de mieux comprendre les options existantes en termes d'abris physiques immédiats dans ces contextes. En plus de fournir une protection physique immédiate, les programmes qui offrent un abri aux personnes déplacées fuyant la violence sexuelle et sexiste peuvent aider à leur faciliter l'accès à d'autres services critiques dans des contextes de ressources limitées.

Cependant, les informations tirées de travaux de recherche portant sur les programmes de refuge dans ces contextes sont limitées. Des informations concrètes concernant les modèles de refuges, les besoins de la clientèle et du personnel, les défis en matière de services, et les stratégies sont absolument indispensables pour renseigner les directives relatives à la politique, la programmation et la mise en œuvre pour les entités internationales, nationales et locales qui conçoivent et dirigent ces programmes de protection.

## **Buts et Objectifs de la Recherche**

Dans le cadre du *Sexual Violence Program*, le Centre des Droits de l'Homme a conduit une étude d'un an en 2012 afin d'explorer et d'améliorer la compréhension des différentes options en matière d'abri provisoire immédiat pour les réfugiés, les personnes déplacées, et autres migrants fuyant la violence sexuelle et sexiste dans des pays touchés par un conflit ou une catastrophe naturelle. Nous définissons *refuge* de manière flexible. Par exemple, il peut prendre la forme d'un foyer d'hébergement traditionnel, d'un réseau de maisons appartenant aux membres de la communauté, ou d'autres endroits sûrs coordonnés par une organisation de base.

Notre but était de générer des preuves fondées sur des travaux de recherche afin de mettre les donateurs, les responsables politiques et les acteurs internationaux et locaux au courant des types de modèles appropriés, des défis prioritaires et des pratiques prometteuses.<sup>7</sup> L'étude s'est concentrée sur trois objectifs clés :

1. Identifier et décrire les modèles d'hébergement à la disposition des réfugiés, des personnes déplacées internes, et des migrants fuyant la violence sexuelle et sexiste.
2. Identifier les défis uniques rencontrés par le personnel et par les victimes dans ce contexte et envisager des stratégies visant à répondre à ces défis.
3. Envisager les besoins et les options en ce qui concerne la protection des groupes de victimes particulièrement marginalisés, tels que les survivants de sexe masculin, les minorités sexuelles, les travailleurs et travailleuses du sexe, et les personnes handicapées.

Notre but et nos objectifs étaient les mêmes dans le cadre de chacune des études, menées en Colombie, en Haïti, au Kenya, et en Thaïlande. Nos recherches étaient avant tout concentrées sur des programmes servant les communautés de réfugiés, de migrants, et de personnes déplacées, y compris ceux fonctionnant dans le cadre des camps. Nous avons également étudié des refuges traditionnels, afin d'identifier des options et des innovations en termes de protection en milieu urbain.

Les résultats de cette étude comprennent quatre rapports, spécifiques chacun à un pays donné, et une évaluation comparative, contenant des principes directeurs pour l'UNHCR et autres intervenants impliqués dans la protection apportée à ces populations.

## Les Méthodes du Projet

En préparation de l'étude de cas concernant Haïti, le Centre des Droits de l'Homme a examiné des écrits universitaires, des travaux publiés par des ONGs et des documents de source primaire relatifs aux services d'hébergement en Haïti et aux réponses à la violence sexuelle et sexiste, non seulement en général, mais également s'agissant spécifiquement du tremblement de terre du 12 janvier 2010. Cet examen a fourni des informations sur les situations de violence sexuelle et sexiste en Haïti, les acteurs clés, et les mécanismes de protection disponibles.

Les chercheurs du Centre ont conduit des travaux de terrain en Haïti pendant plus de quatre semaines en février et mars 2012. Leurs travaux comprenaient des entretiens semi-structurés approfondis avec huit membres du personnel de refuges et cinq victimes, dans le cadre de six programmes d'hébergement pour les victimes de violence sexuelle et sexiste à Port-au-Prince, Cap-Haïtien, et Jacmel. Avec le consentement des personnes interviewées, ils ont fait des enregistrements sonores de leurs entretiens. Les fichiers sonores ont ensuite été transcrits, traduits, et codés, avec le logiciel d'analyse de données qualitatives Dedoose.

Les chercheurs en Haïti ont également interviewé neuf informateurs clés issus du gouvernement, de CBOs, d'ONGs, et d'agences des Nations Unies afin de rassembler des renseignements contextuels supplémentaires.

Les principales limitations rencontrées dans le cadre de ces travaux comprenaient le nombre limité de refuges opérationnels en Haïti après le tremblement de terre et le fait que le recrutement de victimes en vue des interviews dépendait de l'assistance du personnel des refuges dans lesquels elles résidaient.

L'approbation sur le plan éthique a été donnée par le *Committee for the Protection of Human Subjects* de l'Université de Californie à Berkeley.

## Résultats

### Types de Refuges

Le panorama haïtien de refuges pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste a rapidement changé au lendemain du tremblement de terre de 2010. Deux refuges majeures ont soudainement cessé de fonctionner. La première était le Centre Yvonne Hakim Rimpel, géré par le *Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes* (ci-après-après, le Ministère des Femmes) et financé en partie par V-Day d'Eve Ensler. Le second était un refuge d'urgence à court terme géré par l'organisation de protection des droits des femmes Kay Fanm. A leur place, Haïti, au lendemain du tremblement de terre, a vu se multiplier de nouveaux efforts en matière de refuge soutenus par des donateurs internationaux, y compris plusieurs des programmes que nous avons visités.

Nos chercheurs se sont entretenus avec le personnel des refuges et avec les victimes dans le cadre de six programmes, y compris les programmes suivants:

- trois refuges traditionnels gérés par des groupes locaux de protection des droits des femmes ;
- un programme indépendant de mode de vie aménagé, financé par une fondation privée américaine ;

- un groupe de protection des droits des LGBT qui ne gérait *pas* un refuge au sens formel, mais qui offrait la possibilité d'accéder instantanément à un réseau communautaire de centres d'accueil ;
- un lieu de refuge de caractère hybride consistant en un dortoir sous les bureaux d'une organisation de protection des droits des femmes.<sup>8</sup>

Nous avons aussi pris connaissance d'options d'hébergement en voie de développement, telles que les logements provisoires en contreplaqué, ou *T-shelters*, bâtis par différents groupes internationaux dans certains camps, un projet de l'OIM à Croix-des-Bouquets, et un refuge planifié par la Croix Rouge Française, en collaboration avec une organisation haïtienne locale à Petit Goâve. Cependant, ces programmes émergents n'ont pas été inclus dans l'échantillon soumis à notre étude.

### Défis et Stratégies

Le personnel des refuges que nous avons rencontré en Haïti a manifesté du courage, de l'ingéniosité, ainsi qu'une immense empathie et un soutien important pour les victimes. Le dévouement du personnel, en dépit de ressources gravement limitées, était remarquable. Pour leur part, les victimes que nous avons interviewées semblaient profondément reconnaissantes pour la sécurité et le calme apportés par les programmes d'hébergement — en particulier à la lumière du choix limité en termes de logement sûr au lendemain du séisme.

Le personnel des refuges et les victimes ont identifié les différents défis auxquels ils ont fait face en Haïti, ainsi que les stratégies qu'ils ont utilisées pour aborder certaines de ces difficultés.

#### 1. *Relations et Perceptions Communautaires*

L'incompréhension du public local concernant un programme d'hébergement ou une organisation de base pourrait avoir des répercussions négatives sur la bonne volonté d'une communauté à soutenir les travaux du centre d'hébergement et les victimes, ou à maintenir la confidentialité. Plusieurs membres du personnel de refuges ont noté les difficultés pouvant surgir lorsqu'une communauté ne comprend pas ou ne soutient pas les travaux d'un centre d'hébergement ou de son organisation de base. Ils ont mentionné les éventuels malentendus relatifs aux objectifs d'un prestataire, ses moyens de financement, ou ses activités de sensibilisation.

L'afflux du soutien de donateurs internationaux pour les programmes d'hébergement en Haïti au lendemain du tremblement de terre a exposé le personnel des refuges et leurs victimes. Ils étaient vus avec des *blans* (littéralement, « blancs, » mais signifiant « étrangers » en général) visitant les locaux. Ils étaient identifiables par leurs logements et leurs vêtements neufs, les moyens de transport auxquels ils avaient accès, et leur argent. A cause de cette association, les victimes risquaient d'être harcelés ou pris pour cibles.

Les stratégies pour aborder ces problèmes incluaient le maintien d'une forte présence communautaire, même au sein des camps de personnes déplacées. Plusieurs de ces groupes ont pour habitude de travailler avec l'intermédiaire de représentants locaux sensibilisant la population aux mandats et aux services de leurs organisations. Par exemple, un groupe disposait

d'un réseau de très petits bureaux de proximité fournissant des services directs et des consultations dans l'ensemble de sa région. D'autres organisations plus petites, telles que le groupe pour la protection des droits des LGBT à Port-au-Prince, sensibilisaient les responsables locaux avant de se lancer dans des activités liées à la sante publique ou à l'éducation. Lorsqu'une organisation d'hébergement, dans son ensemble, a des relations fortes avec le monde extérieur, cela constitue un avantage pour tous les aspects de son travail, même en dehors de ses activités d'hébergement.

## 2. *Sécurité*

Le personnel des refuges et les victimes avaient des raisons de craindre harcèlement et attaques de la part, notamment, de partenaires en colère, ou encore de familles de responsables ayant été emprisonnés. Cependant, pour la plupart, dans l'enceinte des refuges, le personnel et les victimes semblaient se sentir à l'abri des responsables — certainement en comparaison avec l'insécurité à laquelle beaucoup ont fait face dans les camps. Nous n'avons entendu parler d'aucune attaque ou invasion dans les refuges ou les centres d'hébergement privés.

Néanmoins, au lendemain du tremblement de terre, la sécurité représentait en Haïti une préoccupation commune aux membres du personnel des refuges pour individus fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti d'une part, et aux victimes d'autre part.

Les stratégies visant à garantir la sécurité variaient énormément, tout comme le degré de sécurité effectivement assuré. Certaines stratégies étaient structurelles : barrières, gardes, isolement. Dans la plupart des cas, les lieux d'hébergement réels n'étaient pas divulgués au public. Lorsqu'un programme louait des appartements privés pour les victimes, il choisissait des propriétés proches les unes des autres de façon à ce que les victimes puissent s'entraider si nécessaire. D'autres stratégies comprenaient des efforts pour maintenir la confidentialité de la localisation et des opérations des refuges. Les codes de conduites et protocoles de sécurité étaient également utilisés aux fins d'accroître la sûreté, en régulant le comportement des victimes et en établissant des routines de sécurité. Pour finir, il était entendu que de fortes relations communautaires contribuaient à la sécurité d'un programme d'hébergement en protégeant son organisation de base.

## 3. *Prestation de Soins Médicaux*

Après un viol ou une autre forme de violence sexuelle et sexiste, l'accès immédiat aux soins médicaux peut être primordial, non seulement pour obtenir des soins cliniques et des tests, mais également pour promptement documenter et recueillir des preuves matérielles du crime. De plus, les victimes — et les enfants qui les accompagnaient dans certains cas — ont, plus tard, eu besoin de soins médicaux. Plusieurs organisations d'hébergement ayant un personnel et des ressources limités avaient du mal à aider les victimes à obtenir des soins médicaux d'urgence et de routine.

Les stratégies visant à garantir l'accès aux soins médicaux d'urgence incluaient l'accompagnement par le personnel depuis le refuge jusqu'à l'hôpital. Dans le cadre de programmes d'hébergement à sécurité moins élevée, accompagner les victimes n'était pas toujours possible

pour les soins médicaux de routine. Cependant, la plupart des membres du personnel des centres d'hébergement semblaient en mesure d'assister les victimes à prendre rendez-vous, et aidaient même à administrer les médicaments une fois rentrés au centre. Le groupe au service des membres de la communauté LGBT recherchait par ailleurs des prestataires de soins médicaux spécifiques, sensibles aux besoins particuliers de leurs clients.

#### 4. *Bien-Etre Emotionnel*

Les options en termes de soutien psychologique aux victimes et au personnel étaient limitées, avec pour ainsi dire aucune structure formelle de soutien à l'égard du personnel.

Aussi bien les victimes que les membres du personnel des centres d'hébergement reconnaissent être soumis à un niveau élevé de stress, bien que les causes de ce stress fût en général différentes. Les victimes avaient, pour la plupart, fait l'objet d'actes de violence sexuelle ou sexiste. Dans de nombreux cas, elles avaient également subi des bouleversements et des déplacements en raison du tremblement de terre de janvier 2010, combinant les périodes de pauvreté et de violence politique et structurelle. Leurs fardeaux psychologiques allaient de la dépression aux pensées suicidaires, en passant par l'angoisse liée à leur réintégration dans la collectivité ou à la prise en charge de leurs enfants. Les membres du personnel des centres d'hébergement, quant à eux, constataient un degré important d'usure professionnelle liée au traumatisme des victimes, jour après jour, et au fait qu'ils avaient du mal à fournir des soins adéquats compte tenu de leurs ressources limitées.

Les stratégies visant à s'occuper du bien-être émotionnel des victimes avaient surtout un caractère informel. Peu de programmes collaboraient avec un psychologue ou un psychiatre agréé. La plupart avaient des membres du personnel offrant un *counseling* informel dans le cadre de sessions de thérapie de groupe ou individuelle. Ils reposaient essentiellement sur l'écoute active et le partage des sentiments, et utilisaient l'humour pour remonter le moral des victimes. Aucune stratégie de soutien émotionnel à l'égard du personnel des centres d'hébergement n'a été détectée ; ils prenaient soin d'eux-mêmes et les uns des autres — avec humour, dans la mesure du possible.

#### 5. *Stratégies de Sortie*

Mettre au point des stratégies de sortie réalistes avec les victimes — et gérer leurs attentes concernant le temps qu'elles pouvaient passer dans le refuge — fut assez difficile pour les prestataires à Port-au-Prince. Assurer une transition sans heurts hors des refuges provisoires pose des difficultés particulières lorsqu'il n'y a pas beaucoup de logements dans le monde extérieur. Cela a posé des problèmes cruciaux dans la capitale, puisque la ville accueillait encore, selon les estimations, 490 000 personnes déplacées au moment du travail de terrain,<sup>9</sup> et l'extrême rareté des appartements a engendré une montée en flèche du montant des loyers.

Les stratégies concernant les plans de sortie variaient considérablement. Un programme payait un an de loyer transitoire aux victimes trouvant un appartement convenable à un prix raisonnable.

Un autre garantissait de manière implicite que les victimes seraient logées jusqu'à ce que la fondation de parrainage ait assuré leur immigration vers les États-Unis. D'autres programmes aidaient les victimes à choisir entre des options plus simples, y compris séjourner avec des membres de leurs familles ou retourner à la campagne.

Des logements provisoires en contreplaqué, ou *T-shelters*, furent construits par différentes OINGs dans les environs de Port-au-Prince, et un programme d'hébergement offrait ce type de logements aux victimes en tant qu'option transitoire. Toutefois, alors que ces maisonnettes pouvaient durer trois à cinq ans, aucune victime n'avait accepté d'y vivre à l'époque de notre travail sur le terrain.

Parmi les pratiques qui ont permis de faciliter une transition en douceur, figuraient la préparation constante au départ, la formation professionnelle, et l'accès continu à certains services du programme après que les victimes avaient quitté le centre d'hébergement. L'un des programmes avait même pour objectif de créer une coopérative à travers laquelle les anciens résidents des centres d'hébergement pourraient acheter des produits marchands à prix coûtant pour les revendre à profit.

#### 6. *Obtenir Justice*

Les victimes cherchant à obtenir justice à travers le système juridique formel faisaient face à la stigmatisation, aux enquêtes bâclées, à l'incapacité à arrêter ou emprisonner les responsables, à la corruption, aux arriérés des tribunaux, et au manque de protection pour les témoins.

Les stratégies visant à aider les victimes dans leur lutte pour l'engagement de la responsabilité juridique comprenaient l'accompagnement à l'hôpital pour des traitements et des examens médico-légaux, puis aux entrevues avec la police et au tribunal. De plus, quelques programmes étaient en mesure de fournir une représentation juridique et d'être présents au tribunal afin de promouvoir la responsabilité — directement ou au moyen de partenariats avec une autre organisation. Pour un centre d'hébergement, avoir des relations fortes avec la police locale était essentiel.

#### 7. *Limitations en Termes de Ressources*

Les contraintes en matière de ressources limitaient la capacité de nombreux programmes à embaucher, à fournir des services, et à accroître les admissions. Spécifiquement, les prestataires étaient incapables de fournir aux victimes un soutien psychosocial suffisant ou des activités génératrices de revenus, en raison du manque de financement pour ce type de services. Un programme a été contraint de réduire ses activités de sensibilisation et d'accompagnement aux tribunaux dans les zones les plus isolées de son département.

Des stratégies afin d'élargir les ressources et les capacités impliquaient souvent de se mettre en partenariat avec les acteurs locaux ou internationaux afin de remplir des fonctions essentielles, telles que la sensibilisation et la recommandation, la prestation de services, et la collecte de fonds. De tels partenariats ont été développés avec diverses entités, que ce soit l'UNHCR, des donateurs internationaux privés, ou encore d'autres organismes haïtiens prestataires de

services aux victimes de la violence sexuelle et sexiste. Parfois, le personnel des centres d'hébergement payaient pour les besoins des victimes de leur propre poche.

8. *Concernant les « Facteurs d'Attraction »*

Il était difficile, en Haïti, au lendemain du tremblement de terre, de déterminer comment les avantages offerts par certains programmes affectaient l'envie des victimes d'entrer dans un centre d'hébergement, ou leur volonté d'en sortir. Considérant la pénurie sévère de logements à Port-au-Prince, l'hébergement sûr qu'offraient les programmes de protection des victimes de la violence sexuelle et sexiste était particulièrement précieux pour les victimes — dont bon nombre avaient vécu dans des tentes avant de rejoindre les centres d'hébergement. D'autres avantages, tels que l'eau courante, les repas réguliers, l'accès au *counseling*, et l'éducation des enfants, auraient pu être autrement inaccessibles pour les victimes avant leur admission. Enfin, les options généreuses de déménagement qu'offraient certains programmes (par exemple, un an de loyer transitoire, ou l'assistance à l'entrée aux Etats-Unis dans le cadre d'une exception humanitaire) étaient extraordinaires sous tous aspects. Par exemple, un programme d'hébergement financé par l'UNHCR fournissait une prime de relogement presque deux fois plus importante que celle que d'autres personnes déplacées en Haïti pouvaient recevoir de la part de l'OIM ou de la Croix-Rouge. Ces disparités en matière d'avantages ont donné à réfléchir à certains intervenants.

Cette tension était moins manifeste en dehors de Port-au-Prince, où les habitations ont, en général, été moins dévastées par le tremblement de terre.

Trouver des stratégies précises pour répondre à ce problème a été difficile, peut-être parce que les priorités des prestataires de refuge étaient, d'abord et avant tout, de servir les personnes considérées comme étant dans le besoin — indépendamment des options pouvant être à leur disposition en dehors du centre d'hébergement. Cependant, certains membres du personnel ont admis que la situation du logement à Port-au-Prince était désespérée, et indiqué que les réclamations frauduleuses ou exagérées aux fins d'admission dans un refuge étaient envisageables. Ces membres du personnel ont vérifié et recoupé les récits d'admission dans la mesure du possible, dans le but de détecter les requêtes en protection mensongères. Au-delà de cela, il ne semblait pas y avoir de discussion collective sur la différence majeure existant entre les avantages offerts aux résidentes des refuges et ceux auxquels la communauté de personnes déplacées en général avait accès en Haïti — ni sur les implications possibles d'une telle disparité.

9. *Définition et Evaluation du Succès*

Les prestataires de refuge étaient souvent si occupés à satisfaire les besoins des victimes au jour le jour qu'ils semblaient n'engager que rarement des évaluations systématiques, sur le long terme, portant sur réussites d'un programme et sur ses faiblesses en matière de soins aux résidents. Bien entendu, des améliorations à court terme étaient notées, de manière informelle, parmi les résidents actuels — par exemple, une victime semblait moins déprimée, ou socialisait davantage avec les autres résidents. Cependant, la plupart des refuges que nous

avons visités étaient relativement récents et ne semblaient pas avoir formalisé un moyen de mesurer s'ils avaient, en fait, aidé à améliorer la situation des victimes sur le long terme, une fois qu'elles avaient quitté le refuge.

Les stratégies permettant d'évaluer le bien-être des résidentes actuelles et des précédentes résidentes, et les points forts du programme en général, étaient difficiles à détecter. Dans certains cas, les programmes suivaient effectivement les anciennes résidentes par le biais de vérifications téléphoniques ou de visites à domicile ; dans d'autres cas, les programmes leur permettaient de continuer à participer aux activités du centre d'hébergement et à garder le contact de cette manière. Seuls deux programmes faisaient participer les victimes en partance à un entretien de sortie documenté, au cours duquel on leur demandait de fournir des feedbacks concernant les services qu'elles avaient reçus dans les centres d'hébergement.

#### 10. *Coordination, Communication, et Inclusion*

Les défis humanitaires immenses au lendemain du tremblement de terre de 2010, combinés à un gouvernement surchargé et sous pression et à une longue tradition de diversité politique au sein des groupes de protection des droits des femmes, ont paru compliquer la coordination en matière de soutien et d'abri pour les victimes de la violence sexuelle et sexiste en Haïti. La communication entre le Ministère des Femmes haïtien et les entités internationales humanitaires, qu'elles relèvent du système des Nations Unies ou des OINGs, était généralement fort. Toutefois, leur communication et leur engagement avec les groupes locaux en Haïti n'étaient pas constamment solides. L'absence de collaboration dans les premiers temps pourrait avoir entraîné des sentiments d'exclusion parmi certains groupes locaux, ces derniers n'étant pas toujours été mis au courant des décisions et des ressources politiques qui, en théorie, avaient un impact sur leur travail.

Le fait qu'il n'existait aucune coordination formelle entre les prestataires de services de refuge a mené à un certain degré de confusion et de désinformation à propos des programmes des uns et des autres, et a rendu les recommandations intra-sectorielles difficiles.

Pour finir, le dialogue concernant les services de soutien aux victimes de violences sexuelles et sexistes en Haïti ne faisait généralement pas mention des victimes masculines ou LGBT, menant à l'exclusion en bloc de ces groupes des systèmes de recommandation, de services, et de ressources.

### *La Protection des Groupes de Victimes Marginalisées*

Les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme ont observé des lacunes de protection importantes dans le cadre de la fourniture d'abris.

Premièrement, techniquement parlant, il n'y avait plus à Port-au-Prince de refuges au service des femmes ou des jeunes filles qui avaient fait l'objet de violence sexuelle et sexiste *sans rapport* avec le tremblement de terre ou avec le déplacement. Cela semblait être un résultat des priorités de financement au lendemain du tremblement de terre et de la fermeture des refuges préexistants.

En pratique, un seul programme acceptait les cas « hors-tremblement de terre » ou « hors-personnes déplacées, » mais le faisait en dépit de mandats contraires délivrés par les bailleurs de fonds. Un autre programme ne se limitait pas à prendre des cas ayant un rapport avec le tremblement de terre, mais exigeait quand même des victimes qu'elles remplissent les conditions d'éligibilité de base pour déposer une demande de mesure d'exception humanitaire aux États-Unis. Les programmes d'hébergement en dehors de Port-au-Prince ont été moins affectés par les priorités de financement liées au tremblement de terre et avaient des conditions d'éligibilité plus traditionnelles et ouvertes.

Une deuxième grande lacune de protection important concernait les victimes masculines. Les hommes et les garçons fuyant ou craignant la violence sexuelle et sexiste n'avaient droit aux services d'hébergement dans aucun des programmes établis que nos chercheurs ont pu trouver en Haïti. Les enfants à charge de sexe masculin étaient souvent autorisés à rester avec leurs mères dans un centre d'hébergement jusqu'à l'âge de 12 ou 16 ans, en fonction du programme. Cependant, ils n'auraient pas pu y être admis tous seuls. L'assistance aux victimes de violences sexuelles et sexistes en Haïti ne semblait généralement pas préparée à soutenir les victimes masculines.

La dernière lacune de protection dans le cadre de la fourniture d'abris concernait les individus LGBT. Il n'y avait aucun programme leur étant consacré qui ait été établi pour assurer leur protection physique à titre provisoire. Néanmoins, plusieurs membres du personnel ont souligné le fait qu'ils avaient logé des femmes séropositives et LGBT cherchant un abri — mais ces cas semblaient rares, et ne constituaient donc pas une priorité explicite en termes de sensibilisation. L'offre officielle d'abris aux hommes LGBT, cependant, était inexistante. Le mécanisme le plus proche que les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme ont pu trouver consistait en un groupe de sensibilisation aux droits des LGBT et à la séropositivité/au SIDA à Port-au-Prince qui, sur une base *ad hoc*, avait aidé quelques hommes LGBT à négocier des arrangements, en urgence, pour aller vivre avec des amis ou d'autres hôtes au sein de la communauté. La stigmatisation et les stéréotypes concernant les individus LGBT en Haïti rend difficile leur intégration dans le réseau normal de services.

## **Conclusion : Observations et Recommandations**

Dans l'ensemble, les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme ont observé qu'un travail remarquable était accompli avec des ressources limitées. Les programmes de refuge en Haïti ont tiré profit de partenariats constructifs pour élargir leurs capacités propres. Le personnel était extrêmement dévoué, empathique, et de bonne humeur à propos de leur travail ; les victimes semblaient profondément reconnaissantes pour la sécurité et les services apportés par leurs programmes. Naturellement, plusieurs défis persistent encore sur le plan opérationnel : la sécurité, le soutien psychosocial et émotionnel, aussi bien envers le personnel qu'envers les victimes, et le développement de stratégies de transition et d'évaluation.

Il existait un certain degré de confusion et de désinformation concernant les centres d'hébergement — avant comme maintenant — aussi bien parmi les responsables politiques que parmi les prestataires. Cela a pu être lié au caractère insuffisant de la coordination entre les différents programmes d'assistance aux victimes de la violence sexuelle et sexiste, ainsi qu'à une longue tradition de

division politique entre les groupes de défense des droits des femmes, et à une déconnection initiale entre les décideurs politiques en matière de violence sexuelle et sexiste et les prestataires de service de base. Ce manque général de coordination peut avoir des effets pervers en termes de recommandation vers les centres d'hébergement et de réponse globale cohérente au problème de la violence sexuelle et sexiste en Haïti.

Enfin, les répercussions compliquées des financements au lendemain du tremblement de terre en Haïti doivent être reconnues. Bien que les apports de fonds aient permis à de nouveaux programmes de prospérer et de prendre en charge les cas de personnes extrêmement défavorisées, des lacunes persistent en termes de protection. De plus, il conviendrait d'adresser des questions éthiques fondamentales relatives à la durabilité des programmes, à la disparité des avantages, et à la dépendance créée.

En se fondant sur les résultats de ses recherches, le Centre des Droits de l'Homme propose les recommandations suivantes aux fins de faciliter l'accès aux services de refuge des personnes déplacées au lendemain du tremblement de terre en Haïti qui sont aussi des victimes de la violence sexuelle et sexiste.

### *Recommandations au Gouvernement Haïtien et aux Agences des Nations Unies*

1. *Créer des opportunités significatives et régulières pour les prestataires de services d'hébergement locaux pour participer au dialogue en termes de politique générale.*

Cela devrait inclure la mise à disposition d'interprètes créoles au cours des réunions, la contribution à l'ordre du jour et l'accès aux documents de suivi. Les prestataires de services d'hébergement devraient être consultés dans le cadre de la mise en place de lignes directrices destinées à gouverner leurs opérations.

2. *Recenser les services disponibles pour les victimes de violence sexuelle et sexiste au niveau national pour améliorer l'orientation.*

Cela peut être fait séparément ou en conjonction avec les efforts de recensement des services d'assistance aux victimes de violences sexuelles et sexistes en cours, sous la coordination du sous-groupe des Nations Unies concernant la violence sexiste.

3. *Protéger les groupes de victimes "invisibles" ou marginalisées.*

Cela implique d'inclure tous les cas possibles de violence sexuelle et sexiste dans le cadre de la fourniture d'abris — des victimes de violences sans lien avec le tremblement de terre ou le déplacement aux besoins de protection des victimes masculines et LGBT. Une sensibilisation peut être nécessaire au niveau politique et au niveau des prestataires de services dans les domaines de la santé, du maintien de l'ordre et de la justice.

4. *Mener des recherches pour comprendre comment les victimes perçoivent les T-shelters.*

Comprendre la réticence des victimes à envisager cette forme d'abri provisoire permettrait aux OINGs et à l'UNHCR de considérer des améliorations possibles qui rendraient cette option plus acceptable. Les *T-shelters* pourraient constituer une option transitoire viable et peu coûteuse pour bon nombre de victimes actuelles.

## Recommandations aux Organisations Offrant des Refuges

1. *Mettre en place des codes de conduite.*

L'encadrement des victimes et du personnel peut promouvoir la sécurité, clarifier les rôles et les attentes de chacun, et gérer les attentes. Ces codes de conduite bénéficieraient grandement de la participation du personnel et des victimes.

2. *Entretenir des relations fortes avec la police locale.*

Cela permet d'améliorer la sécurité du personnel et des victimes et de promouvoir des recommandations efficaces dans les cas urgents.

3. *Mener des évaluations au cas par cas et faire des recommandations appropriées dans la mesure du possible.*

Une approche individualisée des besoins uniques d'une victime en matière de soutien et de sécurité peut, avec le temps, améliorer son bien-être et l'aider à se réintégrer dans la collectivité. Les individus présentant des risques de préjudices immédiats moindres peuvent bénéficier d'une plus grande mobilité et de contacts accrus avec leurs familles et amis en dehors du refuge.

4. *Elargir les services de counseling à la disposition des victimes, permettant si possible aux victimes de contribuer et d'exprimer leurs préférences.*

Choisir parmi une multitude d'options en termes de soutien psychosocial permettrait à une victime de prendre part aux activités qui, selon elle, lui seraient le plus bénéfiques. Exercer cette dimension d'autonomie et de contrôle sur son propre cas pourrait également lui être bénéfique.

5. *Envisager de permettre un accès continu des anciennes résidentes aux services de conseil.*

Cela pourrait avoir deux fonctions utiles : (a) fournir aux personnes luttant pour leur réintégration dans la collectivité le soutien dont elles ont besoin, et (b) permettre au personnel des centres d'hébergement de garder le contact avec les anciennes résidentes et de suivre leur bien-être, ainsi que l'impact du centre sur leurs vies.

6. *Former davantage le personnel des refuges au counseling lorsque les options en termes de recommandation sont limitées.*

Les psychologues ou thérapeutes haïtiens et étrangers pourraient constituer des sources de formation utiles afin d'améliorer la compétence du personnel dans ce domaine essentiel. Une formation plus spécialisée du personnel dirigeant pourrait être préférable, de façon à fournir un degré supérieur d'expertise en interne et d'encadrement du personnel.

7. *Concevoir des plans de santé émotionnelle avec et pour le personnel.*

Il est essentiel de s'occuper de la santé émotionnelle du personnel des refuges. Tous les membres du personnel devraient avoir leur mot à dire au sujet des formes de soutien les plus utiles pouvant être apportées par leur programme, qu'il s'agisse de *counseling* de groupe, de mentorat par les pairs, d'activités favorisant l'esprit d'équipe, ou de pauses régulières.

8. *Etudier les modèles d'abris communautaires.*

Les séjours de court terme chez des hôtes au sein de la collectivité peuvent constituer une option appropriée pour les individus présentant peu de risques de préjudices immédiats qui soit refusent les restrictions d'un refuge traditionnel, soit souhaitent maintenir des liens complets avec leurs réseaux sociaux. Ce modèle peut aussi servir d'étape de transition utile pour les individus quittant un programme de refuge traditionnel et pouvant avoir besoin d'un peu de soutien dans le cadre de leur retour dans la collectivité.

9. *Envisager des solutions à court terme conjointement avec l'accès continu aux services.*

Certains individus fuyant la violence sexuelle et sexiste peuvent avoir besoin d'un hébergement pour seulement quelques nuits, mais cette option n'est pas facilement disponible auprès des refuges de Port-au-Prince. De plus, certaines victimes pourraient avoir la volonté et la capacité de quitter un refuge plus tôt si l'accès continu à certains avantages, tels que le *counseling* ou l'éducation des enfants, leur était garanti.

10. *Mise au point de stratégies d'évaluation portant sur l'efficacité, la réussite, et les défis.*

L'évaluation est la clé de la durabilité et de l'amélioration. Les programmes devraient développer des méthodes pour mesurer non seulement le moral des anciennes résidentes, mais aussi les points forts et les faiblesses de leur propre prestation de services. Des outils simples fonctionnent mieux : entretiens périodiques et entretiens de sortie avec les victimes, suivi des anciennes résidentes, comptage des cas de récurrence, évaluations du personnel et sessions de résolution des problèmes, etc.

### Recommandations aux Bailleurs de Fonds

1. *Réunir les intervenants pour discuter des pratiques prometteuses et renforcer les mécanismes de recommandation.*

Le dialogue entre les différents acteurs impliqués dans la prestation de services de refuge et de soutien aux victimes de la violence sexuelle et sexiste est généralement essentiel pour améliorer la coordination, partager les meilleures pratiques, et aborder les défis récurrents et les lacunes en matière de recommandation. Une telle réunion pourrait avoir une portée locale ou régionale.

2. *Soutenir des services de counseling élargis pour les victimes, une meilleure formation du personnel au counseling, et la recherche de mesures de soutien émotionnel et d'autonomisation pour le personnel.*

Un plus grand investissement est nécessaire pour assurer ne serait-ce qu'un niveau minimal de soins de santé mentale pour ceux qui sont impliqués dans la vie du refuge.

3. *Accorder une certaine flexibilité.*

Les besoins stricts de financement ont eu des conséquences complexes sur le terrain en Haïti, notamment la dénaturation de la prestation officielle de services de refuge conformément à des définitions limitées du terme « déplacement. » La flexibilité permettrait aux bénéficiaires

d'envisager une plus grande variété de cas nécessaires et également d'expérimenter avec des options de soutien et de transition novatrices.

4. *Soutenir les efforts de prestataires de services de refuge pour mettre au point des stratégies d'évaluation appropriées.*

Les bailleurs de fonds peuvent être bien placés pour offrir une assistance technique, ou pour aider les bénéficiaires à recruter des experts indépendants spécialistes des questions de suivi et d'évaluation. Discuter périodiquement des moyens de mesurer la réussite est encouragé.

## I. INTRODUCTION DE L'ETUDE

### Contexte

Les individus fuyant la violence sexuelle et sexiste ont souvent peu d'options en termes de protection. Ces options sont même davantage limitées dans les situations de crise humanitaire. Dans le même temps, on estime que le déplacement augmente la vulnérabilité en exacerbant les conditions existantes et en créant de nouvelles conditions qui perpétuent la violence sexuelle et sexiste.

La vulnérabilité des femmes augmente de manière considérable dans le cadre des camps de réfugiés, où la rupture des liens familiaux et communautaires, l'accès limité aux ressources, le caractère insuffisant des mesures de sécurité, et les logements inadéquats, les exposent à des risques accrus.<sup>10</sup> La littérature suggère également que la violence domestique, en particulier, augmente dans les situations de déplacement.<sup>11</sup> L'on avance que les tensions psychologiques chez les hommes incapables d'assumer des rôles sociaux, économiques et culturels normaux peuvent entraîner un comportement agressif envers les femmes et des enfants.<sup>12</sup> L'on pense que les femmes et les filles faisant l'objet de migration forcée sont sujettes à un nombre disproportionné d'actes de violence sexuelle et sexiste, comparative-ment aux hommes et aux garçons.<sup>13</sup>

Quand des individus ont été déplacés par un conflit ou une catastrophe naturelle, les besoins de ceux qui sont aussi victimes de violence sexuelle et sexiste sont vraisemblablement urgents et complexes. Des taux élevés de détresse mentale, telle que le syndrome de stress post-traumatique et la dépression, ont été enregistrés parmi les différents groupes de réfugiés et de personnes déplacées.<sup>14</sup> Les victimes de violences sexuelles et sexistes présentent des risques de conséquences physiques, psychologiques et sociales, notamment les MST, la séropositivité, les grossesses non désirées, les avortements dangereux, un traumatisme de l'appareil reproducteur, le syndrome de stress post-traumatique, la dépression, la stigmatisation sociale, et le rejet par la famille et la collectivité ; pourtant, un niveau minimum de services est rarement accessible.<sup>15</sup> Puisque les personnes déplacées victimes de violences sexuelles et sexistes subissent souvent de multiples événements traumatiques, elles peuvent courir un plus grand risque de répercussions psychosociales négatives.<sup>16</sup>

Les programmes fournissant des abris provisoires d'urgence aux individus aux vulnérabilités complexes, tels que les réfugiés, les personnes déplacées, et les migrants forcés ayant été sujets à la violence sexuelle et sexiste, peuvent également aider à élargir l'accès aux services de soutien. Ainsi, ces programmes peuvent faciliter les approches multisectorielles répondant aux besoins particuliers de ces individus. Pourtant, malgré la grande vulnérabilité de cette population aux dommages et son besoin significatif de soutien, on en connaît étonnamment peu sur les centres d'hébergement d'urgence à la disposition des victimes réfugiées ou autrement déplacées, au niveau mondial ou en Haïti spécifiquement.

## Examen de la Littérature Existante

Bien que les informations soient limitées, les médias populaires ont largement rendu compte de la violence sexuelle et sexiste existant dans les camps de personnes déplacées en Haïti après le tremblement de terre de 2010. Plusieurs OINGs aussi ont publié des rapports sur les viols commis dans les camps. En raison peut-être du caractère relativement récent du séisme, un examen de la littérature officielle et de la littérature grise identifie peu de données issues de travaux de recherche ou de lignes directrices relatives à l'offre d'abris aux victimes de violences sexuelles et sexistes en Haïti — ni pour les populations déplacées suite au tremblement de terre, ni de manière générale.

Pendant des décennies, le mouvement des femmes en Haïti a contribué à attirer l'attention, au niveau national, sur le problème de la violence sexuelle et sexiste. Frustrées par le manque d'options et par l'inaction du gouvernement, les organisations féminines ont mis en place des abris sûrs et des services aux fins de répondre aux besoins immédiats des victimes, tels que la fourniture d'assistance médicale et de *counseling* gratuits.<sup>17</sup> En dépit de ces progrès, le nombre de refuges en Haïti était terriblement insuffisant en raison de la prédominance de la violence sexuelle et sexiste et des ressources limitées à la disposition des organismes fournissant des services.<sup>18</sup>

Avant le tremblement de terre de 2010, il y avait très peu de refuges pour femmes à Port-au-Prince.<sup>19</sup> Faisant écho de cette observation, une évaluation de la santé reproductive menée en 2009 par le *JSI Research & Training Institute* n'a localisé que deux centres d'hébergement desservant la capitale.<sup>20</sup> Il a été noté que le Ministère des Femmes avait dirigé pendant un temps un refuge pouvant accueillir jusqu'à cinquante femmes, mais d'après les informations disponibles, il aurait cessé ses activités au lendemain du séisme.<sup>21</sup>

Les femmes et les filles des zones rurales sont généralement incapables d'accéder aux services offerts dans les zones urbaines en raison des longues distances, des mauvais systèmes de communication, du coût des transports, et de la crainte de nouveaux sévices sexuels en cours de route.<sup>22</sup> Celles qui entreprennent ce périple atteignent souvent les refuges trop tard pour recevoir un traitement prophylactique contre le virus du SIDA et la grossesse non désirée, et pour collecter des preuves médico-légales confirmant qu'un crime a bien été commis.<sup>23</sup> De surcroît, les personnes des ONGs interviewées ont reconnu que le manque d'information des victimes concernant les refuges et les services à leur disposition constituait un obstacle majeur à la prestation de services.<sup>24</sup>

Une grande partie de la littérature grise issue d'organisations internationales met en avant la pénurie de mécanismes de protection pour le grand nombre d'Haïtiens déplacés suite au séisme, pénurie qui rend les femmes et les filles plus vulnérables à la violence sexuelle et sexiste.<sup>25</sup> Amnesty International décrit de quelle façon le manque de refuges ou de logements pour les victimes implique que les femmes et les filles n'ont pas d'autre option que de rester dans les endroits où elles ont été attaquées et à vivre sous la menace constante d'une agression future.<sup>26</sup> L'ONU remarque qu'une ONG locale dirigeait un refuge pour enfants victimes de violences sexuelles et sexistes n'ayant pas d'autres options d'hébergement, mais il avait une capacité limitée.<sup>27</sup> Ainsi, l'ONU met en exergue la nécessité de créer de nouveaux abris provisoires pouvant offrir un logement sûr et d'autres services, notamment le *counseling*, le soutien psychosocial, la garde d'enfants, et l'accès à des initiatives d'émancipation

économique.<sup>28</sup> D'après le *Transitional Shelter Program* de l'OIM, la construction d'un refuge dans l'agglomération de Port-au-Prince débuta en décembre 2011 afin de combler cette lacune.<sup>29</sup>

Peu de refuges étant opérationnels en Haïti depuis le tremblement de terre, le besoin massif d'abris sûrs, loin de la violence sexuelle et sexiste, surpassait largement les capacités d'alors. La plupart des refuges existants étaient concentrés dans les zones urbaines, empêchant la majorité des victimes d'avoir accès aux soins, services et abris, pourtant très nécessaires. La littérature officielle et la littérature grise fournissent peu d'informations concernant la fourniture d'abris sûrs pour les personnes déplacées et autres personnes, notamment concernant les modèles de refuge, les défis, et les stratégies. Cette lacune se présente comme un terrain d'investigation supplémentaire.

## Objectifs de l'Etude

Le présent rapport relatif aux abris sûrs pour les personnes déplacées ayant été victimes de violences sexuelles et sexistes en Haïti fait partie d'une étude portant sur quatre pays, entreprise par le Centre des Droits de l'Homme de l'Ecole de Droit de l'Université de Californie, Berkeley. Il s'inscrit dans le cadre du *Sexual Violence Program* du Centre des Droits de l'Homme. L'étude a pour but d'améliorer la compréhension des types de programmes de refuge provisoire au service des personnes en situation de déplacement, telles que les réfugiés, les migrants, et les personnes déplacées internes cherchant à se mettre à l'abri de la violence sexuelle et sexiste, et d'identifier les défis et les pratiques prometteuses. Spécifiquement, le rapport explore les questions clés suivantes :

1. Quels modèles de protection physique provisoire existent pour les individus en situation de déplacement forcé (par exemple, réfugiés ou personnes déplacées internes) fuyant la violence sexuelle et sexiste ?
2. Quels défis et stratégies particuliers sont associés à la fourniture d'abris provisoires dans les situations de déplacement ?
3. Quelles sont les options en matière de protection et quels sont les défis pour les victimes de violences sexuelles et sexistes qui sont particulièrement marginalisées dans les situations de déplacement forcé ?

Sur la base de recherches formatives concernant les modèles de refuges et des travaux de terrains pilotes menés dans deux camps de réfugiés au Kenya (Juin 2011), les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme ont mis en place une catégorisation vague des *types* de programmes de refuge, de façon à fournir un cadre conceptuel pouvant à la fois servir de liste théorique et permettre une comparaison entre les études de cas.

Les six types de programmes de refuge que le Centre des Droits de l'Homme a conceptualisés sont :

1. *Refuges traditionnels* : Les victimes vivent ensemble dans une structure commune, avec du personnel surveillant les opérations du centre.
2. *Logements indépendants* : Le personnel prend des dispositions pour que les victimes soient logées dans des logements séparés (par exemple, des appartements indépendants ou des chambres d'hôtel) qui n'ont pas été construits spécialement dans le but de servir d'abris. (Aussi connus sous le nom de « sites dispersés » dans certains contextes.)

3. *Les systèmes d'hôtes communautaires* : Les victimes vivent à titre provisoire chez des membres sélectionnés de la communauté.
4. *Zones protégées* : Les victimes vivent dans leurs propres maisons dans une sous-section protégée et close d'un camp de réfugiés ou de personnes déplacées.
5. *Entités à but alternatif* : Les victimes vivent dans un cadre destiné à fournir des services sans rapport avec les refuges (par exemple, un poste de police, une clinique hospitalière, ou une église).
6. *Modèles hybrides* : Programmes combinant certains éléments des modèles ci-dessus.

Ce rapport présente les découvertes du Centre des Droits de l'Homme relatives aux formes de refuge immédiat et provisoire pour les personnes déplacées fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti. Il comprend un examen des programmes de refuge qui soit fournissent déjà des abris à ce sous-groupe de victimes, soit sont disposés à le faire.

Les autres lieux d'étude où l'on a mené des recherches dans le cadre de cette étude sont la Colombie, le Kenya, et la Thaïlande.

## **Méthodes**

### **Conception**

L'approbation en matière d'éthique a été donnée par le *Committee for the Protection of Human Subjects* de l'Université de Californie à Berkeley.

L'équipe du Centre des Droits de l'Homme chargée de l'étude a examiné la littérature universitaire, la littérature publiée par les ONGs, ainsi que des documents de source primaire, notamment des rapports d'ONGs, des évaluations, des descriptions de programmes, et des règlements intérieurs de certains camps, concernant les services de refuge en Haïti et au-delà. Cet examen a fourni des informations sur les situations de violence sexuelle et sexiste en Haïti, les acteurs clés, et les mécanismes de protection actuellement à la disposition des victimes de cette violence. Cet examen a également fourni des informations relatives à la sélection des sites de refuge.

L'équipe du Centre des Droits de l'Homme a développé des questionnaires d'étude semi-structurés, utilisés pour interviewer le personnel des refuges et les victimes. Des traducteurs locaux expérimentés, basés à Port-au-Prince, ont traduit ces instruments en créole haïtien après une discussion thématique de groupe avec des étudiants de l'université locale — dont beaucoup étaient des femmes ou avaient été déplacés en raison du tremblement de terre de 2010.

Les entretiens ont été menés par un chercheur du Centre des Droits de l'Homme et par un consultant basé localement, parlant couramment le créole haïtien. Les entretiens menés par le chercheur se faisaient soit directement en français (le cas échéant), soit avec l'assistance d'un interprète de créole haïtien. Les entretiens menés par le consultant local se faisaient directement en créole haïtien.

Les principaux sujets explorés comprenaient les services de refuge, la sécurité, les transitions, les règlements internes des refuges, les services aux populations marginalisées, les perceptions communautaires, des défis personnels rencontrés par le personnel et les résidents, et des conseils ou leçons apprises. (Pour les instruments d'étude, voir annexe.)

## Choix des Sites et Echantillonnage

Les chercheurs ont mené des interviews dans le cadre de cinq programmes qui fournissaient une forme de refuge immédiat et provisoire à des individus fuyant la violence sexuelle et sexiste dans trois zones urbaines d'Haïti. Ces sites allaient des modèles traditionnels de centres d'hébergement aux programmes fournissant soit des appartements privés, soit des placements en maisons au sein de la collectivité.

Seuls les refuges au service des adultes victimes de la violence sexuelle et sexiste, exclusivement ou en plus des enfants, ont été inclus dans la présente étude. Des descriptions détaillées des programmes de refuge sont données en annexe.

Au cours de quatre semaines en février et mars 2012, les chercheurs ont mené des interviews dans six refuges (bien que l'un d'eux ne soit pas formellement conçu comme un prestataire de services de refuge). Huit membres du personnel des refuges (six femmes et deux hommes) furent interviewés, y compris des directeurs de refuges, des managers, des travailleurs sociaux, des psychologues, et des gardiens. Les directeurs de refuges avaient tous été invités à participer, et, dans certains cas, ils recrutèrent d'autres membres du personnel ou des résidents à participer à l'interview. La majorité des entretiens étaient individuels (i.e., un seul participant de l'étude était présent) ; cependant, lors de l'un des entretiens avec le personnel, deux membres du personnel des refuges étaient présents.

Nous avons interviewé cinq victimes. Les victimes étaient tous des femmes âgées de vingt-quatre à cinquante-et-un ans. Leurs raisons pour chercher à entrer dans un refuge incluaient la fuite en raison d'un viol passé ou de menaces de viol par des agresseurs connus ou inconnus, la violence domestique, et la crainte de persécutions en raison de leur orientation sexuelle.

Tous les participants à l'étude avaient dix-huit ans ou plus. Dans tous les cas, les chercheurs ont obtenu leur consentement oral éclairé. Lorsque le consentement à l'enregistrement audio était obtenu, les interviews étaient ensuite transcrites, puis traduites en anglais pour analyse. Dans les rares situations où le consentement à l'enregistrement audio n'était pas obtenu, les chercheurs prenaient des notes détaillées de l'entretien, lesquelles notes étaient ensuite saisies et codées directement.

Notre équipe a également interviewé neuf informateurs clés. Plusieurs acteurs locaux ont été interviewés, de manière informelle, afin d'obtenir une meilleure compréhension des lois, des mécanismes de *referral* et du contexte politique et social et de signaler les questions prioritaires à incorporer dans les entretiens avec le personnel et les victimes. Les informateurs clés comprenaient des représentants du gouvernement et des intervenants de CBOs haïtiennes, d'ONGs haïtiennes et internationales, des bureaux extérieurs du HCR, et d'anciens employés de refuges désormais fermés. Pour une liste complète des informateurs clés, voir annexe.

Les refuges inclus dans cette étude ne constituent pas un échantillon exhaustif des refuges existants en Haïti, mais ont été choisis pour rendre compte de l'éventail de types de refuges potentiellement au service des victimes de violences sexuelles et sexistes ayant été déplacées en raison du séisme de 2010.

## Analyse et Interprétation

Une équipe de cinq chercheurs, basés à l'Université de Californie, Berkeley, ont codé les transcriptions faites en Haïti en utilisant le logiciel d'analyse de données qualitatives Dedoose. Le chercheur qui avait mené les travaux de terrain avec notre consultant local a dirigé le codage. L'équipe a fait un codage

thématique des transcriptions, qui comprenait une série de codes déductifs, développés afin de refléter les questions clés des instruments d'interview. De plus, les chercheurs ont utilisé une approche inductive afin d'identifier des points communs entre les expériences respectives des différentes personnes interviewées. Les transcriptions sélectionnées étaient doublement codées par le chercheur sur le terrain de manière à s'assurer de la fiabilité entre codeurs.

## Limitations

Les contraintes en termes de ressources et de temps ont limité à la fois le nombre de visites de sites de refuge et les interviews qui ont pu avoir lieu. Dans certains cas, les règles des refuges interdisaient les entretiens avec les victimes, impliquant que seuls cinq résidents ont pu être interviewés. Malgré la petite taille de l'échantillon, les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme ont été capables de collecter des données approfondies, mettant en lumière les aspects essentiels de la prestation de services de refuge en Haïti aujourd'hui.

Le recrutement de participants à l'étude par les directeurs de refuges peut constituer une limitation importante de cette étude, tous les membres du personnel et toutes les victimes n'ayant pas eu l'opportunité de participer. L'accès aux victimes dépendait de l'assistance du personnel des refuges. Bien que les chercheurs du Centre des Droits de l'Homme comprennent que ce processus de filtrage visait à protéger les victimes, il convient d'admettre le parti pris inhérent à cet échantillonnage des victimes.

Par ailleurs, dans un cas, le directeur d'un programme de refuge avait insisté pour être présent lors de l'entrevue avec une victime, probablement à des fins de protection, mais cela pourrait également avoir entraîné des réponses partiales.

Nous n'avons pas cherché à interviewer d'anciennes victimes retournées dans leurs communautés afin de ne pas leur faire prendre de risques. Cette restriction a limité notre capacité à comprendre l'expérience de réinsertion et sur les réflexions établies sur le long-terme à propos de la vie dans les refuges. C'est un aspect qui devrait être mieux exploré, si cela est possible.

Le temps et les politiques en matière de confidentialité ont empêché la visite d'un chercheur du Centre des Droits de l'Homme dans l'un des programmes de prestation de refuge mentionnés dans cette étude ; cependant, les entretiens ont été menés hors site. Dans un autre cas, l'organisme n'était pas formellement un prestataire de services de refuge, mais était venu en aide à des individus en identifiant des maisons de membres de la collectivité et en faisant la transition vers ces maisons. Nous n'avons pas tenté de visiter ces locaux d'habitation privés.

Le *timing* en général était une limitation dans le cadre de cette étude de cas. Au moment des travaux de terrain du Centre des Droits de l'Homme, il y avait de nombreux programmes de refuge qui étaient en cours de formation, qui ne sont devenus opérationnels que plus tard en 2012. Si nous avions mené nos travaux de terrain ne serait-ce que sept mois plus tard, nous aurions été capables de mener des entretiens sur place avec ces programmes supplémentaires.

Pour finir, bien que l'interprétation des données ait pu être affectée par les perspectives culturelles des chercheurs qui ne faisaient pas partie des communautés à l'étude, les prestataires locaux ont réexaminé les premières ébauches des instruments d'interview et les profils de refuges afin de s'assurer de leur exactitude. Chaque correction factuelle ou remarque fut incorporée.

## II. PRÉSENTATION DU PAYS

La République d'Haïti se trouve à l'ouest de la République Dominicaine et constitue un tiers de l'île d'Hispaniola, située entre la mer des Caraïbes et l'océan Atlantique Nord.<sup>30</sup> Elle a une population d'environ 10,12 millions de personnes,<sup>31</sup> dont 57 pour cent ont moins de vingt-cinq ans.<sup>32</sup> La richesse du pays, largement considéré comme étant la nation la plus pauvre de l'hémisphère ouest, fut longtemps concentrée dans les mains de ses minorités métis, alors même que 95 pour cent de la population est principalement de descendance africaine.<sup>33</sup>

Haïti accéda à l'indépendance politique en 1804 en s'émancipant de l'administration coloniale française par une guerre civile sanglante.<sup>34</sup> Depuis lors, le pays continua à faire face à d'immenses défis politiques : l'occupation par les Marines américains (1915–34), l'assassinat ou l'exécution de trois chefs d'Etat, et le renversement de vingt-trois autres par les groupes militaires ou paramilitaires.<sup>35</sup> Les dictatures de Duvalier, qui dura de 1957 à 1986,<sup>36</sup> furent caractérisées par de graves violations des droits de l'Homme, telles que les détentions arbitraires, les viols, les exécutions extrajudiciaires, la torture, les disparitions forcées, et les exécutions sommaires.<sup>37</sup> En 1990, Jean-Bertrand Aristide devint le premier président élu démocratiquement. Enormément populaire auprès de la classe ouvrière, il fut évincé du pouvoir par un coup d'Etat militaire sept mois plus tard.<sup>38</sup> Comme précisé ci-dessous, le viol fut utilisé comme un outil de violence et de répression politiques tout au long des régimes Duvalier et à l'époque du coup d'Etat.

De 1993 à 1996, une mission de maintien de la paix des Nations Unies s'appliqua à stabiliser le pays, et en 1994, avec l'intervention des Etats-Unis, Aristide fut rétabli au pouvoir.<sup>39</sup> Il essaya ensuite de démobiliser les forces armées, créant la Police Nationale Haïtienne, qui deviendra à terme responsable d'abus successifs des droits de l'Homme.<sup>40</sup> La présidence fut transférée avec succès à René Préval en 1996, et l'ONU commença ses leurs propres opérations de transition l'année suivante.<sup>41</sup> Aristide remporta une seconde élection présidentielle en 2000, mais l'ampleur de la corruption et de la violence transfrontalière mena à sa destitution en 2004.<sup>42</sup> L'ONU entama une nouvelle opération de stabilisation (MINUSTAH), sa sixième en Haïti. Toutefois, la violence et l'oppression continuèrent jusqu'à 2006, date à laquelle le pays porta une nouvelle fois Préval au pouvoir avec succès par une élection démocratique.<sup>43</sup>

Port-au-Prince atteignit environ trois millions d'habitants en 2008, contre 732 000 dans les années quatre-vingt,<sup>44</sup> en raison d'une migration provenant de la campagne, poussée par un déclin des emplois agricoles, des subventions aux compagnies américaines qui ont paralysé la production locale, et la perspective d'emplois en usines faiblement rémunérés. Des bidonvilles apparurent et le gouvernement, pour sa part, fit peu pour investir dans des services municipaux tels que l'électricité, l'eau, et le nettoyage et l'entretien des routes.<sup>45</sup>

Cette année-là, en plus des émeutes de la faim, quatre ouragans dévastèrent Haïti<sup>46</sup> et laissèrent 150 000 personnes sans toit.<sup>47</sup>

Avant le tremblement de terre de 2010, 83 pour cent de la population n'avait pas accès à des installations d'assainissement adéquates, et 45 pour cent n'avait pas accès à l'eau potable.<sup>48</sup> Des ONGs étaient responsables de la plupart des services de santé d'Haïti, avec un nombre d'ONGs en fonctionnement en Haïti avant le tremblement de terre estimé à 250, d'après l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS).<sup>49</sup> Les trois quarts de la population étaient locataires, ou vivaient sur un terrain dont ils n'étaient pas propriétaires, reflétant les tensions, existant depuis longtemps, liées aux inégalités en matière de répartition des terres et de propriété foncière.<sup>50</sup>

Les organisations communautaires ont estimé qu'avant le tremblement de terre, une femme sur trois en Haïti avait déjà fait l'objet d'une forme quelconque de violence sexuelle.<sup>51</sup> La moitié des victimes de viols en 2008 étaient âgées de moins de dix-sept ans, selon Amnesty International.<sup>52</sup>

## Le Tremblement de Terre

Le 12 janvier 2010, un tremblement de terre d'une magnitude de 7,0 dévasta Haïti.<sup>53</sup> L'épicentre se situa à vingt-cinq kilomètres à l'ouest de la capitale très peuplée, Port-au-Prince.<sup>54</sup> En l'espace de quelques minutes, un à deux millions de personnes se retrouvèrent sans-abri et environ 230 000 personnes ont trouvé la mort.<sup>55</sup> Les destructions furent évaluées à un total de 7,8 milliards de dollars américains, soit 120 pour cent du produit intérieur brut (PIB) d'Haïti en 2009, ravageant des centres de santé, des écoles, des maisons,<sup>56</sup> and un tiers des infrastructures gouvernementales ont été endommagées.<sup>57</sup>

Lorsque le séisme frappa Haïti, les chômeurs étaient considérés comme représentant 30 pour cent de la population,<sup>58</sup> et 67 pour cent survivaient avec moins de 2 dollars américains par jour.<sup>59</sup> Les conséquences du tremblement de terre firent plonger cette situation économique désespérée dans davantage d'instabilité.

Des camps formels ou informels de personnes déplacées, aussi connus sous le nom de « villes de tentes », se développèrent en conséquence. Ils furent construits dans des zones dégagées dans l'ensemble de Port-au-Prince et de ses environs, pendant que les acteurs nationaux et internationaux travaillaient en vue de coordonner les actions menées pour répondre aux besoins immédiats.<sup>60</sup> Les mouvements

Un camion de la MINUSTAH passe près du Palais National, près du Champs Mars en avril 2010. Le palais, construit en 1920 et demeure officielle du président d'Haïti, a été détruit par le séisme du 12 janvier 2010.

Photo : Laura Wagner.





Camp de tentes Claudine St. Fleur, à Dadadou, Delmas 3.  
Photo : Laura Wagner.

entre la capitale et les villes secondaires augmentèrent à mesure que les personnes cherchaient à obtenir des vivres, un abri, et une source de revenus.<sup>61</sup>

Au même moment, des millions de dollars d'aide furent acheminés vers Haïti afin de payer pour des denrées alimentaires, de l'eau, des refuges, du matériel médical, et des volontaires.<sup>62</sup> Le déboursement des fonds promis s'avéra néanmoins éprouvant. Par exemple, d'après l'Envoyé Spécial des Nations Unies en Haïti, la communauté internationale s'était engagée à fournir quelques 10,3 milliards de dollars américains avant fin Décembre 2012 — dont seulement 6.4 milliards de dollars furent effectivement déboursés.<sup>63</sup> Il est également difficile de déterminer

quelle proportion de l'argent effectivement dépensé alimenta en retour l'économie haïtienne, plutôt que de financer les opérations de secours des organisations internationales.

### Données Démographiques

La Matrice de Suivi des Déplacements, un instrument de suivi conçu et mis en œuvre par l'OIM, fut développée aux fins de fournir des informations opportunes et exactes concernant la population et les sites de personnes déplacées internes.<sup>64</sup>

Bien que les chiffres varient, l'OIM a estimé le nombre initial de personnes déplacées internes à 1,3 millions,<sup>65</sup> dont plus de 50 pour cent étaient des femmes.<sup>66</sup>

Des sites PDI existaient dans sept communes de la grande région métropolitaine de Port-au-Prince : Carrefour, Cité Soleil, Croix-des-Bouquets, Delmas, Pétienville, Port-au-Prince même, et Tabarre. Il en existait également dans cinq communes des régions du Sud, notamment Léogâne, Petit Goâve, Grand Goâve, et Jacmel.<sup>67</sup>

Dans un délai d'un an après le tremblement de terre, l'on estimait que le nombre de personnes vivant dans des camps de personnes déplacées était retombé à 825 000.<sup>68</sup> En septembre 2011, ce chiffre avait diminué pour atteindre 550 560 individus dans 802 camps de personnes déplacées,<sup>69</sup> et en août 2012, il a été ramené à 369 000 individus vivant dans 541 camps de personnes déplacées.<sup>70</sup> En juillet 2012, la majorité des personnes déplacées résidait dans seize des plus grands sites.<sup>71</sup> Les sites se trouvant sur des terrains privés ont fermé plus rapidement que ceux se trouvant sur des terrains publics, avec une diminution de 25 pour cent et 20 pour cent sur les terrains privés et publics, respectivement, entre novembre 2011 et juin 2012.<sup>72</sup>

Selon la version actualisée de la Matrice de Suivi des Déplacements d'août 2012, à peu près 52 pour cent des personnes déplacées internes étaient des femmes et 69 pour cent avaient moins de 29 ans,<sup>73</sup> correspondant aux estimations de l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique concernant

la population urbaine de 2010.<sup>74</sup> Quatre-vingt-un pour cent des personnes déplacées internes étaient locataires, et 14 pour cent étaient propriétaires.<sup>75</sup> Soixante-sept restèrent dans des sites PDI au sein de la même commune ou section communale où elles avaient vécu avant le tremblement de terre.<sup>76</sup> Quatre-vingt-onze pour cent des camps n'avaient pas de « refuges transitoires, » aussi connus sous le nom de « T-Shelters » — petites maisons en contre-plaqué, bâties par des ONGs ou par l'USAID, dont on anticipait qu'elles ne dureraient pas plus de cinq ans. Sept pour cent avaient des tentes, des abris de fortune, et quelques refuges transitoires, et les 2 pour cent restants n'avaient pratiquement que des refuges transitoires.<sup>77</sup>



Refuges temporaires établis par Catholic Relief Services prévus pour durer entre trois et cinq ans. Photo : Niek de Goeij, CRS.

Le Ministère des Travaux Publics, Transports et Communications (MTPTC) mit au point un code de couleurs afin de déterminer si les maisons « survivantes » étaient habitables : rouge, jaune, ou vert.<sup>78</sup> Dans sa version actualisée d'août 2012, la Matrice de Suivi des Déplacements constata que 59 pour cent des personnes déplacées enregistrées entre novembre 2011 et août 2012 disaient venir d'une maison « rouge, » ou à démolir. Vingt pour cent venaient d'une maison classée « jaune, » ou endommagée. Seuls 3 pour cent venaient d'une maison classée « verte, » ou sûre. Le reste n'a fourni aucune information concernant leur précédente résidence.<sup>79</sup>

D'ici août 2012, 420 sites de personnes déplacées internes avaient fait face à des menaces d'expulsion depuis juillet 2010, avec 60 978 individus expulsés et 78 175 individus menacés d'expulsion.<sup>80</sup> Des 420 cas, 162 furent résolus sans expulsion, à travers la médiation et l'assistance au retour.<sup>81</sup>

### Gestion des Crises

En Haïti, les onze clusters régionaux développés par le forum d'aide humanitaire, le Comité Permanent Interorganisations (IASC), furent mis en œuvre au lendemain du tremblement de terre de 2010.<sup>82</sup> Les clusters étaient sous la direction des agences humanitaires suivantes de l'ONU ou hors-ONU :

- Agriculture (FAO)
- Coordination des Camps et Gestion des Camps (OIM)
- Reconstruction Rapide (PNUD)
- Education (UNICEF / Save the Children)
- Abris (FICR, cédé à ONU-Habitat)
- Télécommunications d'Urgence (PAM)
- Santé (OMS / Organisation panaméricaine de la santé)
- Logistique (PAM)

- Nutrition (UNICEF)
- Protection (Haut-Commissariat aux Droits de l'Homme, en-dessous duquel l'UNICEF et l'UNFPA étaient responsables, respectivement, de la protection de l'enfance et de la violence sexiste)
- Eau/Assainissement/Hygiène (UNICEF)<sup>83</sup>

En mars 2012, ces clusters ont été regroupés, laissant intacts Abris d'urgence / Coordination des Camps et Gestion des Camps, Eau/Assainissement/Hygiène, Santé, et Protection.<sup>84</sup>

Moins d'un an après le tremblement de terre, le choléra fut identifié dans les camps,<sup>85</sup> et l'on pense généralement aujourd'hui qu'il s'est propagé à partir de la campagne haïtienne, presque certainement en raison d'une évacuation erronée des déchets d'un bataillon de la MINUSTAH.<sup>86</sup> Au mois de novembre 2011, 492 000 cas de choléra avaient déjà été reportés.<sup>87</sup> L'ONU et les ONGs se sont efforcées de réagir, fournissant des kits de réhydratation orale, des comprimés de purification de l'eau, et réparant des latrines.<sup>88</sup>

Comme le *Journal of Humanitarian Assistance* en a rendu compte en décembre 2010, les conditions de vie en Haïti présentaient des défis majeurs en matière de santé, d'assainissement, d'éducation, d'eau, et de refuges.<sup>89</sup> Les mares d'eau stagnante constituaient un problème courant dans les camps, créant un risque d'infection parasitaire.<sup>90</sup> Au lendemain du tremblement de terre, il s'est écoulé des mois avant que certains des camps ne reçoivent de l'eau potable et des latrines.<sup>91</sup> Certains n'en ont jamais reçues.

Les services de camp les plus répandus étaient les latrines, les toilettes à fosse et les toilettes portables en plastique, une petite minorité des camps ayant des toilettes avec chasse d'eau.<sup>92</sup> Environ 40 pour cent des camps n'étaient pas approvisionnés en eau, et 4 pour cent des camps obtenaient leur eau d'un tuyau en PVC à proximité.<sup>93</sup> En octobre 2011, seuls 6 pour cent des camps pour personnes déplacées internes avaient des services d'approvisionnement en eau. En novembre, le gouvernement haïtien a adopté une politique visant à mettre fin au *water trucking* gratuit vers les camps.<sup>94</sup>

Le *Journal* rapporta également que 46 pour cent de la distribution d'aide s'arrêterait d'ici avril 2010, et plus de 35 pour cent avait stoppé avant mars.<sup>95</sup>

Fin 2011, l'ONU rendait compte d'une insécurité alimentaire 'limite' et d'une 'crise' alimentaire à Port-au-Prince.<sup>96</sup> Seul un camp sur les cinq examinés avait une clinique sur place, mais celle-ci n'avait pas de médicaments, de matériel de premiers soins, ou d'infirmiers praticiens à disposition.<sup>97</sup> D'autres problèmes identifiés dans les camps comprenaient un manque de continuité entre managers, des rumeurs concernant l'attribution gratuite de



« P'tit komes », ou petit commerce, continue au marché de Grand Rue, Port-au-Prince, 2011. Photo : Laura Wagner.

terrains et d'abris, des ventes de terrains à caractère mensonger, et des faux titres de propriété qui ont alimenté une vague de spéculation immobilière.<sup>98</sup> Des informations faisaient état de femmes attaquées alors qu'elles allaient chercher de l'eau, en attendant la distribution de vivres, dans les latrines et les salles d'eau, ainsi que dans leurs tentes.<sup>99</sup>

En juillet 2011, les partenaires humanitaires avaient déjà distribué 117 200 tentes, 1 185 052 bâches, et 2,5 millions d'articles de secours, et 73 000 refuges provisoires avaient été construits.<sup>100</sup> Plus tard cet été et cet automne-là, les organisations internationales à but non lucrative com-

mencèrent à recentrer leurs efforts de financement des camps pour se consacrer à des objectifs plus larges de développement et de reconstruction.<sup>101</sup> D'après la revue à mi-parcours de l'Appel de Fonds Consolidé (CAP) de l'OCHA, publiée en juillet 2012, le CAP 2012 était financé à hauteur de 19,5 pour cent seulement, ce qui était attribué à la lassitude des donateurs, constatant le départ de plusieurs organisations humanitaires et l'interruption de programmes humanitaires.<sup>102</sup> D'une manière générale, les conditions de vie dans les camps existants se sont détériorées au cours de l'année 2012.<sup>103</sup>

Pendant ce temps, l'ouragan Tomas, en novembre 2011, causa de graves inondations dans les camps,<sup>104</sup> et la tempête tropicale Isaac détruisit les abris de six mille personnes et un millier de maisons en août 2012.<sup>105</sup>



Les toilettes dans le camp de Christ Roi, Port-au-Prince, 2010.  
Photo: Laura Wagner

Entre 2011 et 2012, les résidents des camps ont connu une nouvelle menace: les expulsions forcées. Même si les conditions de vie dans les camps sont très difficiles, les résidents n'ont nulle part où aller. Amnesty International a déclaré qu'il s'agissait d'une violation sérieuse des droits de l'homme, mais les résidents ont tout de même été expulsés sans prévenir ou presque par la police haïtienne, les propriétaires et parfois les membres du gouvernement. Entre juillet 2010 et fin 2012, 60978 Haïtiens ont été expulsés par la force des cités de tentes dans les faubourgs de Port-au-Prince et 977 familles ont été expulsées en 2013. Beaucoup de ces personnes sont désormais sans abri à cause du manque de logements.

Amnesty International. "Nowhere To Go: Forced Evictions in Haiti's Displacement Camps." January 2013. <http://www.amnestyusa.org/sites/default/files/amr360012013en.pdf>

### III. VIOLENCE SEXUELLE ET VIOLENCE SEXISTE EN HAÏTI

La violence sexuelle et la violence basée sur le sexe étaient des problèmes en Haïti avant le tremblement de terre de 2010. Ces problèmes, comme toutes les autres questions sociales, ont été exacerbés par le déplacement des personnes. Non seulement les destructions ont rendu inefficaces les services sociaux de base, mais les conditions de vie précaires et les défis économiques supplémentaires ont aussi contribué à créer un environnement dans lequel la violence sexuelle est devenue une menace grandissante. Dans les camps, alors que la plupart des individus luttent pour protéger leurs faibles ressources et leur sécurité, des cas de sexe transactionnel ont été reportés.<sup>106</sup> Les fragiles institutions médicales, judiciaires et policières ont été appelées à intervenir.<sup>107</sup>

#### La répartition des rôles entre hommes et femmes

En janvier 2010, l'espérance de vie des femmes haïtiennes, qui représentent 52% de la population, était de 54 ans, par rapport à 51 ans pour les hommes.<sup>108</sup> Le taux de fertilité haïtien était de 4.7 enfants par femme.<sup>109</sup>

Pendant la décennie précédant le tremblement de terre, certaines inégalités de genre existaient en Haïti. Les hommes, aussi bien que les femmes, faisaient partie de la population active mais les femmes recevaient des salaires moindres, avaient un accès plus limité à l'éducation et plus susceptibles d'être illettrées.<sup>110</sup> Les femmes avaient un accès difficile à la propriété, et seulement 10% des femmes en région rurale travaillaient leur propre terre. De plus, elles avaient un accès limité aux prêts bancaires.<sup>111</sup>

En 2001, les ménages gérés par les hommes avaient un risque quatre fois plus élevé de connaître une extrême insécurité alimentaire par rapport aux ménages gérés par les femmes, qui sont traditionnellement engagées dans la production de nourriture.<sup>112</sup> 85% de l'économie haïtienne était informelle. 75% de cette économie était composée de femmes.<sup>113</sup>

En 2004, environ 120 000 filles travaillaient comme employées domestiques, et 67% de garçons par rapport à 33% de filles inscrits au lycée ont pu finir leurs études secondaires.<sup>114</sup> Plus de la moitié de la population vit dans les régions rurales où les écoles à proximité sont rares et où 2% des femmes ont fini leur éducation secondaire.<sup>115</sup> D'après un rapport de la Commission pour l'Élimination des Discriminations contre les Femmes datant de 2009, les femmes composaient moins de 5% des membres du parlement et moins de 20% du secteur public.<sup>116</sup>

#### Seuil sexuel et violence sexiste

Human Right Watch ainsi que d'autres organisations ont rapporté que le viol a été utilisé comme arme politique pendant les années 90 contre les femmes qui supportaient le mouvement démocratique pendant la période des régimes de Duvalier et Cedras, et pendant la période de l'après coup d'état.<sup>117</sup>

En 1996, le Centre Haïtien de Recherches et d'Actions pour la Promotion Féminine a trouvé que sept femmes sur dix avaient été victimes de violences dont 37% étaient des viols, agressions sexuelles et harcèlement sexuel.<sup>118</sup> Les maris et petits-amis formaient plus de 50% des agresseurs. 66% des victimes ont affirmé ne pas avoir rapporté ces incidents par peur de représailles, d'opprobre sociale ou à cause du manque de voies légales.<sup>119</sup> 80% des hommes interrogés dans cette étude pensent que la violence contre les femmes est parfois justifiée, comme pour les cas d'adultères ou pour les refus d'obéissance.<sup>120</sup>

En 2000, le rapport du Rapporteur Spécial sur la Violence contre les Femmes en Haïti constatait que des individus nommés *zenglendos*, qui entraient par effraction dans les maisons, violaient et battaient les femmes à n'importe quel moment de la journée, servaient d'arme politique au régime de Cedras. Cette pratique est devenue habituelle parmi les gangs.<sup>121</sup>

En 2002, une étude a montré que 54% des femmes utilisant les services de Projet Sante Fanm pour une période de trois mois avaient été victimes de sexe par contrainte durant le cours de leur vie.<sup>122</sup> Parmi les viols perpétrés entre 2002 et 2005, entre 34 et 76% des victimes étaient âgées de moins de 18 ans.<sup>123</sup>

Pareillement, les archives de Kay Fanm de 2006 montrent que 65% des victimes étaient des filles de 3 à 18 ans et que seulement 16% d'entre elles avaient plus de 26 ans.<sup>124</sup> Une étude réalisée en 2005, portant sur la région de Port-au-Prince, a montré qu'à peu près vingt-cinq mille individus ont été victimes d'assauts sexuels au cours des deux dernières années.<sup>125</sup> Plus de la moitié des victimes avaient moins de 18 ans et environ un survivant sur six avait moins de dix ans.<sup>126</sup>

En 2005, le Groupe d'Etude Haïtien sur la Maladie de Sarcoma et sur les Infections Opportunistes (GHESKIO Center) de Port-au-Prince rapporte 422 cas de viols ; Solidarité Fanm Ayisyen (SOFA) fait état de 112 viols et Kay Fanm rapporte 188 cas.<sup>127</sup>

La santé des femmes haïtiennes peut être mise en danger par la violence qu'elles subissent : avant le tremblement de terre, elles étaient infectées par le virus du sida deux fois plus souvent que les hommes.<sup>128</sup>

En se basant sur l'Enquête Démographique et de Santé de 2005-2006, des chercheurs ont conclu que 22% de femmes et 15% d'hommes avaient connu des violences sexuelles.<sup>129</sup> Les Nations Unies ont estimé que plus de 50% des filles vivant dans les zones de conflit à Port-au-Prince pendant la période de troubles politiques allant de 2004 à 2006 ont été victimes de viols, de viols collectifs ou d'autres formes d'agressions sexuelles.<sup>130</sup>

La Police Nationale Haïtienne (PNH) a rapporté 284 cas de viols à Port-au-Prince en 2008 et 271 en 2009.<sup>131</sup> Médecins Sans Frontières (MSF) a traité 500 victimes de viols à Port-au-Prince entre janvier 2005 et juin 2007, dont 2% des victimes avaient moins de 5 ans, 11% avaient entre 2 et 5 ans et 28% entre 13 et 18 ans.<sup>132</sup> 67% des victimes ne connaissaient pas leur agresseur et 68% d'entre elles ont fait état de multiples agresseurs. 66% avaient été menacées avec une arme à feu.<sup>133</sup>

D'après les archives d'organisations telles que SOFA et Kay Fanm, les incidents généraux de violence envers les femmes ont doublé entre 2006 et 2009.<sup>134</sup>

Pour répondre à la recrudescence de la violence envers les femmes et les filles lors des années 2000, une « Concertation Nationale » a été formée en 2003. Elle comprend le Ministère des Femmes, le Ministère de la Justice, Kay Fanm, SOFA, ENFOFANM et quelques organisations étrangères. La Concertation avait pour but de poser les conditions concernant les soins et les consultations médicales pour les victimes de violences sexuelles. La plupart des membres de cette commission étaient des diplômés de l'université ou des féministes parlant le français dont la plupart avaient été éduquées ou avaient vécu à l'étranger. Elles venaient, selon certaines sources, d'un milieu socio-économique élevé. Malgré sa force intellectuelle et politique, l'expérience pratique ou l'expertise des membres de la Concertation pour ce concerne le programme de refuge étaient mitigées.

La Concertation Nationale a développé un plan quinquennal nommé Plan National pour Combattre la Violence Infligée aux Femmes (2006-2011), a fait pression dans le but de modifier le code pénal afin de reconnaître le viol comme un crime, et a travaillé dans le but [p.44] de créer des certificats médicaux disponibles dans toutes les institutions médicales qui pourraient être utilisés lors de procès.<sup>135</sup>



Le camp à Place Fierté, Cité Soleil, Port-au-Prince, 2010. Photo: Jean Alexis.

## Violence sexuelle et sexiste liée au déplacement des personnes

Les Nations Unies, l'US Institute of Peace, Human Rights Watch et autres attribuent le manque de sécurité dans les camps à la croissance de la susceptibilité des femmes d'être exposées à la violence sexuelle.<sup>136</sup> Les facteurs contribuant à cette vulnérabilité incluent le manque de lumière, des abris précaires, des toilettes et des douches isolées, l'accès limité à l'eau potable et à la nourriture,<sup>137</sup> des portes de tente fragiles, des familles séparées, l'anonymat entre les personnes vivant dans les camps, « un manque d'application efficace de la loi, une connaissance et accès limités aux soins et aux services économiques. »<sup>138</sup> Des chercheurs de New York University Law's Center for Human Rights and Global Justice and Global Justice Clinic ont trouvé que dans 14% des camps inspectés, au moins un habitant a fait l'expérience de violences sexuelles, définies comme viols ou comme attouchements non sollicités.<sup>139</sup> Dans certains cas, le sexe de la victime n'a pas été rapporté, mais dans les cas contraires, 86% étaient des femmes ou des filles et 14% des hommes ou des garçons.<sup>140</sup>

La majorité des victimes féminines avaient moins de 25 ans, incluant un certain nombre de victimes entre 10 et 20 ans.<sup>141</sup> 70% d'entre eux ont affirmé que leurs craintes concernant les violences sexuelles avaient augmentées après le tremblement de terre. Les hommes, aussi bien que les femmes, craignent les violences à leur encontre et à l'encontre des membres de leur foyer.<sup>142</sup>

Une enquête menée en mars 2010 par l'Université du Michigan estime qu'à Port-au-Prince, 3% de la population a été victime de violences sexuelles après le tremblement de terre.<sup>143</sup> Dans les cinq mois qui ont suivi le tremblement, Médecins Sans Frontières a traité 212 victimes de violences sexuelles.<sup>144</sup>

De juillet 2009 à juin 2011, quatre ONG membres de la Concertation Nationale ont enregistré 672 cas de violence sexuelle, dont 90% de viols dont 21% étaient des viols collectifs perpétrés par des gangs.<sup>145</sup> 43% des victimes de ces viols étaient des femmes ou des filles ayant moins de vingt ans.<sup>146</sup>

Solidarité Fanm Ayisyèn (SOFA), une organisation liée à la santé des femmes, a rapporté « 718 cas de violences sexistes contre des femmes ou des filles dans ses cliniques entre janvier et juin 2010 ». <sup>147</sup> SOFA a rapporté 246 cas de viols entre juillet 2010 et octobre 2011, dont 21% de viols perpétrés par des gangs. <sup>148</sup> 62% des victimes étaient des filles âgées de 3 à 17 ans, 16% des agresseurs étaient des relations ou d'anciennes relations et 14% étaient des membres de famille. <sup>149</sup>

Komisyon Fanm Viktim pou Viktim (KOFAVIV), une organisation à but non lucratif gérée par des anciennes victimes de viols qui aident d'actuelles victimes de viols, a rapporté environ 250 cas de viols dans 15 différents camps en mars 2010. <sup>150</sup> KOFAVIV a plus tard déclaré que 65% des victimes étaient mineures <sup>151</sup> et qu'ils recevaient environ cinq victimes de viols par jour. <sup>152</sup>

SEROvie et la Commission Internationale des Droits de l'Homme pour les Gays et Lesbiennes (IGLHRC) a rapporté que « le tremblement de terre avaient décimé les fragiles espaces, réseaux sociaux et services de soutien aux gays et lesbiennes » et que les personnes qu'ils avaient interrogées déclaraient que « les violences liées aux orientations sexuelles et à l'expression des genres avaient significativement augmenté depuis le tremblement, particulièrement dans les camps de déplacés internes. » <sup>153</sup>

En 2011, un représentant de l'ONU a confirmé que « les cas de viols et de violence sexuelle ont augmenté au sein et à l'extérieur des camps, alors que les mesures de protection sont tout juste naissantes. » <sup>154</sup> De même, le rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Haïti en 2011 montre que « le viol et les autres formes de violence sexuelle sont un problème dans les camps de Déplacés Internes, tout comme ils l'étaient dans les bidonvilles urbains. » <sup>155</sup> Plus particulièrement, en mai 2011, deux organisations féminines ont critiqué les organisations internationales et les comptes rendus médiatiques faisant état « d'une épidémie de viols » en Haïti et de la violence sévissant plus spécialement dans les camps. <sup>156</sup>

## **Réponses face à la violence sexuelle et sexiste de l'après-tremblement de terre**

Le tremblement a dévasté le sud-est d'Haïti et a conduit à l'arrivée de l'aide internationale et d'interventions qui ont profondément modifié le terrain du droit des femmes et de la politique d'intervention sur la violence sexuelle. La soudaine disponibilité de fonds, couplée avec la demande institutionnelle pour les refuges, a contribué à la prolifération de programmes de refuges là où, auparavant, il y en avait très peu. Même la désormais défunte association de Wyclef Jean, la Fondation Yele, a annoncé des projets de refuges pour victimes de violence sexuelle qui n'ont jamais vu le jour.

Les médias internationaux de grande audience ont affirmé la destruction du mouvement haïtien pour le droit des femmes par le tremblement de terre du fait de la mort de militantes reconnues telles que Magalie Marcelin (fondatrice de Kay Fanm), Anne-Marie Coriolan (fondatrice de SOFA) et Myriam Merlet (fondatrice de ENFOFANM).

Des témoins clés ont noté que ces proclamations ont marginalisé, effacé ou invalidé les efforts de militantes de longue date qui ont survécu le tremblement. Ces informations médiatiques ont été perçues comme la justification pour le financement de nouveaux programmes internationaux au détriment de programmes haïtiens existants.

D'après l'un de ces témoins clés, l'UNHCR a fait pression sur « La Concertation », une importante coopérative d'organisations haïtiennes œuvrant pour les droits des femmes, pour qu'elle inclue des informations spécifiques quant aux besoins des Déplacés Internes dans la modification de ses directives pour 2011. Cependant, la Concertation n'a pas cédé. Cela peut être dû au fait que la situation de l'après-tremblement s'est politisée et que les membres de la Concertation, dont la plupart ont travaillé sur les droits des femmes pendant des décennies, ont eu le pressentiment que les fonds disponibles allaient être dirigés vers les Déplacés Internes alors que leurs programmes et leurs objectifs à long-terme, dont bénéficient aussi les Déplacés Internes, ne recevraient plus de soutien.

Le subcluster VBG de l'ONU a été l'instrument principal de communication, coordination et organisation parmi les organisations internationales travaillant sur la violence sexiste. Quelques organisations haïtiennes ont aussi participé. Cependant, la participation précoce des Haïtiens a été compliquée par les réunions de cellule tenues au Log Base de l'ONU, généralement en anglais. Quelques organisations haïtiennes ont refusé de participer et de coopérer avec le subcluster, citant une « clusterphobie. »

En mars 2012, un représentant de la KOFAVIV, l'un des plus grands groupes œuvrant pour le droit des femmes à Port-au-Prince, a déclaré que le gouvernement n'avait pas encore mis en place de plans concrets pour intervenir dans le domaine de la violence sexuelle dans les camps et que les conditions de vie dans ces camps avaient peu changé depuis le tremblement.<sup>157</sup> Selon un rapport du Département d'Etat américain sur les droits de l'homme en Haïti en 2011, le viol était régulièrement signalé dans un camp où étaient réfugiés environ 40 000 Déplacés Internes mais il n'y avait « peu ou pas » de suivi par les autorités.<sup>158</sup>



## IV. RÉSULTATS

### Histoire, contexte et types de refuges

Toute étude récente portant sur les programmes proposant un refuge temporaire aux victimes de la violence sexuelle et sexiste en Haïti se confronte au défi de capturer à la fois le passé, présent et futur. Il y a simplement tellement de mouvement – disparitions de projets d’envergure avec le tremblement, alors que d’autres projets ont émergé après le désastre dû à l’afflux de financements. Dans cette section, nous présentons un résumé du passé, présent et futur proche des programmes de refuge basé sur notre recherche en Haïti.

#### *Avant le tremblement*

L’histoire du droit des femmes en Haïti et des refuges sécurisés pour victimes de violence sexuelle et sexiste en Haïti est semée de rumeurs et d’intrigues politiques qui s’ajoutent aux événements cataclysmiques et bouleversants du 12 janvier 2010.

Il est difficile de tenir une discussion cohésive sur cette histoire sans avoir parfois recours aux ouïe-dires et même aux rumeurs communément acceptées en ce qui concerne des institutions qui n’existent plus. Notre point de vue sur cette histoire provient avant tout d’interviews faites avec des informateurs clé.

Avant le tremblement de terre de 2010, il y avait quelques organisations liées aux femmes en activité telles que KOFATIV, Kay Fanm et INFOFANM à Port-au-Prince ; SOFA dans tout le pays ; AFASDA dans le nord ; et Fanm Deside dans la région de Jacmel.

#### *Centre Yvonne Hakim Rimpel, dirigé par le Ministère des Femmes*

##### *Pétionville*

Le Ministère des Femmes dirigeait un refuge nommé d’après la journaliste et martyre haïtienne Yvonne Rakim Rimpel dans le quartier relativement aisé de Péguyville à Pétionville (environ six kilomètres du centre de Port-au-Prince.) Le refuge a été créé et dirigé avec le soutien financier de V Day, UNICEF et Oxfam Québec. Le refuge a ouvert en avril 2008. Sa capacité d’accueil était de douze femmes au maximum, même si en théorie il devait être agrandi à l’avenir. La durée minimale du séjour était de neuf mois. La relation du refuge à l’état était ambiguë : en théorie, le refuge était autonome mais il était, en même temps, contrôlé par l’état.

Les communiqués de presse de V Day ont fait état de la destruction du refuge par le tremblement, ce qui a évidemment conduit à sa fermeture. Cependant, des sources sur le terrain, ainsi que le directeur du refuge, ont affirmé que le bâtiment était fissuré mais globalement en bon état après le tremblement de terre. Cependant, comme le ministère n’avait pas payé les loyers les mois précédents,

le propriétaire a changé les verrous. Le bâtiment est désormais occupé par les bureaux de la Banque Mondiale.

### *Refuge pour femmes, dirigé par Kay Fanm*

#### *Port-au-Prince*

Kay Fanm est l'une des premières organisations haïtiennes pour le droit des femmes qui est devenue bien connue. Elle a été fondée en 1984 par sept associations plus petites militant pour le droit des femmes. Kay Fanm a fonctionné comme un refuge d'urgence de 1996 à janvier 2010, logeant des femmes pour une période de 3 à 7 jours quand elles étaient en danger immédiat. Certaines sources ont mis en doute le fait que Kay Fanm ait jamais été un « vrai refuge », même avant le tremblement, et que leurs services consistaient principalement à fournir un foyer d'urgence et à diriger les personnes vers d'autres centres. Le refuge, ainsi que le quartier général de Kay Fanm, ont été détruit par le tremblement de terre du 12 janvier 2010. Le directeur d'alors, Magalie Marcelin, a perdu la vie le même jour.

### *Profil et contexte pour les refuges depuis le tremblement de terre*

Nos chercheurs ont visité des refuges modèles dans trois aires géographiques d'Haïti: la capitale, Port-au-Prince, la ville côtière de Cap-Haïtien et Jacmel, ville de province. Après janvier 2010, la plus grande concentration de camps de déplacés internes en Haïti se trouvait à Port-au-Prince. Cependant, le tremblement a touché bien plus que la capitale et a atteint Jacmel, situé à 40 kilomètres de Port-au-Prince. Beaucoup de personnes ont migré à la campagne mais sont ensuite revenues à Port-au-Prince du fait qu'elles ne pouvaient trouver de moyens d'existence dans ces régions rurales.<sup>159</sup>

Dans cette section, nous allons d'abord introduire le contexte pour ensuite donner une vue d'ensemble des refuges que nous avons visités.

Lors de notre travail de terrain en Haïti en février et mars 2012, les chercheurs du Human Rights Center ont pu visiter six refuges basés sur les modèles exposés ci-dessus.

<i>Nom du site<sup>160</sup></i>	<i>Location</i>	<i>Type</i>
PAP A	Port-au-Prince	Refuge traditionnel
PAP B	Port-au-Prince	Modèle hybride: refuge traditionnel + entité alternative sous forme de dortoirs dans les bureaux de l'organisation
PFF	Port-au-Prince	Logements indépendants
AFASDA	Cap-Haïtien	Refuge traditionnel
JAC	Jacmel	Refuge traditionnel
LGBT	Port-au-Prince	Non officiellement un programme de refuge, mais fournit cependant des placements au sein de la communauté

## TYPES DE REFUGE



• REFUGES TRADITIONNELS



• SYSTÈMES D'HÔTES COMMUNAUTAIRES

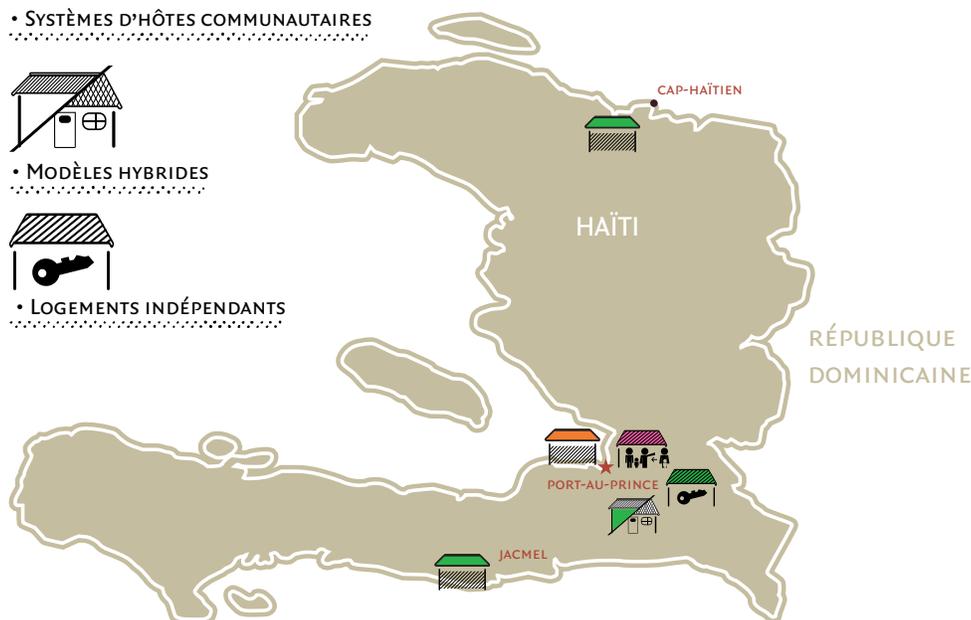


• MODÈLES HYBRIDES



• LOGEMENTS INDÉPENDANTS

# PROGRAMMES DE REFUGE ÉTUDIÉS EN HAÏTI



## POPULATION DESSERVIE

- PERSONNES DÉPLACÉES INTERNES
- POPULATION GÉNÉRALE
- GROUPES DES VICTIMES MARGINALISÉES

Les programmes que nous avons visités se trouvent dans trois contextes géographiques différents: la capitale, Port-au-Prince, Cap-Haïtien dans le nord et Jacmel dans le sud-est.

### 1. Port-au-Prince

Port-au-Prince, ainsi que les autres villes du département de l'Ouest, comme Léogane et Petit Goave, ont été dévastés par le tremblement de terre de 2010. Le gouvernement haïtien estime qu'entre 250000 et 300000 ont péri, même si le nombre certain des victimes ne sera jamais connu. Bien d'autres ont été physiquement blessés et l'impact émotionnel et social est incalculable. Plus de 1.5 million de personnes ont perdu leur domicile à cause du tremblement. Les principaux bâtiments de Port-au-Prince,

dont le Palais Présidentiel, ainsi que des parties entières du centre-ville se sont écroulés. Les espaces publics, telles que les places publiques, les aires de jeu, les cours de récréation d'école et les terrains de football ont été transformés en camps du jour au lendemain.

Nous avons interviewé les équipes et les résidents de trois refuges à Port-au-Prince : un programme d'envergure comprenant deux différents refuges et dirigé par une organisation de droits des femmes ; un programme fournissant des logements indépendants ; un programme informel mené par une organisation pour les droits des LGBT qui, parfois, aide les personnes LGBT à trouver refuge au sein même de la communauté.

Le programme le plus important, situé au sein d'une grande organisation pour le droit des femmes, est séparé en deux entités. Premièrement, l'organisation est responsable d'un refuge traditionnel situé en amont des bureaux aidant les femmes et filles fuyant la violence sexuelle et sexiste. Deuxièmement, l'organisation peut aussi fournir des logements au sein même des bureaux, dans une salle située au sous-sol pour un maximum de douze femmes ou filles dont les vies sont en danger immédiat, qui attendent un procès ou dont les cas sont, pour une raison ou une autre, urgents. La sécurité est plus accrue dans les locaux administratifs dans la mesure où l'organisation aide à la « protection des témoins » pour les résidents en grand danger.

Dans la mesure où le programme d'abri en amont est partiellement financé par l'UNHCR, les déplacés internes sont admis en priorité parce que sa fonction est d'accueillir les victimes de violence sexuelle et sexiste au sein des camps. Cependant, en pratique, le programme admet aussi des victimes de violence sexuelle et sexiste vivant hors des camps dans les cas nécessaires. En théorie, les programmes de refuge sécurisé et de refuge ont des critères d'éligibilité différents. Mais en fait, ils se chevauchent pour ce qui est des services, de la socialisation et même pour l'admission de leurs résidents. Le refuge situé dans les bureaux a parfois été utilisé par des femmes attendant un logement à long terme dans l'autre refuge.

Le programme offrant des logements indépendants s'occupe des femmes et de leur famille ayant survécu la violence sexuelle et sexiste. Le programme est géré par une association familiale privée basée aux Etats-Unis et n'a pas de mandat spécifique pour offrir des services aux déplacés internes, même s'il s'occupe d'eux. Contrairement aux autres organisations que nous avons visitées, qui offrent leurs services aux récentes victimes de violence sexuelle et sexiste, cette organisation s'occupe aussi des personnes qui ont été victimes de violence politique ou sexuelle dans le passé (notamment pendant les années du coup d'état.) Plutôt que d'offrir un foyer temporaire, cette organisation a pour but d'offrir des logements dans des appartements privés en attendant que les victimes reçoivent un visa temporaire ou permanent pour les Etats-Unis. Jusqu'à maintenant, l'organisation a réussi à assister cinq résidents à aller aux Etats-Unis et treize au Canada avec leurs enfants sous les catégories de « visa humanitaire » et « relocalisation. »<sup>161</sup>

Nous avons aussi mené une interview avec l'équipe d'une organisation qui aide les personnes LGBT (principalement les hommes homosexuels.) Même s'ils n'ont pas les ressources pour se procurer un refuge, ils sont connus pour avoir occasionnellement aidé des personnes fuyant la violence sexuelle et sexiste et/ou la persécution à trouver refuge chez des membres de la communauté LGBT.

## 2. Cap-Haïtien

Cap Haïtien, la capitale du Département du Nord, est la deuxième plus grande ville d'Haïti avec une population de 200000 habitants. Contrairement aux autres villes et villages visités au cours de notre recherche, Cap Haïtien n'a pas été spécifiquement touché par le tremblement de terre, vu sa distance avec la capitale (252 kilomètres.)

Nous avons visité un refuge traditionnel à Cap-Haïtien. Il offre ses services aux femmes et enfants fuyant la violence sexuelle et sexiste mais n'a aucun mandat spécifique pour s'occuper des victimes ou des populations marginalisées.

Avant de recevoir des financements pour construire un refuge, cette organisation a hébergé des victimes chez des membres de l'organisation. Dans la mesure où des donateurs internationaux financent les créations de refuges officiels, beaucoup d'organisation haïtiennes et d'ONG internationales ouvrent des refuges officiels.

Le refuge est une maison plaisante et confortable, bien meublée, située dans la banlieue de Cap Haïtien. Elle comprend un grand jardin rempli de fleurs et d'arbres.

## 3. Jacmel

Jacmel est la capitale du Département du Sud Est d'Haïti et la capitale culturelle du pays. Avec son agglomération, la population de Jacmel est d'environ 40000 habitants, faisant de cette ville la cinquième plus grande du pays. Elle est située sur la côte sud du pays et se trouve à 39.45 kilomètres de Port-au-Prince.

Entre 300 et 500 personnes ont péri à Jacmel lors du tremblement de terre de 2010. Environ 4000 personnes furent blessées et les bâtiments ont été considérablement endommagés. Tout comme à Port-au-Prince, les camps de déplacés internes sont apparus dans les espaces publics, comme la place centrale jouxtant la mairie elle-aussi endommagée. Cependant, la crise liées aux déplacés internes n'a pas duré aussi longtemps qu'à Port-au-Prince, dans la mesure où il était plus facile pour les habitants de Jacmel d'aller loger à la campagne.

A Jacmel, nous avons visité un programme établi de longue date qui aidait les femmes fuyant la violence sexuelle et sexiste en les hébergeant dans les domiciles des membres de l'organisation. Au moment de notre visite, l'organisation avait reçu le financement nécessaire pour ouvrir un refuge traditionnel officiel. L'abri devait ouvrir vers milieu 2012 et devait venir en aide aux femmes (et leurs enfants) fuyant la violence sexuelle et sexiste et la violence conjugale. Cependant, l'organisation n'avait pas de mandat pour aider les déplacés internes, les personnes LGBT ou tout autre minorité.

La maison est située dans un quartier résidentiel dans la banlieue de Jacmel, au bord d'une route de terre, séparée par un grand portail. La maison est munie de quatre chambres à coucher, d'un salon, d'une aire de jeu pour les enfants, d'une cuisine, de plusieurs salles de bain et d'une agréable terrasse carrelée.

Au moment de notre visite, ce refuge était en voie de construction et pas encore opérationnel, même si le Human Rights Center l'a déclaré opérationnel à partir de l'été 2012.

## Profils des Programmes de Refuge

<i>Port-au-Prince 1: PAP A</i>	
Type	Refuge traditionnel
Location/contexte	Zones urbaines de Port-au-Prince
Organisation dirigeante	Organisation haïtienne des droits de femme avec UNHCR
Histoire	L'organisation a été fondée en 1994 par des victimes haïtiennes de violence sexuelle et politique pendant les années du coup d'état. Après le tremblement, l'organisation était située dans un camp sur le champ de Mars. En octobre 2010, elle a recommencé à fonctionner normalement grâce à l'aide du Global Fund for Women. En mai 2011, elle a reçu des fonds de la part d'UNHCR. Le refuge sécurisé a ouvert pendant l'été 2011.
Mandat	Eliminer toutes sortes de discriminations envers les femmes.
Financement	UNHCR
Description des hébergements	Une grande maison, située près des locaux administratifs de l'organisation. Chaque résident/famille a généralement sa propre salle de bain et sa propre chambre. Le cadre se réduit à quelques meubles de plastique et une télévision.
Capacité (maximum, en la situation présente)	Quinze familles avec trois enfants, mais les critères sont flexibles. Lors de notre visite en février 2012, il y avait quinze femmes, avec onze ou douze enfants au total.
Critères d'éligibilité (refuge)	Femmes fuyant la violence sexuelle. D'après l'équipe, le foyer a été spécialement aménagé pour les femmes vivant dans des tentes et déplacées par le tremblement. En pratique, cependant, les victimes de violence sexuelle non-déplacées, sont aussi hébergées. Les femmes doivent fournir un certificat médical attestant du viol.
Danger qui est fuit	Violence sexuelle
Déplacées internes acceptés?	Oui
enfants admis?	Oui
Equipe (nombre, positions)	Cinq agents communautaires travaillant directement dans le refuge. Il y a aussi une infirmière et une psychologue.

Durée du séjour (maximum, en moyenne)	Trois à six mois. Le premier groupe de résidents est resté pour six mois, mais d'après l'UNHCR, la durée maximum était supposée de trois à six mois. Le premier groupe de résidents est resté pour six mois, mais d'après l'UNHCR, la durée maximum était supposée être de trois mois. Ceci est dû aux incertitudes concernant l'après-logement pour les victimes, les IGA pour les résidents, etc.
Services — au sein de l'organisation	Stages de formation dans le domaine de la santé et du bien-être, de la confiance en soi; services d'aide individuels et de groupe ; assistance légale.
Services — par recommandation	Recommandation hospitalière pour aide médicale. L'équipe accompagne la victime à l'Hôpital Général ou à l'Hôpital La Paix.
Règles et code de conduite	Chaque résident doit signer un code de conduite. Les téléphones mobiles sont autorisés. Visiteurs femme autorisés mais pas visiteurs homme. Les résidents se partagent les tâches domestiques telles que la cuisine et le ménage.
Système de sécurité et problèmes	Il n'y a pas de système de sécurité au refuge. Le portail est fermé à 18 ou 19 heures. Les résidents ont fait la demande d'un garde de sécurité mais ont compris que ce n'était pas possible du point de vue financier. Les résidents peuvent sortir pour activités nécessaires mais doivent signer un document signalant leur départ pour activité.
Projets de transition et effets	Lorsque les résidents quittent le foyer, ils reçoivent 1000 dollars US et trois mois de rations alimentaires. Il semble que la somme pour le loyer a été réduite à 800 dollars. La plupart des résidents choisissent de loger dans le quartier de Christ Roi, près des bureaux de l'organisation. Une salle communautaire était en projet (avec la coopération de FINCA.) Elle devait servir pour la vente-achat de marchandise par les anciens résidents. Le projet n'avait pas encore pris effet au printemps 2012.
Suivi	Les anciens résidents peuvent continuer de recevoir les services du centre administratif de l'organisation. Ils restent en contact avec l'équipe et les agents.

*Port-au-Prince 2: PAP B*

Type	Modèle hybride: entité à usage alternative + refuge traditionnel
Location/contexte	Zones urbaines de Port-au-Prince
Organisation dirigeante	Organisation haïtienne des droits de femme avec UNHCR
Histoire	L'organisation a été fondée en 1994 par des victimes haïtiennes de violence sexuelle et politique pendant les années du coup d'état. Après le tremblement, elles étaient logées dans un camp sur le champ de mars. En octobre 2010, ils ont recommencé à fonctionner normalement grâce à l'assistance de Global Fund for Women. En mai 2011, ils ont reçu le soutien financier de UNCHR. Le refuge a ouvert pendant l'été 2011.
Mandat	Eliminer toutes les formes de violence rencontrées par les femmes.
Financement	UNHCR
Description des logements	Un refuge plus petit au sous-sol dans les locaux administratifs. Il y a deux chambres, avec deux lits superposés dans chacune.
Capacité (maximum, actuelle)	Onze et plus (onze lits et matelas disponibles si besoin). Au moment de notre visite, une jeune femme passait les journées dans le refuge mais dormait dans les locaux administratifs.
Critères d'admission (refuge)	Femmes fuyant la violence sexuelle et réclamant justice via la cour pénale, ou qui encourent de graves risques. Certificat de viol exigé.
Danger qui est fui	Violence sexuelle
Déplacés internes admis ?	Oui
Enfants admis ?	Oui
Equipe nombre, positions)	Deux agents communautaires désignés pour assurer la sécurité des résidents des locaux administratifs. Il y a aussi une infirmière à plein temps, et un psychologue pour le refuge et le refuge dans les locaux administratifs.

Durée du séjour (maximum, en moyenne)	Dépend de la durée du procès ; habituellement quelques semaines.
Services — en interne	Formations santé et bien-être, confiance en soi, violence sexuelle ; soutien individuel et collectif ; assistance légale.
Services — par recommandation	Recommandation à l'hôpital pour soins de santé. L'équipe accompagne les victimes jusqu'à l'Hôpital Général ou l'Hôpital La Paix, ou MSF pour les naissances.
Code de conduite et règles	Chaque résident doit signer un code de conduite. Les téléphones mobiles ne sont pas autorisés au sein du refuge situé dans les bureaux.
Security system, issues	Dans le refuge situé dans les bureaux, il y a un gardien à tout moment; les résidents n'ont pas l'autorisation de quitter les lieux, seulement pour aller au refuge.
Plans de réinsertion	Les résidents peuvent retourner dans leur communauté une fois le cas résolu au tribunal. Certains sont éligibles pour loger dans un refuge séparé.
Suivi/contrôle	Les anciens résidents continuent d'avoir accès aux services aux bureaux de l'organisation. Ils restent en contact avec les membres du personnel et les agents.

*Port-au-Prince 3: PFF*

Type	Logements indépendants
Location/contexte	Port-au-Prince
Organisation dirigeante	Patricia Fleming Foundation
Histoire	Fondée en 2010
Mandat	Donner refuge indéfiniment aux femmes victimes de violence sexuelle qui attend migration aux Etats-Unis (via visa aide humanitaire) et le Canada (via Relocation de Réfugiés).
Financement	Donneurs privés, fonds de UNHCR
Description des logements	Appartements privés dans des bâtiments de un à deux étages, tous certifiés non-endommagés par le tremblement par le Ministère des Travaux Publics.
Capacité (maximum, actuelle)	Dix appartements accueillant dix familles avec leurs enfants. (Avril 2013, mise à jour de l'équipe : 15 appartements, logeant 80 femmes et enfants.)
Critères d'éligibilité	Victimes de violence sexuelle, vivant dans des camps. L'organisation a aussi rénové des maisons pour des femmes victimes entre 1991 et 1994.
Danger qui est fui	Violence sexuelle, souvent motivée politiquement; victimes de représailles pour avoir envoyé le cas à la justice.
Déplacés internes admis ?	Oui
Enfants logés ?	Oui
Equipe (nombre, positions)	L'un des directeurs de projet est responsable de tout (les besoins médicaux, éducatifs, légaux, problèmes de logements des résidents, etc.) Le fondateur du projet vit aux Etats-Unis et vient régulièrement en Haïti et consulte le directeur du projet par téléphone ou email. Le directeur de projet haïtien n'est pas responsable pour les besoins légaux. Il y a aussi une femme responsable des liaisons santé.
Durée du séjour (maximum, en interne)	Indéfinie : en moyenne un an.

Services — en interne	Il n'a pas de services offerts sur place vu que les résidents vivent dans des logements privés loués par la fondation. La fondation programme des séances de suivi psychologique avec des spécialistes basés aux Etats-Unis via Skype. Accompagnement médical seulement pour les urgences, à cause des fonds limités ; le programme fournit les moyens d'existence de base (nourriture et eau) et paie pour la scolarité des enfants résidents.
Services — par recommandation	Soins de santé par cliniques spécialisées.
Règles et code de conduite	Minimal. Les résidents vivent dans des logements privés. Ils peuvent aller et venir et recevoir des visiteurs lorsqu'ils le désirent.
Système de sécurité et problèmes	Les appartements se situent en zones sûres et ont des portails. Les résidents déterminent quelles sont les heures de visite et qui peut les visiter ; ils sont aussi libre d'aller et venir comme ils le veulent.
Plans de réinsertion	Les femmes et leurs familles sont logées sur le long terme, jusqu'à ce qu'ils reçoivent le visa « aide humanitaire » ou « relocation ».
Suivi/contrôle	Les résidents vivent dans leur appartement en attendant de partir à l'étranger. Le moment venu, une équipe locale est engagée pour aider la famille à se stabiliser.

#### *Port-au-Prince 4: LGBT*

Note: Il ne s'agit pas d'un refuge officiel mais d'un groupe LGBT/VIH + militant pour les droits qui a parfois pu aider des individus à fuir la violence sexuelle et sexiste en leur procurant des logements surs.

Type	Système d'hôtes communautaires
Location/contexte	Port-au-Prince
Nom de l'organisation	Identité protégée
Histoire	Fondée il y a plus de dix ans
Mandat	Promouvoir la prévention et la réduction du VIH/SIDA au travers du changement de comportement, de l'acceptation des droits LGBT et de l'éducation.
Description de l'assistance à l'hébergement	L'organisation a assisté les individus LGBT à fuir la violence, particulièrement la violence sexuelle ou sexiste en leur procurant des logements surs au sein même de la communauté sur une base spontanée. Parfois, les membres du personnel apprennent qu'un individu LGBT a besoin d'un refuge et travaillent avec elle pour identifier ressources et logeurs potentiels. Il peut s'agir de membres de la famille, de compagnons ou d'autres membres de la communauté LGBT. Ces types de conseil et d'aide au logement ont fonctionné principalement sur une base spontanée ; il ne s'agit pas d'un programme officiel de refuge ou d'une activité financée.
Danger qui est fui	Violence homophobe (particulièrement coups et blessures), discrimination et abus liés au VIH, violence sexuelle.
Critères d'éligibilité	Auto-identification en tant que LGBT; doit avoir plus de 18 ans. Ouvert aux LGBT femmes et hommes.
Déplacés internes admis ?	Oui
Length of stay (maximum, average)	Indéfinie

Services en interne	Il n'y a pas de services en interne, car les résidents vivent dans les logements des membres de la communauté.
Services — par recommandation	Recommandés à des spécialistes médicaux sensibilisés aux problèmes LGBT et problèmes de santé liés au VIH. Les grands hôpitaux sont évités par peur des préjugés et de la divulgation.
Règles et code de conduite	N/A
Système de sécurité	N/A
Transition planning, effect	N/A

### Cap-Haïtien 1: AFASDA

Type	Refuge traditionnel
Location/contexte	Banlieue de Cap-Haïtien
Organisation dirigeante	AFASDA, organisation locale à but non-lucratif.
Histoire	Le refuge a ouvert en mars 2011, même si l'organisation existe depuis longtemps.
Mandate	La mission de l'organisation est la défense et la promotion du droit des femmes.
Financement	(pour refuge)
Description des logements	Une maison avec un jardin, des œuvres d'art et de beaux meubles. Chaque chambre est nommée d'après une femme activiste décédée pendant le tremblement de terre. Lors de notre visite, chaque résident avait une chambre (avec ses enfants dans certains cas.)
Capacité (maximum, courante)	Capacité maximum de 10 personnes. Lors de notre visite en mars 2012, il y avait trois femmes et leurs enfants.
Critères d'éligibilité	Victimes de violence (sexuelle ou domestique) qui n'ont pas où aller. Cela inclut les filles, si nécessaire.
Dangers fuis	Violence domestique et viol.
Déplacés internes admis ?	Oui (même si la plupart des personnes de cette région n'ont pas été déplacées par le tremblement). Les personnes fuyant leur domicile Port-au-Prince pourraient être admises dans le cas échéant.
Enfants admis	Oui
Equipe (nombre, positions)	Quatre intervenants (similaires aux agents) travaillant par poste (24 heures sur 24), un manager, un agent d'entretien, un gardien.
Durée du séjour (maximum, moyenne)	Cinq mois maximum, avec flexibilité selon les besoins individuels. Trois mois en moyenne.

---

Services — en interne	Des professionnels viennent au refuge pour offrir leur assistance légale, médicale ou conseils.
Services — par recommandation	Résidents orientés vers les hôpitaux pour obtenir un certificat de viol et « 72 heures de médicaments. »
Règles et code de conduite	Peu clair.
Système de sécurité, problèmes	Le rez-de-chaussée comprend un grand portail de fer et est protégé par un gardien. Les visites ne sont pas autorisées. Une enseigne « Jardin de Paradis » a conduit quelques membres de la communauté alentour à penser qu'il s'agissait d'une boutique de fleurs.
Plans de réinsertion	Généralement, les individus sont autorisés à quitter le refuge lorsqu'ils se sentent en sécurité et que leur agresseur est en prison.
Suivi/contrôle	L'équipe reste en contact avec les anciens résidents pour qu'ils participent à d'autres projets. Le suivi est effectué par le <i>sant dekout</i> ou par d'autres antennes.

---

### Jacmel 1: JAC

Type	Refuge traditionnel
Location/contexte	Banlieue de Jacmel
Organisation dirigeante	Organisation à but non-lucratif haïtienne
Histoire	Refuge ouvert en juillet 2012
Mandat	Respecter les droits des femmes et collaborer avec d'autres organisations pour changer la situation dans le pays. L'organisation offre des formations, conscientisation/éducation, soutien et activité de direction (comme les activités générant des fonds) pour les femmes et filles victimes de violence.
Financement	(refuge uniquement)
Description des logements	Une belle maison nouvellement construite munie d'un portail. Il y a un grand jardin avec des arbres fruitiers, des légumes et une aire de jeu pour enfants.
Capacité (maximum, actuelle)	Capacité maximum: vingt (plus enfants). Au moment de la visite de Human Rights Center (octobre 2012), il y avait sept résidents.
Critères d'éligibilité	Victimes femme de violence sexuelle et domestique. Les mineurs sont admis. Les résidents doivent se plier aux règles du refuge.
Dangers fuis	Violence sexuelle et domestique.
Déplacés internes admis ?	Oui (pas spécialement conçu pour les déplacés internes mais offre services à qui en a besoin)
Enfants admis?	Oui
Staff (number, positions)	Onze personnes travaillant à temps plein au sein de l'organisation, incluant le personnel administrative. Il n'était pas sûr que le personnel de l'organisation était spécifiquement en charge du refuge.
Durée du séjour (maximum, en moyenne)	La durée officielle du séjour est de trois mois, mais en fait le séjour dure jusqu'à ce que les femmes deviennent "autonomes."
Services — en interne	Médiation entre hommes et femmes (ou victimes et agresseurs), support psychologique et social; scolarisation des enfants payée pendant que les mères sont au refuge.

Services — par recommandation	L'équipe accompagne les résidents pour assistance légale et médicale.
Code de conduite, règles	Les résidents sont responsables des tâches domestiques. Leur liberté de mouvement est restreinte. Les téléphones ne sont pas autorisés. Au moment de notre visite, il n'y avait pas de procédures standard car l'organisation était en attente de standard émis au niveau national.
Systèmes de sécurité, problèmes	Grande clôture et deux gardiens. Liberté de mouvement des résidents restreinte. Pas de visites autorisées (mais les familles peuvent rendre visite aux résidents dans les bureaux, avec autorisation préalable.)
Plans de réinsertion	Formation sur gestion d'argent et microcrédit. Les résidents sont incités à retourner vers leur famille lorsque cela est possible. Aucun fonds pour la location de logements pour anciens résidents.
Suivi/contrôle	Residents continue psychosocial follow-up and participate in the organization's programs

### *Options non-confirmées et Avenir*

Au moment où nous effectuons notre travail de terrain en février et mars 2012, ces options de refuge supplémentaires étaient en cours d'édification ou au stade de planification.

#### *Organisation Internationale pour les Migrations (OIM), Croix-des-Bouquets*

En février 2012, l'OIM a acheté des terrains et prévoyait d'ouvrir un refuge en avril 2012, avec la coopération d'une organisation locale, OFAVA, œuvrant pour le droit des femmes. Ce refuge donnerait des logements sur le court-terme, contrairement aux structures similaires. Il permettrait aux résidents de rester un mois à un mois et demi et aurait pour mission principale le relogement. Il y aurait de l'espace pour 17 à 18 femmes et serait réservé, à ses débuts, pour les déplacés internes vivant dans les camps.

A l'origine, en juin 2011, l'OIM a essayé de collaborer avec le Ministère des Femmes et de construire ce refuge à Port-au-Prince. Cependant, ces projets ont échoué et l'OIM a finalement collaboré avec OFAVA.

Nos tentatives pour être en contact avec un représentant de OIM en octobre 2012 sont restées infructueuses ; nous ne savons pas si ce refuge a été créé ou non.

#### *Croix-Rouge Française et Espoir des Femmes Haïtiennes, Petit-Goâve*

Le 8 mars 2012, la Croix Rouge Française, en coopération avec une organisation locale appelée Espoir des Femmes Haïtiennes, a, selon certaines sources, ouvert un petit refuge à Petit Goâve, une petite communauté située à 42 miles de Port-au-Prince.

Le refuge est financé par l'UNHCR. L'UNHCR ne travaille pas directement à Petit-Goâve mais finance la Croix Rouge.

L'UNHCR semblait encourager la Croix Rouge et Espoir des Femmes Haïtiennes à s'inspirer du modèle du projet KOFAVIV et d'adopter leur modèle d'agents communautaires. Cependant, ils ont aussi reconnu les différences basées sur le fait de travailler dans une communauté plus petite où les victimes et les bénéficiaires ne peuvent pas rester facilement anonymes dans la mesure où les victimes fuient la violence domestique plutôt que le viol dans une communauté rurale où la situation des déplacés internes diffère de celle de Port-au-Prince. Le refuge pourrait donc servir aux femmes attendant un jugement légal.

D'autres organisations populaires de femmes à Port-au-Prince, Jacmel et Cap-Haïtien n'ont jamais entendu parler d'Espoir des Femmes. Cependant, Espoir des Femmes Haïtiennes a été décrit par l'UNHCR comme très actif dans la cellule.

Depuis octobre 2012, l'officier associé à la protection de l'UNHCR et l'officier de protection de la Croix Rouge Française ont quitté Haïti pour prendre de nouvelles positions ailleurs, soulignant la difficulté de maintenir la continuité professionnelle dans le domaine humanitaire où les changements de poste sont très fréquents.

*The Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes (Ministère des Femmes), Port-au-Prince*

Le Ministère des Femmes avait pour projet d'ouvrir un nouveau refuge à Port-au-Prince. Le nouveau projet est de louer une maison, dans la mesure où l'achat d'un terrain avec une maison préfabriquée ou l'achat d'un terrain et la construction d'une maison sont des options trop onéreuses. Le Ministère était à la recherche de fonds mais des « changements administratifs » ainsi que des changements de priorité rendent ces projets incertains.

## Défis et stratégies

*« Nous avons ici une femme avec une maladie sexuellement transmissible, et nous ne la considérons pas comme différente des autres; nous la traitons comme toutes les autres personnes. Comme il s'agit d'une personne, nous pouvons la traiter normalement et lui laisser savoir qu'elle a la même humanité que nous. Quand les agents ont un peu d'argent, ils partagent avec elle car elle va toujours à l'école, c'est une jeune fille. Elle a besoin de vêtements, donc, nous, agents, on se met ensemble pour lui offrir ce dont elle a besoin, on lui apporte nous-même des vêtements. »*

Les chercheurs du Human Rights Center ont été frappés par le grand degré d'empathie et de compassion dont font preuve les employés haïtiens travaillant dans les refuges. Certains d'entre eux furent les victimes de violence sexuelle et sexiste. D'autres ont perdu leur logement pendant le tremblement de terre de 2010 et vivaient dans des camps avec leurs clients. Cependant, malgré ou grâce aux épreuves individuelles et structurelles auxquelles ils faisaient face, ces employés menaient leur complexe travail à bien en répondant aux innombrables besoins physiques, psychiques et légaux des victimes de violence sexuelle et sexiste avec une patience infinie, courage et bonne humeur.

L'une des particularités des refuges haïtiens est le degré d'enracinement communautaire. Certains refuges que nous avons visités sont en effet dirigés par des organisations œuvrant pour le droit des femmes qui sont enracinées dans les milieux urbains et ruraux. Avec le temps, ces organisations ont inclus en leur sein des femmes d'horizons politiques, historiques et même socio-économiques bien divers. Certaines organisations emploient des « agents communautaires » dans tous les domaines de leurs activités, campagnes de soutien et aide légale. Les services de refuge sont souvent offerts par le même groupe de femmes vivant dans la communauté locale.

Une organisation basée à Cap Haïtien utilise son réseau de petites administrations rurales pour offrir transport et aide au niveau local. Parfois, certaines victimes sont logées dans les bureaux de ces organisations.

Du fait de leur enracinement local, un certain nombre d'organisation était en bonne position pour conduire des projets de soutien et d'information sur la violence sexuelle et sexistes dans les quartiers, impliquant hommes et femmes dans certains cas.

Enfin, il était clair que ces organisations offraient aux victimes quelque chose de très profond qui avait été perdu lors du tremblement de 2010 : une communauté. Les camps qui se sont développés à Port-au-Prince après le 12 janvier 2010 ont été des solutions de circonstance qui n'ont pas reproduit les réseaux de quartiers existants. Les membres d'une même famille étaient souvent séparés à cause du manque d'espace dans les tentes et la vie dans les camps était souvent instable et peu sûre. Pour certains résidents de refuge, les refuges offraient un certain repos d'esprit qui semblait inimaginable avant leur admission.

#### DÉFIS ET STRATÉGIES

1. Relations et perceptions communautaires
2. Sécurité
3. Prestations de soins médicaux
4. Bien-être émotionnel
5. Stratégies de sortie
6. Obtenir justice
7. Limitations en termes de ressources
8. Concernant les « facteurs d'attractivité »
9. Définition et évaluation du succès
10. Coordination, Communication, et Inclusion

#### 1. Relations et perceptions communautaires

*« Notre sécurité dépend de la compréhension et de l'appréciation de la communauté qui nous entoure. »*

La relation d'un refuge avec la communauté qui l'entourne est importante pour sa sécurité, l'anonymat des victimes et l'apport de services. Quelques-unes de ces organisations ont travaillé depuis longtemps au niveau communautaire, même avant d'offrir un foyer temporaire, en employant un réseau « d'agents » enracinés dans la communauté et d'autres représentants activement engagés dans les sociétés locales. Cette présence populaire semble avoir bénéficié aux organisations de droits des femmes dans leur travail de soutien général et dans leurs activités légales, éducatives, et de santé.

Cependant, l'offre de refuge par certaines de ces organisations a présenté quelques difficultés dans un nombre de cas. Les chercheurs de Human Rights Center ont été surpris par certaines réactions

négatives de la communauté quant aux refuges et aux résidents, remettant en question la sécurité et l'aspect coopératif de ces refuges.

Le manqué d'information sur le refuge de Cap-Haïtien, par exemple, a laissé des incertitudes planer quant au financement de ses activités : un résident a expliqué que les membres de la communauté avaient une opinion négative du refuge parce qu'ils pensaient que le père de ses enfants allait payer la facture pour son logement et ses dépenses de nourriture.

A Port-au-Prince, l'afflux d'aide humanitaire a créé un ensemble de suppositions différent. Cela s'est avéré surtout quand des fonds internationaux ont été dirigés vers la création de refuges. Quelques résidents ont été associés avec les financeurs parce qu'ils recevaient des visiteurs *blans* (personnes de couleur blanche) ou parce que les participants au programme avaient vu leur vie changer : ils étaient maintenant hors des camps, portaient de nouveaux vêtements et avaient de l'argent pour payer leurs transports.

Parfois les bénéfices étaient mal interprétés, notamment lorsque les victimes de violence sexuelle et sexiste recevaient des appartements loués par les organisations.

*« Les gens ne savent pas qu'il s'agit d'une association. Ils pensent que c'est juste un blan (une personne de couleur blanche ou un étranger) qui a acheté une maison. Dès qu'ils vous voient avec un blan, les gens pensent que vous avez de l'argent. Un jour, je suis sortie avec des talons hauts et un sac à main. Tous les gens se sont mis à dire que j'allais très bien. »*

Au pire, les résidents et leur famille ont été sujets aux extorsions et aux menaces de violence.

*« Je me sens en sécurité à Christ-Roi. Mais ma fille de quinze ans qui va à l'école à Martissant a des problèmes. Les gens essaient d'obtenir de l'argent d'elle en lui disant « donne-moi 200 dollars, je sais qu'un blan a acheté une maison à ta mère. » Ce ne sont pas des hommes armés, mais tout de même . . . »*

### *Stratégies*

Quelques programmes de refuge ont d'excellents niveaux d'intégration dans la communauté alentour. Ceux affiliés avec une organisation de droits des femmes semblaient plus à même de sécuriser le soutien de la communauté et d'éviter les mésententes par rapport aux programmes non-affiliés.

Deux programmes de refuges importants étaient en fait des organisations de droits des femmes : le logement d'urgence était simplement l'une des composantes de l'ensemble des services offerts aux victimes de violence sexuelle et sexiste. Leur enracinement au niveau local prenaient différentes formes et permettaient aux organisations d'offrir des services tels que aide légale, suivi de cas ou recommandations et campagnes de soutien.

Le premier programme, le plus important de Port-au-Prince, était dirigé par une organisation dont la présence dans toute la capitale était assurée par des dizaines « d'agents communautaires. » Ces agents communautaires étaient des membres de l'organisation qui avaient fait l'expérience de la violence sexuelle ou sexiste et qui avaient participé aux campagnes de soutien et aux programmes de formation de ces organisations. Ces personnes étaient souvent des leaders dans les quartiers avant le tremblement de terre de 2010. Ils ont été les premiers à être au courant des viols dans les camps. Les

agents communautaires ont offert un suivi essentiel dès qu'une attaque était détectée : ils ont amené les victimes dans les bureaux pour qu'elles reçoivent soutien légal et soins de santé.

La seconde organisation, un programme de refuge de Cap-Haïtien, employait des *sant dekout* (centres d'écoute) au sein desquels les équipes offraient assistance légale et collectaient des rapports sur la violence au niveau des quartiers locaux. Ces réseaux de base permettaient la communication au porte-à-porte sur des problèmes concernant la vie des femmes locales, incluant les sujets de violence sexuelle et sexiste et les solutions à y apporter.

La présence d'équipes au sein des communautés locales ont permis aux organisations de développer des liens avec les instances du maintien de l'ordre et les autorités judiciaires dans des régions reculées, ce qui a renforcé la possibilité d'inculpation lorsque des cas de violence sexuelle ou sexiste étaient rapportés. Parfois, ces antennes locales servaient d'abri aux victimes de ces violences qui ne pouvaient se rendre de suite au refuge principal situé à Cap-Haïtien.

Même dans les refuges plus petits, les équipes ont compris que la possibilité d'offrir du soutien aux victimes dépendait sur le développement de partenariats avec les communautés d'accueil. Cela était probant avec l'organisation LGBT, dont l'équipe insistait sur le besoin de partenariats avec les leaders de la communauté avant de distribuer des tracts informatifs, des kits ou des préservatifs.

Cependant, les chercheurs ne sont pas certains que l'implication de la communauté est nécessaire ou même possible dans le cas des logements indépendants offerts par une organisation familiale des Etats-Unis. Parce que ce programme a un but très précis et qu'il n'est pas basé au sein d'une organisation de base haïtienne, il n'a pas de raisons ou de moyens pour développer une présence communautaire plus accrue.

## 2. Sécurité

La sécurité des résidents et des membres du personnel présentaient une grande importance pour toutes les personnes interviewées. Cependant, certains programmes n'avaient pas de protocole de sécurité totalement développés. Les mesures de sécurité étaient basées sur les ressources disponibles et le type de refuges plutôt que sur des considérations au cas par cas. Les besoins des résidents peuvent différer : certains peuvent être plus exposés au risque de violence alors que d'autres en situation moins périlleuse pourraient bénéficier de plus de liberté de mouvement et de contacts avec la communauté extérieure.

Certaines craintes exprimées par les résidents de refuges en Haïti semblaient surprendre les membres du personnel. Les résidents de différents programmes à Port-au-Prince, par exemple, rapportaient que leur première nuit dans le refuge était terrifiante, non pas parce qu'ils se trouvaient dans un nouvel endroit ou par crainte d'être retrouvés par leurs agresseurs mais parce que les bâtiments étaient en béton. Ces résidents ont survécu le tremblement de terre de 2010, lorsque les murs de béton se sont mis à tomber et ont écrasé des gens autour d'eux. Dans ce sens, il a été difficile pour certains résidents de déménager de tentes en plastique légères vers une chambre située dans un bâtiment de béton.

A part pour le refuge situé dans des bureaux à Port-au-Prince, les membres du personnel et résidents ont admis que les mesures de sécurité n'étaient pas optimales. Il n'était pas rare d'entendre les résidents déclarer que leur sécurité était en fait entre les mains de Dieu.

« Il n'y a pas de gardien au refuge. Jésus de Nazareth est notre système de sécurité ; nous prions constamment et nous fermons nos portes. »

« Qui protège le refuge ? Dieu et [nom du directeur] . . . »

Les équipes de travail interviewées se sentent généralement en sécurité sur leur lieu de travail. Cependant, certains d'entre eux, principalement ceux qui offrent des services légaux et d'autres formes d'accompagnement, font parfois face à des problèmes d'insécurité. Par exemple, un travailleur a fait état de menaces de la part de l'agresseur ou de la famille de l'agresseur alors qu'il/elle accompagnait la victime au tribunal. Ces mêmes équipes ont aussi remarqué que les avocats, même les hommes, représentant les victimes faisaient face aux mêmes menaces.<sup>162</sup>

### *Stratégies*

Mise à part l'aide divine, les programmes de refuge en Haïti tentent de remédier aux problèmes de sécurité en prenant des mesures structurelles, des stratégies pratiques, en appliquant des codes de conduite et en développant le soutien de la communauté alentour.

- *Stratégies structurelles*

Les mesures structurelles prises dépendent du modèle de refuge. Tout d'abord, la location des refuges était gardée largement secrète ; aucun des refuges que nous avons visités n'était repérable. Seul un espace servant de refuge traditionnel, qui fut une boutique de fleurs dans le passé, était encore perçu comme une crèche par beaucoup de personnes des alentours.

En termes de mesures concrètes, un refuge traditionnel de Port-au-Prince se fiait à son portail fermé à clé et à sa location dans un quartier résidentiel paisible. Le refuge était situé à même les locaux administratifs de l'organisation des droits des femmes et était constamment sous la surveillance de deux agents communautaires travaillant trois postes de jour et trois postes de nuit.

Le refuge planifié pour Jacmel aura une palissade et deux agents de sécurité. Le programme offrant des logements indépendant aux victimes de violence sexuelle et sexiste dans des appartements situés autour de Port-au-Prince faisait en sorte de louer des endroits où il y avait une barrière physique, tel un portail. Il faisait aussi en sorte de louer des appartements situés près les uns des autres, sûrement afin de faciliter les visites d'équipes et pour placer les résidents près les uns des autres en cas d'urgence.

- *Stratégies pratiques et opérationnelles*

Les programmes étudiés engagent toute une batterie de stratégies pratiques et opérationnelles pour assurer la sécurité de leurs résidents à l'intérieur et à l'extérieur des refuges. Par exemple, pour protéger l'anonymat des lieux, seuls la police, les équipes de travail et les docteurs avaient connaissance des lieux. Trois des programmes de refuge dans notre recherche à Haïti étaient dirigés par des organisations de

droits des femmes ou par une organisation d'aide légale.<sup>163</sup> Dans ces cas-là, admissions et recommandations se passent dans les locaux administratifs. Seulement après ça, on envoie, et plus souvent, on escorte la personne vers le refuge.

Le refuge de Cap-Haïtien est un cas intéressant car il ressemble à une ancienne boutique de fleurs lorsque vu de l'extérieur. L'équipe a mentionné un cas où une femme du quartier est venue au portail et a demandé à parler à l'officier de police. Quelques membres de la communauté ont remarqué que des policiers visitaient fréquemment les lieux sans raison bien claire. Les membres du personnel sont venus à la porte et ont parlé avec cette femme, l'orientant vers leur bureau local pour assistance sans divulguer la nature du lieu ou leurs relations au bureau. L'équipe a affirmé que si cette femme avait eu immédiatement besoin d'un refuge, les bureaux l'auraient dirigée dans un refuge différent, peut-être dans une antenne administrative différente pour éviter de divulguer la fonction des lieux.

Les programmes de refuge emploient des tactiques diverses pour sortir du refuge. Par exemple, lorsqu'interrogés par les médias à propos d'une affaire qui commence à faire bruit, l'équipe du Cap-Haïtien dément toujours une quelconque connaissance des gens impliqués même s'ils logent la victime. Pour éviter d'être repérés par les agresseurs qui pourraient tenter de suivre les victimes à partir du tribunal ou de l'hôpital, l'équipe planifie des heures de voyage singulières et des trajets spéciaux.

- *Stratégies basées sur les règles*

Finalement, les programmes ont pour but d'améliorer la sécurité via l'application de règles. Ces règles visent généralement les comportements, la mobilité des résidents, l'autorisation des visites et la communication avec les personnes extérieures au refuge. Dans les refuges aux structures stables où logent résidents et membres du personnel, ces règles peuvent être appliquées sous la surveillance des managers du programme. Dans les refuges plus décentralisés ou dans le cas d'accueils par la communauté, le personnel tend à travailler directement avec les hébergeurs pour que les règles soient comprises mais leur application peut s'avérer difficile.

Pour les autorisations de visite, les refuges traditionnels ne permettent pas la visite d'hommes, même ceux membres de la famille. Cela peut être difficile pour les résidents qui logent à long terme, comme dans le cas d'un père âgé qui ne pouvait rendre visite à sa fille. Cependant, il y a un consensus parmi les organisations pour dire que ces mesures sont nécessaires pour protéger les femmes et les filles logeant ensemble dans un même espace.

*« Les hommes ne peuvent pas entrer car nous hébergeons des jeunes filles, des sœurs qui ont été violées par leurs frères. Comme le dit le proverbe, « on ne veut pas courir pour se cacher de la pluie et tomber dans la rivière », vous comprenez ? »*

Dans tous les cas, les refuges gérés dans des bureaux séparés par des organisations de droits des femmes ou d'organisations d'aide légale exigent que les visites s'effectuent dans les bureaux plutôt qu'au sein du refuge. Cette précaution vise à protéger la sécurité des résidents et l'anonymat des lieux.

Dans d'autres programmes de refuge, comme celui avec des logements indépendants ou celui qui offre un hébergement au sein de la communauté n'ont pas de telles restrictions. Les résidents ont plus

d'autonomie quant aux visites. Cependant, pour les victimes logeant dans des appartements indépendants de Port-au-Prince, les visites doivent normalement se terminer à 18 heures.

Les règles concernant la mobilité diffèrent selon le modèle de refuge et le niveau de sécurité de certains programmes. Parmi tous les programmes visités, seuls les résidents logés dans les locaux administratifs de l'organisation de droit des femmes avaient leur liberté de mouvement réduite pour entrer et sortir du refuge. A cause du risque accru d'insécurité (cas encore au tribunal, menaces de violence imminentes), ces résidents pouvaient seulement quitter le refuge pour des rendez-vous essentiels liés à leur santé ou à leur cas judiciaire. Pour chaque trajet, ils sont escortés par des membres du personnel. En réalité, il y a tout de même une certaine flexibilité : les résidents du refuge situé dans les bureaux peuvent aller visiter leurs sœurs dans le refuge voisin, même si ces déplacements ne sont pas reconnus officiellement par l'organisation. Ces déplacements peuvent cependant être bénéfiques en cela qu'ils minimisent l'effet d'isolement pour ces résidents en situation plus délicate.

Les résidents du refuge voisin, où les règles de sécurité sont moins strictes ont plus de liberté de mouvement.

« Un refuge n'est pas une prison. »

Il y avait toutefois des mesures de contrôle ou de surveillance: un refuge permettait ses résidents de se rendre seuls aux rendez-vous en ville, seulement après avoir été accompagnés une fois par un membre du personnel qui s'assurait que la personne en question prenait toutes ses précautions, connaissait le chemin, etc. La plupart des programmes exigeaient que les résidents signent une feuille de départ en donnant une heure de rentrée approximative ; et si la personne était en retard, les membres de l'équipe l'appelaient pour s'assurer de sa sécurité. Certaines organisations demandent à leurs résidents de les appeler au téléphone une fois arrivés à destination. L'organisation proposant des logements indépendants a cette règle : « Vas où tu veux mais reviens à 20 heures. »

Les règles concernant la communication varient selon les modèles de refuge et de niveau de sécurité de chaque programme. Par exemple, pour chaque résident dans le programme de refuge hautement sécurisé situé dans les locaux administratifs de l'organisation, les résidents ne sont pas autorisés à avoir de téléphones. Dans l'autre refuge qu'ils gèrent, situé en haut de la rue, près des bureaux et pour le programme de logements indépendants, il n'y a aucune restriction concernant l'usage de téléphones. Entre ces deux extrêmes, les deux refuges situés hors de Port-au-Prince permettent à leurs résidents de passer des coups de fils personnels dans les bureaux via un membre du personnel.

- *Soutien de la communauté*

Les membres du personnel indiquent que les résidents prennent des précautions individuelles en plus des règles et structures imposées par l'organisation. Cependant, une femme a fait cette observation qui peut être généralisée : la sécurité véritable découle des relations de l'organisation à la communauté environnante. Comme indiqué ci-dessus, avoir le soutien et le respect de la communauté locale peut être la meilleure assurance contre les risques de violence à l'encontre des résidents ou des membres du personnel.

« On prend des mesures de sécurité, mais la sécurité dépend de la compréhension des gens et de l'estime que nous porte la population. »

### 3. Prestation de soins médicaux

L'accès immédiat aux services médicaux après un viol ou autre forme de violence sexuelle et sexiste est essentielle, non pas seulement pour obtenir les soins cliniques et les tests, mais aussi pour rapidement documenter et sécuriser les informations médico-légales prouvant le crime.

La plupart des programmes visités en Haïti ont connaissance du fait que les victimes ont besoin de voir un professionnel de la santé au moins 72 heures après l'attaque. Cependant, ces organisations ne sont pas en mesure d'offrir des services médico-légaux ou des services d'urgence en interne. Dans la plupart des cas, ils doivent mettre en place un service de recommandation pour aider leurs résidents à trouver de l'aide d'urgence ailleurs, que ce soit immédiatement après l'attaque ou pendant la durée de leur séjour.

Le défi reste le même : comment un refuge peut-il assurer qu'une victime puisse naviguer le système de santé sans problèmes afin d'obtenir, et au besoin d'avoir un accès continu, aux soins médicaux nécessaires ?

De plus, tout comme l'accès aux soins d'urgence, l'accès aux soins de santé de routine pour les victimes et leurs enfants était limité à cause de contraintes financières. Dans un des cas, un docteur généraliste faisait des visites régulières au refuge. Cependant, une fois son contrat expiré, l'organisation n'a pas eu les moyens de le renouveler.

#### *Stratégies*

La plupart des refuges visités en Haïti utilisaient une forme ou une autre d' "accompagnateur individuel" pour aider les résidents à obtenir les soins médicaux nécessaires. Cela consiste le plus souvent en un membre du personnel (akonpanyatris) qui accompagne physiquement la victime au refuge ou à l'hôpital. Pour les visites non-urgentes ou dans les cas à faible risque, les membres du personnel ont la possibilité de réserver des rendez-vous pour les résidents en suivant ces cas de leurs bureaux. De plus, certains membres du personnel s'occupent de donner les médicaments en temps et en heure aux résidents et, sûrement, gardent les dits médicaments au sein de leurs bureaux.

Dans certains cas, comme celui de l'organisation gérant les cas des victimes LGBT à Port-au-Prince, les membres de l'organisation guident les victimes vers certains docteurs et cliniques connus pour offrir des services adéquats et une expertise liée à la violence sexuelle et sexiste. Par exemple, le groupe LGBT qui assiste des individus à trouver refuge au sein de la communauté les guide vers des docteurs offrant des soins liés au VIH et des examens rectaux spécifiques.

### 4. Bien-être émotionnel

Les résidents et membres du personnel ont exprimé des tensions émotionnelles liées à la vie ou au travail dans les refuges. Les résidents avaient un accès limité à l'aide psychosociale sous forme de soutien individuel de base ou sous forme collective, souvent offerts par des membres du personnel

n'ayant jamais reçu de formation spécialisée. De plus, les membres du personnel ont très peu de soutien pour gérer leurs problèmes de stress lié au travail. Les raisons de ces carences sont différentes : la plupart des programmes tentent d'offrir un soutien émotionnel aux victimes, soit en interne ou par recommandation dans la limite des ressources financières disponibles. Cependant, l'application de ces mesures de soutien pour les membres du personnel ne figure pas au programme des refuges. Les membres du personnel semblent être vus comme capables de prendre soin d'eux-mêmes ou de s'entraider du mieux qu'ils le peuvent.

### *Résidents*

Améliorer et gérer la fragilité émotionnelle des nouveaux résidents sont des défis généraux à tous les services de refuge en Haïti. Les membres du personnel ont expliqué que les victimes ayant récemment fait l'expérience d'un viol ou d'une violente attaque sexuelle ou sexiste arrivent souvent en état de choc au refuge. Elles ne peuvent ou ne veulent parler de leur expérience ou de leurs besoins, ce qui peut freiner les efforts du personnel qui tente de mettre en place un plan de soins ou de transition. Les victimes peuvent être en train de se battre avec la peur de l'opprobre et ne veulent pas parler de leur épreuve ou de ses conséquences. Certains membres du personnel affirment que les nouveaux venus peuvent parfois décharger leur colère contre l'équipe du personnel. Les restrictions de mouvement et de communication, en plus de l'absence du réseau de soutien habituel et du manque d'options de relogement, surtout après le tremblement, peuvent provoquer chez les résidents des sentiments de tristesse, de désespoir et de frustration.

Le personnel note qu'il n'y a pas assez de psychiatres qui peuvent donner des soins cliniques pour la santé mentale aux résidents. L'accès aux médicaments pour la dépression, le syndrome de stress post-traumatique et autres cas psychologiques est très limité.

### *Stratégies*

Tous les programmes visités, sauf un, tentaient d'offrir un suivi psychologique ou quelque type de soutien en interne. Même si un psychiatre ou psychologue certifié n'était pas disponible, les membres du personnel tentaient de donner conseils et thérapie à un niveau minimal. Parfois, certains membres du personnel étaient formés à aider les victimes à surmonter le choc de la violence domestique. A d'autres moments, des spécialistes externes venaient pour guider des séances de soutien individuelles et collectives.

Le programme hybride de Port-au-Prince, qui comprend un refuge sécurisé au sein de ses locaux administratifs et un refuge en haut de la même rue, offre groupes de soutien et soutien individuel pour tous ses résidents. Il semble que ces pratiques encouragent la camaraderie et créent un réseau de support plus solide, notamment pour les résidents vivant dans le refuge sécurisé n'ayant que peu de liberté de mouvement et vivant en petits groupes.

L'un des programmes a pris une initiative intéressante bien que controversée pour pallier au grand manque d'experts locaux capables de desservir les habitants des refuges en Haïti. Le programme organise des rendez-vous sur Skype, un outil internet pour vidéo-conférences, avec des psychologues volontaires basés aux Etats-Unis. Ce modèle est loin d'être idéal : il y a besoin d'interprètes, les résidents

ne se sentent pas à l'aise avec la technologie et il y a de possibles manques de compétences culturelles de la part des professionnels américains. Le personnel a affirmé que la participation était volontaire. Les dirigeants de l'organisation, basés aux Etats-Unis pensent qu'il y a trop peu, voire pas d'experts sur place et offrent ce service en compensation.

En tout cas, les membres du personnel des refuges, formés ou pas, sont activement engagés dans le « retour à soi-même » des victimes. L'une des approches les plus communes de ces programmes ? Blaguer.

*« Parfois, lorsque qu'une personne arrive, elle ne veut pas parler. Alors vous la mettez à l'aide, vous lancez des petites blagues, vous lui faites savoir que vous êtes sa sœur tout en employant l'humour. Et là, elle commencera à redevenir elle-même. »*

Blaguer n'est peut-être pas une stratégie en soi mais il a été noté que l'humour était employé par le personnel pour aider les victimes à garder le moral pour faire face à l'immense stress, à la dépression et à l'incertitude. Il semble que les résidents y répondent positivement.

*« Je raconte des blagues, mais la première fois que je suis venue au refuge, vous savez, au moment où vous quittez votre maison, vos problèmes sont toujours là, vous avez du chagrin. Une fois que j'ai commencé à vivre ici, j'ai réalisé que ces problèmes étaient derrière moi, et j'ai arrêté d'avoir du chagrin. Les intervenants nous parlent normalement, nous racontent des blagues pour alléger notre stress. »*

Une autre résidente a mentionné éprouver du réconfort en priant et en écoutant les chansons évangélistes à la radio.

Il est à noter que certains refuges offrent accès aux consultations de soutien pour leurs anciens résidents. Cela peut améliorer la santé psychologique de ceux qui retournent vers leur communauté et permet au personnel de savoir si leurs anciens résidents vont bien.

### *Le personnel*

Les programmes de refuge, en Haïti, font face à un grand défi : être sûr que leur personnel soit en bonne santé mentale et physique pour continuer à travailler longtemps et ce, avec des moyens structurels et des ressources limités.

L'impact émotionnel et psychologique lié au fait de travailler avec des victimes de violence sexuelle et sexuelle n'est pas limité au personnel ou aux équipes travaillant dans les camps de déplacés internes. Cependant, le manque de ressources, les longues heures de travail, et le manque de travailleurs étaient clairement exprimés par les membres du personnel lors de nos interviews.

*« La chose la plus difficile? Nous n'avons jamais de vacances car il y a trop de travail. En plus, le type de travail que nous faisons ne connaît pas de temps morts. »*

Etant donné leur rôle, la force de l'impact émotionnel sur le personnel au quotidien n'est pas surprenant. Certains parlent « d'être forts » pour les résidents du refuge.

*« C'est difficile de rencontrer l'une de ces femmes pour la première fois; elle est souvent chamboulée, elle a besoin de temps. »*

De plus, quelques membres du personnel ont été eux-mêmes les victimes de violence sexuelle et sexiste ou avaient été déplacées par le tremblement de 2010 et vivaient aujourd'hui dans des camps. Leur solidarité avec les victimes est frappante.

### *Stratégies*

L'un des programmes a pu offrir des services de soutien au personnel pour les aider à affronter l'épreuve du tremblement de 2010. L'une des membres du personnel interviewée a pensé que c'était utile.

Malheureusement, le support pour le personnel n'était pas fréquent. Dans la plupart des cas, le personnel trouve du réconfort dans la camaraderie qu'elles entretiennent. L'humour semble encore ici être une voie privilégiée

*« Qu'est-ce que tu fais si tu sens le besoin de pleurer mais que tu ne devrais pas? Tu racontes une blague ! Même si tu sens les larmes te monter aux yeux à cause de ce que tu entends, tu ne pleures jamais. Si tu pleures, tu dévoiles ta propre faiblesse, tu lui montres que ce qu'elle te raconte te frappe toi aussi alors tu n'es pas supposée lui montrer cela de toi, car elle pleure en face de toi. »*

## 5. Stratégies de sortie

*« Lorsque nous sommes dans le refuge sécurisé, on sait que l'on n'y reste pas pour longtemps. Ensuite il faut avoir un endroit où aller, avoir une chambre à louer ou une maison. Qu'est-ce qu'il se passe s'ils nous demandent de partir . . . et que nous n'avons pas d'argent pour louer un endroit où loger ? »*

Trouver un endroit sûr pour les résidents quittant leur refuge est une épreuve difficile pour chaque organisation de ce genre partout au monde et encore plus à Port-au-Prince où très peu d'espaces résidentiels ont été reconstruits après le tremblement de terre et où environ 420000 personnes vivaient dans les camps au moment de notre visite.<sup>164</sup> Les appartements sont rares, ce qui fait grimper les loyers.

Pour les refuges situés hors de Port-au-Prince, c'est plus le défi de trouver des ressources pour louer des logements que pour trouver des logements-mêmes qui pèsent.

Les programmes font aussi face au défi de répondre aux attentes des résidents. Par exemple, une résidente d'un programme géré par des donateurs privés aux États-Unis pensait fermement que le donneur privé lui louerait personnellement une petite maison lorsqu'elle aurait à partir. Le personnel a tenté de clarifier les choses à maintes reprises, mais il était difficile de faire comprendre cela à la résidente.

Les refuges n'ont pas toujours eu de stratégies claires quant à la sortie de leurs résidents dans la mesure où le nombre d'espaces à louer à Port-au-Prince a considérablement diminué. Si l'un des programmes est capable de fournir un an de logement loué à ses résidents sortant, le reste des programmes n'a pas cette option et gardent indéfiniment leurs résidents ou leur demandent de partir sans avoir de solution claire.



Un abri temporaire, Port-au-Prince, été 2012.  
Photo: Laura Wagner

Abris temporaires (T-Shelters) sont été construits autour de Port-au-Prince par des ONGs internationales et UNHCR. Ces maisons simples de deux chambres en contreplaqué ont été réalisées pour durer trois à cinq ans et peuvent facilement loger une petite famille. Elles ont été mises à disposition pour quelques déplacés internes, incluant des résidents du refuge. Cependant, au moment de la recherche menée par le Human Rights Center, aucun des résidents n’avaient accepté d’y vivre. Les raisons du refus restent peu claires et n’ont pas été examinées par les parties intéressées.

### *Stratégies*

Les stratégies pour la sortie en sécurité d’un résident peuvent être discutées sous ces angles: options ; planification et préparation ; accès à un réseau de soutien.

- *Options*

Les possibilités pour les logements post-refuge diffèrent considérablement selon les programmes visités. Certains programmes avaient un éventail stable d’options à offrir alors que d’autres proposaient des solutions basées sur une approche plus spontanée. Ces options peuvent être à peu près résumées ainsi : rentrer chez soi, aller ailleurs en ville, ou quitter la ville ou le pays.

Les programmes n’offrent pas d’options de logement spécifiques mais travaillent avec les résidents afin de déterminer où ils devraient aller quand ils quittent le refuge. Ces options incluent : rentrer chez soi, rester avec de la famille ou partir et trouver une solution soi-même. Quelques programmes de Port-au-Prince donnent de l’argent pour le transport aux personnes rentrant chez elles dans les villes de province. A l’inverse, l’un des programmes donnent de l’argent pour quitter les villes de province et aller à Port-au-Prince.

Un refuge de Port-au-Prince, après le tremblement de terre, a établi des “classes” de résidents qui sont admis et qui sortent au même moment de l’année (au moment de notre visite, le refuge logeait la « seconde classe » de résidents.) Ce programme est dirigé en partenariat avec UNHCR, ce qui fait que les résidents classés comme déplacés internes sont éligibles pour les services de l’organisation. Cela inclut la possibilité de recevoir de l’argent pour un an de loyer pour louer un appartement privé pour les résidents du refuge à long-terme ou un placement dans un T-Shelter de UNHCR pour les clients de l’organisation non-admis dans la « classe » refuge à long-terme.<sup>165</sup>

Les membres du personnel ont constaté qu’avec le prix croissant des loyers, la somme donnée pour le loyer ne suffisait parfois pas pour une année entière. On peut aussi anticiper le retour d’anciens

résidents, une fois les sommes pour le loyer écoulées, pour des demandes de renouvellement de cette somme. Cependant, aucun des résidents n'avaient atteint cette étape de transition. L'une des résidentes, en revanche, a affirmé n'avoir aucune attente concernant le renouvellement de cette somme.

Les résidents à haut-risque qui sont restés brièvement dans les locaux administratifs de l'organisation sortent du refuge dès que le danger immédiat est passé (agresseur emprisonné ou condamné.) Ils ne peuvent recevoir la somme pour un an de loyer mais peuvent recevoir un T-Shelter s'ils le veulent. Certains sont admis à s'installer dans le refuge situé en haut de la rue.

L'un des autres programmes est entièrement dévoué à loger ses résidents jusqu'à ce qu'ils obtiennent un visa humanitaire par les Etats-Unis. A cause de la grande difficulté à obtenir cette autorisation d'immigration, et parce que le succès de la démarche est loin d'être garanti, la stratégie à long terme pour le logement des résidents n'obtenant pas de visa reste confuse. Dans certains cas, les résidents peuvent quitter l'organisation et recevoir l'équivalent de 500 dollars et être recommandés pour une formation microcrédit offerte par Entrepreneurs of the World.

- *Planification and Préparation*

La plupart des programmes sont flexibles quant à la longueur du séjour, même si les résidents sont sortis plusieurs jours consécutifs du refuge. Les projets de sortie se font souvent au cas par cas selon les options centrées sur la famille ou la communauté que la résidente a identifiées.

Certaines organisations tentent d'équiper leurs résidents avec des compétences en vue de vivre seules. Cela peut inclure des formations de gestion d'argent ou des formations professionnelles ou artisanales. Au moins un programme dirige ses résidents vers une formation de microcrédit offerte par d'autres organisations.

- *Support continu*

L'un des éléments contribuant à un retour réussi pour les résidents vers leur communauté d'origine est l'accès continu aux services de l'organisation. Le personnel d'une large organisation de Port-au-Prince pense que l'accès continu au support et à la formation aide les résidents à réussir leur réintégration, diminue leur anxiété, et leur résistance à quitter le refuge. Finalement, la promesse de revoir les résidents avec qui elles ont vécu pendant plusieurs mois peut convier le sens d'appartenir à une communauté dans le cas où les communautés d'accueil s'effondrent.

Un autre programme, situé à Cap-Haïtien, assiste fréquemment les résidents qui veulent aller à Port-au-Prince afin de fuir un agresseur local. L'organisation est capable d'avoir des nouvelles de ses résidents grâce à ses agents basés à Port-au-Prince ; elle peut aussi les diriger vers des organisations plus larges pour ce qui est de l'aide au logement.

## 6. Obtenir justice

Dans la situation de l'après-tremblement de terre en Haïti, comme dans bien des pays, la justice est souvent entravée, que ce soit pour les victimes de conflits et de désastres ou pour les personnes en situation stable. Il semble que ce soit spécialement le cas pour les victimes de violence sexuelle et sexiste.

Tout d'abord, les conceptions sociales entourant la violence intime, dans certains cas, vont contre la mise en incarcération de la plupart des agresseurs. Dans un cas, l'agresseur a été emmené et emprisonné mais sa famille a fait pression sur la victime pour qu'il soit libéré, la menaçant de mort. Dans un autre cas, la victime ne voulait pas témoigner contre le père de ses enfants.

*« Mes enfants m'ont dit: Maman, nous ne témoignerons pas contre notre père. S'il n'y avait pas mes enfants et même si ma famille me conseillait de ne pas témoigner contre lui, j'irai quand même en justice contre lui. Mais les enfants ne veulent pas entendre parler de cela, et ce sont eux qui comptent avant tout. »*

Ces conceptions sociales semblent s'infiltrer dans les réponses institutionnelles aux offenses sexuelles en Haïti. Les membres du personnel et les résidents ont noté que les stéréotypes concernant les viols peuvent amener un officier de police à renoncer à une enquête.

*« Parfois . . . il y a plus de traces de violences physiques, alors là on ouvre une enquête. Dans leur mentalité, les victimes de viol sont vierges, alors ils s'attendent à voir du sang couler . . . »*

De plus, les obstacles généraux à la responsabilité pour les violences sexuelles et sexistes en Haïti ont un impact sur les refuges qui tente d'héberger les victimes jusqu'à ce que le procès soit fini ou, tout au moins, jusqu'à ce que l'agresseur soit mis en prison. Les programmes assistant les victimes à naviguer le monde judiciaire peuvent partager les défis et frustrations de leurs résidents.

Le désir de justice pour les victimes varie aussi. L'une des résidentes interviewées, parlant de l'homme qui l'a violée et de l'homme qui a battu son père, désiraient « qu'ils soient tous tués. » Une autre a pardonné la famille qui a abusé d'elle alors qu'elle vivait avec eux comme restavek mais voulait tout de même la prison pour les hommes qui l'avaient violé elle, sa fille et sa petite-fille. Une autre voulait voir ses agresseurs aller en prison mais tout en ayant l'option de pouvoir leur parler.

*« Je veux leur parler. Je veux leur dire « pourquoi vous avez fait ça? Nous ne sommes pas tous frères et sœurs ? » »*

De même, le programme LGBT a déclaré que les membres de leur communauté ne rapportent jamais de viols à la police, par peur d'opprobre ou de ridicule.

Parfois, les cas se heurtent au manque de preuves et d'enquêtes. Dans un cas, l'agresseur s'était simplement enfuit et avait disparu. Monter les preuves et les conserver est très difficile car la victime doit se rendre dans un hôpital dans un maximum de 72 heures pour une consultation post-viol et pour la constitution de preuves criminologiques.

Un membre du personnel d'un refuge a fait part du défi posé par la corruption dans les tribunaux haïtiens, où une personne plus riche ou plus puissante peut potentiellement avoir plus d'influence sur les juges que la victime.

*« Pour qu'un juge fasse son travail, tu as besoin d'argent. Lorsqu'ils jugent en votre faveur, c'est parce que vous avez beaucoup d'argent. »*

Les cours de justice peuvent différer les quelques plaintes qui arrivent au tribunal. Les membres du personnel note que la lenteur du procédé donne du temps aux familles d'agresseurs pour faire pression sur la victime pour le retrait de la plainte ou pour que la victime ne téléphone pas à son avocat.

Enfin, le personnel des refuges connaît de grands défis structurels. Dans les programmes situés hors de Port-au-Prince, la tâche d'amener une victime au tribunal est simplement immense:

« [C'est comme ça dans le sud est: une personne peut quitter Ansapit. D'abord elle essaie de trouver un bateau pour pouvoir aller au tribunal. Elle peut recevoir un rendez-vous pour le jeudi, mais les bateaux partent le mardi. Donc elle doit attendre mardi pour partir. On essaie de loger la personne pour qu'elle puisse attendre . . . Un membre du personnel ira chercher cette personne et l'amènera au refuge. Quand la police nous amène quelqu'un, on ne peut pas refuser. »

### *Stratégies*

La majorité des refuges visités offrait de l'assistance aux personnes utilisant le système de justice officiel. Cela peut inclure le dépôt de plainte à la police, aller à l'hôpital pour des examens post-viol et même assister aux débats du tribunal si le cas arrive aussi loin. Les programmes plus larges proposent des *akonpanyatris* (accompagnatrices) qui guident individuellement les victimes ou deviennent leurs avocats, qui vont aux rendez-vous avec les résidents pour être sûres que toutes les démarches de santé, de prise et conservation d'indices criminologiques et judiciaires soient réalisées. D'autres programmes travaillent en partenariat avec d'autres organisations, telles que le Bureau des Avocats Internationaux à Port-au-Prince, qui aide les victimes à « naviguer » le système judiciaire.

Quelques programmes assistent leurs résidents à naviguer les procédures légales en développant et maintenant de bonnes relations avec la police locale, grâce à des réunions régulières et des formations sensibilisant les policiers aux besoins liés à la sécurité des résidents. Il se peut que des policiers soient engagés pour accompagner les victimes lorsqu'elles entrent et sortent du refuge, pour aller chez elles prendre leurs affaires ou pour aller au tribunal.

De même, certains membres du personnel travaillent activement pour rendre les services gouvernementaux responsables de leurs actions. Ils vont aux rendez-vous avec les victimes pour s'assurer qu'elles reçoivent un traitement équitable de la police, du personnel médical, des avocats ou des juges. Certains « dénoncent » même ouvertement des individus aux comportements inappropriés qui font payer des frais illégaux, ne remplissent pas les documents pour le tribunal, etc. Le personnel pense même que sa simple présence assure un comportement responsable de la part des autorités.

### *7. Limitations en termes de ressources*

Les ressources limitées avec lesquelles les refuges travaillent jour et nuit ne sont pas surprenantes. Un ou deux programmes ont été capables de s'agrandir grâce à la disponibilité de fonds après le tremblement mais la plupart restent de taille modeste et n'ont pas les moyens de s'agrandir. Tous remarquent la difficulté de mettre en place une multitude de petits projets pour recevoir des fonds limités pour des petites initiatives çà et là quand le besoin de soutenir des projets à long-terme et les opérations de base des refuges est nécessaire.

Les limites financières se traduisent par des limites dans les programmes mêmes. L'une des initiatives lancées par un programme, qui consistait à aider les résidents à s'impliquer dans des activités lucratives, a été jugée comme trop différente des buts du refuge par l'un des principaux donateurs de

telle sorte que cette initiative était jugée comme hors des attributions de la subvention. L'un des refuges a perdu sa subvention pour aider au regroupement des restaveks avec leur famille, éliminant ainsi ce programme.

Les limites financières, ou même les coupures budgétaires, ont aussi un impact sur la portée géographique des organisations. L'une des organisations située hors de Port-au-Prince a été forcée de réduire ses services et sa présence dans les zones rurales parce que les subventions pour les antennes provinciales avaient disparu. Le personnel ne peut plus aider les habitants de cette zone à aller à l'hôpital ou aux tribunaux et encore moins leur apporter un logement provisoire.

### *Stratégies*

L'une des stratégies d'obtention de ressources utilisées par les programmes de refuges haïtiens est de sécuriser des relations de proximité avec des organisations locales et internationales, ou les deux. Ces partenariats peuvent contribuer à établir des liaisons entre groupes procurant différents services que certains refuges ne peuvent offrir sur place, comme le service de conseil ou la formation professionnelle. Ou alors, ils peuvent aussi apporter autre chose, comme des fournitures et du soutien, du support technique ou des formations pour les membres du personnel. Certains de ces partenariats étaient cibles sur l'expansion de l'offre de service, la sécurité, le financement, et la conscientisation.

**Services.** Pour croître et subvenir aux multiples besoins des résidents, la plupart des programmes sont engagés dans des partenariats pour offrir des services de soutien. Cela inclut conseils, aide légale et microcrédits. Dans l'un des programmes, l'UNHCR assistait l'organisation pour établir la documentation nécessaire pour obtenir un visa humanitaire.

Le personnel d'un des programmes a demandé au système d'éducation local de lever les frais de scolarisation pour que les enfants vivant dans le refuge puissent recevoir une éducation pendant leur séjour. Ils approchent aussi les marchands et vendeurs pour obtenir du soutien sous forme de nourriture et d'objets nécessaires. (Dans bien des cas, cependant, les membres du personnel du refuge paient elles-mêmes les fournitures scolaires et les uniformes.)

**Sécurité.** La majorité des refuges a souligné l'importance des partenariats avec la police locale pour la sécurité du personnel et des résidents.

**Financement.** Le plus grand refuge de Port-au-Prince a sûrement grandi à cause du fait de son partenariat avec une organisation de droits des femmes basée à New York, qui a offert son assistance pour la rédaction de projets de subvention et son support technique pour élargir les capacités de l'organisation. Le programme a de ce fait énormément grandi même si les ajustements des opérations et des relations survenus avec le nouveau budget ont causé quelques douleurs de croissance. La même organisation a aussi reçu le financement de UNHCR au milieu de 2011, ce qui a conduit à une codirection dans la mesure où cela impliquait de se concentrer avant tout sur les déplacés internes des camps.

**Conscientisation et Recommandations.** Certains programmes s'engagent dans des partenariats avec la police locale et les autorités en vue de donner des formations et de partager des informations concernant la violence sexuelle et sexiste et les services de refuge. Le plus grand programme de Port-au-Prince a conduit des formations et activités de conscientisation dans les stations de police locales et au sein d'associations de femmes et a réussi aussi à travailler avec des groupes d'hommes. Un autre

programme, situé hors de la capitale, a créé des partenariats avec les autorités locales, les prêtres et les hommes leaders de la communauté pour fournir des formations sur la violence. Un refuge situé en zone rurale a obtenu l'aide d'une station de télévision locale et de stations de radio pour faire connaître les problèmes.

Le plus grand programme de Port-au-Prince a indiqué qu'il ouvrirait ses portes aux autres organisations si elles veulent participer aux formations offertes.

Le groupe pour les droits LGBT a fait lui aussi savoir qu'il serait ouvert aux rencontres avec d'autres organisations travaillant avec les femmes victimes pour partager leur savoir quant à la protection des victimes et pour les réseaux de soutien en général. Le personnel a mentionné vouloir être plus engagé avec le Ministère des Femmes, malgré la focalisation du ministère sur les femmes et filles.

Les systèmes de recommandation étaient parfois le produit de partenariats officiels et parfois pas. Les relations plus formelles avaient pour but de faciliter les recommandations vers et à partir des refuges en incluant des lignes téléphoniques directes, des accords avec la police, le Ministère des Femmes, le Ministère de la Santé, le Ministère de la Justice, les autres organisations féminines, les antennes de l'organisation même, l'UNHCR, l'OIM et même la MINUSTAH. Les hôpitaux réfèrent eux-mêmes des cas parfois.

Les recommandations moins formelles étaient tout aussi importantes. Une ville de province présentaient un remarquable réseau dans lequel les chauffeurs de taxi qui voyaient (ou étaient appelés) une femme en danger se rendaient sur place et ramenaient directement la victime aux bureaux de l'organisation. Les refuges ruraux connaissaient bien les bureaux de Port-au-Prince et pouvaient envoyer leurs résidents là-bas dans les cas nécessaires. Ironiquement, il semblait y avoir moins de coordination entre les refuges situés à Port-au-Prince même.

Enfin, il a été rapporté que des différences existent dans la façon dont les refuges de Port-au-Prince et du sud est rural d'Haïti font leurs recommandations. Le personnel du refuge de Jacmel pensait que leur région était plus coordonnée et plus restreinte que celle de la capitale : les recommandations et la connaissance des services se fait au porte à porte et via l'investissement personnel des équipes dans la communauté plutôt que via des partenariats officiels.

## 8. Concernant les « facteurs d'attractivité »

Dans l'Haïti de l'après-tremblement de terre, les refuges ont offert des services: un toit, de l'eau courante, des toilettes intérieures, trois repas par jour, éducation pour les enfants des victimes. Ces services ne sont pas accessibles pour la majorité des Haïtiens. Certains résidents ont fait remarquer à nos chercheurs qu'elles n'avaient jamais eu leur propre chambre auparavant. Cela incluait aussi l'époque d'avant le tremblement, pour certaines.

Il y avait aussi une nette différence en ce qui concerne la relocation des résidents de camps, d'une part et des résidents de refuge, d'autre part. Si certains résidents de camps se sont vus offrir des « forfaits de relocation » de 500 dollars par des organisations comme la Croix Rouge ou OIM pour quitter les camps en 2011 et 2012, cela représentait une partie infime de la somme pourvue pour payer les loyers aux victimes de violence sexuelle et sexiste.

Les appartements pour les victimes de ces violences par l'organisation optant pour des « logements indépendants » sont loués indéfiniment par une organisation familiale basée aux Etats-Unis ; les sommes mobilisées dépassent largement celles allouées pour la relocation des déplacés internes. Mise à part la valeur d'un logement au refuge, le programme de refuge de Port-au-Prince s'efforce aussi de donner une somme pour un an de loyer pour que leurs résidents puissent se trouver un logement.

Les logements dans le Port-au-Prince d'après le tremblement de terre sont rares. Il semble que de rencontrer à tous prix les critères d'éligibilité pour entrer dans un refuge offrant un logement de moyen à long terme est une décision très rationnelle, même pour les victimes de violence sexuelle ou sexiste. L'un des défis pour les organisations pourvoyeuses de logement est de déceler la fraude ou l'exagération. Cela peut être quelque chose de difficile, surtout si la personne a été auparavant victime de violence sexuelle liée ou non au tremblement de terre mais essaie dans le cas échéant d'obtenir désespérément (et rationnellement) accès à un refuge financé pour accueillir les victimes attaquées après le tremblement ou dans les camps de déplacés internes.

Des informateurs clé finançant des programmes de refuge ont fait part de leur pensée sur le défi paradoxal de financer certaines activités: est-il moral de financer la scolarisation d'un enfant de victime résidant dans un refuge ou cela conduit-il à la dépendance envers le programme et freine la volonté de se réinsérer dans la communauté? Et s'il y a accès à l'éducation, quelle doit être la qualité de cette éducation ? Où trace-t-on les limites pour « bénéfices dérivés » lorsqu'une victime a la responsabilité de ses enfants biologiques mais aussi de ses nièces et neveux hérités d'une sœur qui a péri lors du tremblement de terre ? Si l'on offre un toit, doit-on aussi offrir des vêtements, de la nourriture, de l'huile de cuisson ? Et si les dépenses pour ces ressources pouvaient avoir servi à loger une victime de plus ?

### *Stratégies*

La réalité de ces facteurs d'attractivité semble être, pour nos chercheurs, le plus grand défi rencontré par les programmes de refuge. Les stratégies pour résoudre ces problèmes étaient difficiles à identifier.

A un niveau basique, les programmes de refuge de Port-au-Prince ont constaté que certaines mesures étaient prises pour détecter la fraude ou les plaintes exagérées. La plupart des organisations détiennent des archives très fournies sur les cas et peuvent vérifier, en recoupant les informations avec celles d'autres organisations, que les cas de violence rapportés soient en phase avec l'information initiale. Les membres du personnel d'un autre refuge nous ont fait savoir qu'ils utilisaient des interrogatoires approfondis pour les personnes dont les récits paraissent suspects. Nous n'avons pu en savoir plus sur ces méthodes et leur efficacité.

### *9. Définition et évaluation du succès*

Mesurer le succès du travail est un défi pour toutes les organisations de refuge du monde entier. Leur capacité à placer les victimes dans de meilleures conditions physiques, psychologiques et légales sont difficilement mesurables.

Malgré leur énorme travail, les refuges ont peu d'outils pour mesurer et évaluer l'impact de leurs programmes sur les victimes en résidence ou sur leur bien-être une fois sorties du refuge. Certains

programmes font des appels téléphoniques pour prendre des nouvelles de leurs anciens résidents. Cependant, il a été difficile de trouver des activités de mesure ou d'évaluation de ces programmes.

### *Stratégies*

Certains programmes de refuge que nous avons visités en Haïti ont développé des procédures pour le suivi d'anciens résidents une fois retournés chez eux ou dans leur communauté. Certains font des contacts directs avec leurs anciens résidents, via visites à domicile et appels téléphoniques. Cela est plus facile pour les grands refuges où travaillent des agents communautaires, hors des quatre murs du refuge. D'autres programmes invitent leurs résidents sortant à revenir pour les formations et séances de conseil tenus au refuge ou au siège de l'organisation. Pour l'organisation située hors de Port-au-Prince travaillant au travers de multiples petites antennes, le personnel décentralisé suit ses anciens résidents tout comme il suit ses clients demandant de l'aide légale.

Seuls deux des programmes étudiés semblaient conduire une évaluation plus formelle de ses services. Dans un cas, les partenaires de UNHCR venaient parfois inspecter les opérations, poser des questions au personnel et aux résidents à propos des opérations présentes, des défis et besoins. Dans un autre cas, dans le nord d'Haïti, le programme collecte les remarques de la part des résidents : un membre du personnel peu connu de la victime est responsable pour la conduite d'une interview et pour demander l'opinion de la victime sur les points positifs et négatifs du refuge.

### **10. Coordination, Communication, et Inclusion**

La coordination de la réponse humanitaire a été une opération complexe dans l'Haïti d'après tremblement, avec le système de « subcluster » de l'ONU prenant la responsabilité de coordination de certaines activités, telles que la réponse aux violences sexuelles et sexistes. Cependant, le degré par lequel les organisations féminines de base ont été engagées varie au court du temps. Par exemple, les informateurs clé ont rapporté que les premiers meetings du subcluster VBG n'étaient pas traduits en Créole, laissant beaucoup de groupes locaux sur le côté. Ce fossé communicatif a aussi créé un fossé en termes de connaissances : les chercheurs de Human Rights Center ont noté un certain degré de confusion et de d'informations non valables en ce qui concerne les services de refuge chez les responsables et refuges eux-mêmes.

De plus, l'afflux d'aide internationale au lendemain du tremblement a peut-être déstabilisé des relations existantes entre organisations haïtiennes. Par exemple, un informateur clé pensait que les organisations internationales avaient profité de la mort de grandes figures de la lutte pour le droit des femmes pour prendre contrôle du mouvement pour les femmes en Haïti. Cette personne a déclaré que depuis janvier 2010, Haïti était devenu un marché humanitaire dans la mesure où les soi-disant organisations locales étaient financées et soumises aux impératifs étrangers. Elle sentait aussi que son organisation, ainsi que les organisations similaires étant dirigées et financées par des Haïtiens ont été ignorées et mises en faillite par les ONGs désirant conduire de nouveaux projets plutôt que d'aider les projets locaux existant.

De plus, le gouvernement haïtien a potentiellement le rôle de leader pour la question de la prévention et protection liées à la violence et sexuelle en Haïti. Cependant, son rôle au niveau de la dispensation

de services est peu clair. Par exemple, le Ministère des Femmes a développé une « procédure standard d'opération » pour gouverner tous les centres de refuges pour victimes de violence sexuelle et sexiste dans le pays. Au moment de notre recherche ledit document n'avait pas été émis et aucunes des organisations n'avaient eu la chance de le lire ou de proposer des idées concernant le document.

Finalement, le gouvernement et le subcluster GBV ont concentré leurs efforts sur les droits des femmes, laissant de côté le débat sur les droits des victimes hommes où des victimes LGBT de violence sexuelle et sexiste en Haïti. Un informateur clé explique que les vulnérabilités des LGBT sont vues comme appartenant à un débat complètement séparé des problèmes de violence sexuelle et sexiste. Ainsi, les organisations luttant pour les droits des personnes LGBT ont des difficultés à s'insérer dans les débats concernant la protection et prévention lancés par le gouvernement.

### **Protéger les groupes de victimes « invisibles » ou marginalisés**

Dans les quatre pays cas étudiés, les chercheurs de Human Rights Center ont aussi exploré la disponibilité de protection temporaire et immédiate pour les membres de groupes spécifiques souvent marginalisés par les refuges offrant des services pour la violence sexuelle et sexiste. Cela peut inclure des hommes et des garçons, des personnes LGBT, des gens avec le VIH/SIDA et les personnes handicapées.

En Haïti, nous avons constaté un manque exceptionnel de protection pour les individus des groupes suivants:

- Femmes et filles fuyant la violence sexuelle et sexiste non liée au tremblement de terre, au déplacement ou à la vie dans les camps ;
- Hommes et garçons adolescents fuyant la violence sexuelle et sexiste ;
- Personnes LGBT fuyant la violence sexuelle et sexiste, surtout les personnes LGBT masculines ;
- Individus séropositifs.

Nos résultats indiquent aussi un haut degré de receptivité pour l'hébergement de femmes LGBT et personnes séropositives dans certains refuges. Cependant, il n'y avait pas de procédure particulière à ces groupes ; les stratégies de soutien et de protection ont l'air de se faire principalement sur base spontanée.

#### *Femmes et filles : violence non liée au tremblement de terre ou au déplacement*

En termes d'admissions, les refuges visités acceptent tous les femmes et filles déplacées fuyant la violence sexuelle, même si peu de refuges identifiaient leurs résidents selon des critères de déplacement. Ironiquement, au moment de notre visite en Haïti,<sup>166</sup> il n'y avait pas de garanties pour les femmes et filles ayant fait expérience de la violence sexuelle et sexiste n'étant pas liée au déplacement du au tremblement de 2010.

Par exemple, le refuge le plus large et le mieux financé de Port-au-Prince avait pour mandat d'héberger les femmes ayant fait l'expérience de la violence sexuelle et sexiste post-tremblement et celles vivant dans les camps de déplacés internes. Ce critère d'admission était peut-être le résultat du

co-financement par UNHCR qui se concentrait sur les personnes déplacées par le tremblement de terre de 2010. Cependant, ces critères peuvent empêcher l'accès aux services des femmes et filles ayant fait l'expérience de la violence sexuelle et sexiste avant le tremblement ou ayant trouvé un logement hors des camps de déplacés internes.<sup>167</sup> Il est à noter que ces critères n'ont pas toujours été strictement appliqués et que les refuges ont parfois fait preuve de flexibilité.

Au moment de notre recherche en Haïti, les autres programmes actifs de refuge à Port-au-Prince avaient toujours des critères d'éligibilité qui pouvaient techniquement exclure certaines femmes fuyant la violence sexuelle et sexiste. D'abord, l'organisation gérant un refuge traditionnel et un refuge sécurisé dans ses locaux administratifs offre l'option sécurisée pour les cas de haute sécurité comme la protection de témoins pour les procès. Ensuite, le programme avec logements indépendants géré par une organisation familiale basée aux Etats-Unis n'avait pas de critères liés au déplacement ou à une période particulière. Son financement était assez flexible pour permettre de donner un refuge aux femmes ayant souffert de violences pendant la période 1991-1994 où les viols liés aux élections étaient fréquents. Cependant, l'admission dans ce programme était avant tout basée sur le potentiel à recevoir un visa humanitaire pour les Etats-Unis.

Les chercheurs n'ont pas appris l'existence d'autres centres avec accès général en activité au moment de la recherche pour les femmes et filles de Port-au-Prince. Les deux refuges visités hors de Port-au-Prince admettaient les filles et les femmes fuyant la violence sexuelle et sexiste sans prérequis liés au tremblement ou déplacement.

### *Hommes et garçons adolescents*

Les hommes adultes et adolescents n'étaient en général pas éligibles pour recevoir les services des refuges soit en qualité de résidents ou de membres de famille dépendant d'une femme résidente. Les femmes résidentes avaient le droit d'amener leurs jeunes fils pour vivre avec elles dans la plupart des cas. Cependant, les enfants masculins un peu plus âgés (plus de douze ans ou de dix-huit ans) n'étaient admis dans aucuns des refuges visités.

Aucun programme de refuge visité ne voulait admettre des hommes adultes fuyant la violence sexuelle ou sexiste. L'un des programmes situés hors de Port-au-Prince offrait cependant des services de recommandation pour les jeunes garçons. Le personnel notait que les limites financières les empêchaient de donner de l'assistance légale aux garçons ; ils ne pouvaient défendre que les filles.

### *Membres de la communauté LGBT*

Un membre du personnel d'une organisation assistant les personnes LGBT à Port-au-Prince a expliqué que certains préjugés à l'encontre des personnes LGBT perdurent en Haïti, particulièrement en ce qui concerne les hommes homosexuels. Il a expliqué que les hommes homosexuels, nommés masisis,<sup>168</sup> sont impliqués dans le commerce sexuel et, de par ce fait, sont stigmatisés comme travailleurs du sexe et sont perçus comme transportant de l'argent.

De plus, le personnel a expliqué que des croyances culturelles à propos des relations entre hommes plaçaient l'homme pénétré, seulement, comme masisi. Ce stéréotype peut affecter la volonté de

rapporter un viol ou de demander refuge, parce que la victime d'une sodomie serait automatiquement perçue comme homosexuelle.

Enfin, l'informant a aussi expliqué que les déplacements vers les camps de tentes avaient exacerbé les problèmes auxquels font face les personnes LGBT à Port-au-Prince, étant donné le manque d'intimité dans les camps. Les camps ont aussi occupé les espaces où les hommes homosexuels se rencontraient avant le tremblement, restreignant leurs capacités de rassemblement.

En termes d'option pour les refuges, il semblait qu'une acceptation silencieuse des femmes LGBT était en place, le personnel expliquant que les lesbiennes étaient admissibles car femmes. Une organisation a affirmé que les programmes n'ont pas de problèmes à admettre les femmes LGBT et que les hommes, de toute façon, ne viennent pas vers eux pour assistance. Dans tous les cas, l'organisation aiderait un homme en donnant des recommandations et en l'aidant à contacter les autorités.

La seule exception observée au point de vue des refuges d'urgence est l'organisation de droits LGBT qui offraient hébergement dans la communauté aux victimes masculines de violences sexuelles et sexistes craignant le danger à Port-au-Prince sur une base purement spontanée.<sup>169</sup> Cela se passait en échangeant des idées avec la victime, en identifiant les sources potentielles d'aide au logement et sécurité dans le réseau LGBT de la victime. Les demandeurs de refuge allaient ensuite vivre avec leurs amis, contacts ou compagnons pour échapper aux menaces de violence. Au besoin, l'organisation LGBT pouvait aider avec le loyer mais ne pouvait aider autrement pour ce qui concerne le logement.

L'organisation pour les droits LGBT ne pouvait pas donner de services aux LGBT mineurs. Même si elle sait que les jeunes sont sexuellement actifs, l'organisation craint les représailles politiques si elle commence à donner des préservatifs aux mineurs, ce qui pourrait être vu comme un encouragement à leur sexualité.

Il y avait un cruel manque de refuge d'urgence pour les personnes ouvertement homosexuelles, bisexuelles ou transgenres en Haïti.

### *Personnes séropositives*

Nos chercheurs n'ont pas été témoins d'exclusions de personnes séropositives dans les programmes de refuge visités. En fait, l'un des programmes les plus importants a déjà admis une victime connue comme séropositive par le passé. Le personnel ne l'a pas isolée ou fait état de son statut aux autres résidents ; il a simplement suggéré à la victime de faire attention lorsqu'avec les autres résidents et l'a référée à un groupe de soutien pour séropositifs qui offrait plus de conseils et d'éducation par rapport à sa condition de santé. Le personnel était très attentif à la résidente de peur que les autres résidentes détectent son statut et se contrarient.

L'un des autres refuges visités était en train de mettre un programme d'information concernant le VIH pour sensibiliser personnel et résidents au virus et à ses implications.



## V. CONCLUSION: OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS

Les chercheurs de Human Rights Center ont pu constater l'excellent travail effectué avec des ressources limitées en Haïti. Les programmes de refuge ont mis en place des partenariats créatifs pour étendre leurs capacités d'action. Les membres du personnel étaient complètement dédiés à leurs tâches, empathiques, et pleines d'humour à propos de leur travail ; les résidentes semblaient être très reconnaissantes pour leur sécurité et pour les services offerts par les programmes. Quelques défis liés aux opérations sont naturellement toujours présents : sécurité, offre de services psychosociaux et soutien émotionnel pour le personnel et les résidents, développement de la réinsertion et de stratégies d'évaluation.

Il y avait un certain degré de confusion et d'informations erronées concernant le passé et présent des refuges parmi les dirigeants et donneurs. Cela peut être dû au manque de coordination entre les différents programmes de refuge pour les victimes de violence sexuelle et sexiste et aussi à la longue histoire de division politiques entre les différentes organisations de droit de femmes et à la séparation initiale entre les dirigeants politiques et les organisations de base. De plus, l'aide internationale semble avoir compliqué les relations entre ces groupes. Ce manque de coordination impacte négativement les recommandations faites par les refuges et la réponse globale à la violence sexuelle et sexiste.

La coordination de la réponse humanitaire reste complexe dans l'Haïti d'après tremblement de terre. L'engagement croissant des organisations de base dans le subcluster de ONU VBG a été encourageant mais n'est pas encore optimal. Ce qui a été fait pour joindre les groupes de femmes opérant avant le tremblement mais non concentrés exclusivement sur les déplacés internes reste en revanche peu clair. Ces groupes restent des partenaires essentiels.

Le gouvernement d'Haïti, via le Ministère des Femmes, a apparemment beaucoup pensé à l'offre de services pour les personnes fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti. Cependant, la communication de ses efforts et le degré de consultation avec les groupes pourvoyeurs de services sur le terrain restent peu claires.

De plus, la concentration du gouvernement et des subclusters sur les droits des femmes continue de freiner le dialogue sur les droits des hommes et personnes LGBT fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti.

Enfin, l'impact complexe du financement de l'aide internationale en Haïti doit être pris en compte. Même si l'injection de fonds a permis à certaines organisations de croître et a énormément servi dans certains cas, des problèmes concernant la protection persistent. De plus, des questions fondamentales d'éthique sur la longévité, les bénéfices divers et les dépendances créées par les programmes persistent.

En conclusion, nous donnons les recommandations suivantes liées à l'offre de refuge temporaire et sûre pour les individus fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti.

### **Recommandations aux gouvernement haïtien et aux agences de l'ONU**

1. *Créer des opportunités significatives et régulières pour les prestataires de services d'hébergement locaux pour participer au dialogue en termes de politique générale.*
2. *Etablir un index des refuges disponibles au niveau national pour faciliter les recommandations.*
3. *Protéger les groupes de victimes "invisibles" ou marginalisés.*
4. *Mener des recherches pour comprendre comment les victimes perçoivent les T-Shelters.*

### **Recommandations aux les organisations offrant des refuges**

1. *Mettre en place des codes de conduite.*
2. *Entretenir des relations fortes avec la police locale.*
3. *Mener des évaluations au cas par cas et faire des recommandations appropriées dans la mesure du possible.*
4. *Elargir les services de conseil disponibles pour les victimes, permettant si possible aux victimes de contribuer et d'exprimer leurs préférences.*
5. *Envisager de permettre un accès continu des anciennes résidentes aux services de conseil.*
6. *Former davantage le personnel des refuges aux services de conseil lorsque les options en terme de recommandations sont limitées.*
7. *Concevoir des plans de santé émotionnelle avec et pour le personnel.*
8. *Etudier les modèles d'abris communautaires.*
9. *Envisager des solutions à court terme conjointement avec l'accès continu aux services.*
10. *Mise au point de stratégies d'évaluation sur l'efficacité, la réussite et les défis.*

### **Recommandations aux bailleurs de fonds**

1. *Réunir les intervenants pour discuter des pratiques prometteuses et renforcer les mécanismes de recommandation.*
2. *Soutenir des services de conseil élargis pour les victimes, une meilleure formation du personnel au service de conseil, et la recherche de mesures de soutien émotionnel et d'autonomisation pour le personnel.*
3. *Accorder une certaine flexibilité.*
4. *Soutenir les efforts des prestataires de services de refuge pour mettre au point des stratégies d'évaluation appropriées.*

## **Recommandations au gouvernement haïtien et aux agences de l'ONU**

1. *Créer des opportunités significatives et régulières pour les prestataires de services d'hébergement locaux pour participer au dialogue en termes de politique générale.*

Les refuges pour les victimes de violence sexuelle et sexiste jouent un grand rôle pour la protection et pour la responsabilité face aux actes de violence en Haïti. Ils devraient prendre part à des consultations régulières et stratégiques pour planifier une réponse générale à la violence dans la mesure où ils aident les victimes à avoir accès aux services nécessaires. Ils peuvent aussi informer sur la nature et la prévalence de la violence sexuelle et sexiste au sein de la communauté locale.

Pour maximiser l'impact, le conseil et l'intégration, les recommandations du gouvernement concernant les refuges pour la violence sexuelle et sexiste devraient être développées en consultation avec les programmes de refuge et finalisées après une procédure incluant remarques et validation.

2. *Etablir un index des refuges disponibles au niveau national pour faciliter les recommandations.*  
Même si le subcluster VBG de l'ONU a établi certains exercices pour répertorier l'étendue des différents services disponibles à Port-au-Prince, il serait instructif de minutieusement cataloguer les refuges actifs pour les victimes de violence sexuelle et sexiste dans et hors de la capitale. Une information correcte et actualisée sur les services et mandats des organisations faciliterait les recommandations. Une telle étude pourrait être menée tout en préservant l'anonymat des lieux et des personnes. Les organisations de refuge, mêmes celles non-identifiées comme servant les déplacés internes, devraient participer à l'exercice pour assurer une vue d'ensemble des programmes et pour améliorer les recommandations.
3. *Protéger les groupes de victimes « invisibles » ou marginalisés.*  
Les services et offres des refuges pour les victimes craignant ou fuyant la violence sexuelle et sexiste devraient être étendus à toute personne exposée au viol, à l'abus sexuel ou à l'intimidation par des agresseurs. Cela inclut hommes et garçons de même que les personnes LGBT. Accroître la compréhension demande de conscientiser les donneurs de refuge et décisionnaires aux dangers qu'encourent ces victimes, aux soins spécifiques de santé physique et psychosociale dont ils ont besoin. Le gouvernement et le subcluster VBG devraient engager des groupes travaillant sur les problèmes d'information sur les droits LGBT et VIH / SIDA et sur les opportunités de protection.
4. *Mener des recherches pour comprendre comment les victimes perçoivent les T-Shelters.*  
La sous-utilisation des T-Shelters par les résidents de refuge demande une étude approfondie et minutieuse. Une meilleure compréhension de leurs réserves peut aider à répondre à leurs soucis et à améliorer l'emplacement, la sécurité, la connexion aux services des T-Shelters. Cela pourrait résulter à de meilleures stratégies de réinsertion pour ceux partant vers les options T-Shelter.

## **Recommandations aux organisations offrant des refuges**

- I. *Mettre en place des codes de conduite.*  
Des codes de conduite clairs pour le personnel et les résidents sont essentiels pour la gestion des refuges et l'amélioration des conditions de sécurité. Ils devraient inclure des avis de sécurité sur la liberté de mouvement, la communication avec famille et amis et discussions sur l'emplacement du refuge et ses affaires courantes. Idéalement, ces codes devraient être établis avec les membres du personnel et clairement présentés aux résidents. Une révision périodique et une certaine flexibilité tenant compte de l'avis du personnel et des résidents sont nécessaires.

2. *Entretenir des relations fortes avec la police locale.*

Développer une relation forte avec la police locale peut améliorer la sécurité des résidents et du personnel. Ceci est particulièrement important dans les cas où les résidents sont exposés à la menace immédiate de leurs agresseurs, ou doivent faire des allers retours au tribunal. La connaissance du programme par la police peut alléger le poids de veiller à la sécurité des résidents pour les membres du personnel (et pour leur propre sécurité.)

3. *Mener des évaluations au cas par cas et faire des recommandations appropriées dans la mesure du possible.*

La sécurité individuelle doit être pesée lorsque les besoins d'un résident sont identifiés. Dans l'idéal, si un résident a besoin de plus ou de moins de sécurité, il devrait être référé à un autre refuge. Cependant, vues les offres limitées de refuge en Haïti, le personnel doit équilibrer sécurité et liberté individuelle au sein d'un seul et même programme. Par exemple, dans un cas où le père de la résidente ou son fils adulte ne posent aucune menace pour les autres résidentes, il peut être admis à rendre visite à certaines heures malgré le refus de « permettre les visites aux hommes ». La sécurité devrait évoluer au fil du temps vu que les menaces changent.

4. *Elargir les services de conseil à la disposition des victimes, permettant si possible aux victimes de contribuer et d'exprimer leurs préférences.*

Les refuges devraient donner accès continu aux services de conseils et psychosociaux. Les thérapies de groupe devraient être supplémentées par une forme individualisée de séance conseil pour les résidents souhaitant plus d'espace privé pour traiter leurs peurs, anxiétés et partager leurs histoires personnelles. Le personnel devrait considérer d'utiliser des sondages pour collecter les remarques que les résidents ont à faire sur le type de soutien qu'ils pensent être le plus utile. Il pourrait y avoir des suggestions créatives et surprenantes émanant d'elles qui pourraient être appliquées. Avoir une voix dans leur processus de guérison peut avoir des retombées bénéfiques pour les résidents.

5. *Envisager de permettre un accès continu des anciennes victimes aux services de conseil.*

Les gérants de refuge devraient discuter sur le fait de savoir si l'accès continu aux services, particulièrement la thérapie de groupe, pour les anciens résidents est bénéfique. Il faut peser les avantages et désavantages pour chaque organisation.

L'un des bénéfices évidents pour les anciens résidents est d'avoir accès au soutien pendant qu'ils se réadaptent vers leurs communautés d'origine. Le personnel pourrait bénéficier de cette mesure car cela leur donne un mode d'interaction et de suivi de leurs anciens résidents. Ceci aiderait aussi les anciens résidents car ils obtiendraient des conseils d'anciennes victimes ayant réussi leur réinsertion, ce qui leur donnerait à eux aussi une meilleure chance de se réintégrer dans leurs communautés. Exposer ses problèmes peut permettre aux résidents de raffiner leurs options de réinsertion et de contrôler leurs attentes vis-à-vis d'une résidence à long-terme dans un refuge.

Les désavantages pourraient inclure un accroissement des ressources nécessaires pour offrir le temps et services à des groupes de personnes plus larges que le groupe de résidents

actuel au sein du refuge. Il est aussi possibles que les réinsertions non réussies d'anciens résidents effraie les résidents actuels. Enfin, des efforts supplémentaires sont à faire pour s'assurer que les anciens résidents ne divulguent pas de détails sur les résidents actuels dans la communauté extérieure.

L'un des compromis qui isolerait les résidents des avantages et désavantages d'être exposés aux anciens résidents serait d'offrir des thérapies de groupe séparées. Si les finances le permettent, les anciens résidents pourraient obtenir des thérapies individuelles sur une certaine période de temps.

6. *Former davantage le personnel des refuges aux services de conseil lorsque les options en terme de recommandation sont limitées.*

Dans la mesure où le personnel offre la plus grande partie des conseils et support émotionnel, il est important de développer leurs capacités en ces domaines.

7. *Concevoir des plans de santé émotionnelle avec et pour le personnel.*

De même, des soins personnalisés pour le personnel devraient être conçus. Il serait utile de demander au personnel quel genre de soins et à quelle fréquence ces soins pourraient être utiles. Les possibilités incluent discussions de groupe entre anciens et nouveaux membres du personnel, des exercices pour souder l'équipe, des récompenses pour le personnel et des pauses régulières pendant la journée de travail. Chaque membre d'organisation devrait être engagé à participer et développer ces activités car tous ceux engagés dans la protection des résidents sont impactés par ce travail.

8. *Etudier les modèles d'abris communautaires.*

Il y a besoin de plus de créativité pour répondre aux besoins des victimes de violence sexuelle et sexiste en termes de refuge. Malgré d'excellents programmes et de membres du personnel plein de ressources, les refuges actuels sont concentrés sur le logement à long terme ou les modèles de logements indépendants, ce qui peut, à l'avenir, créer des dépendances ou empêcher des réinsertions réussies au sein de la communauté.

Le logement parmi des hôtes communautaires n'était pas utilisé sauf spontanément par une organisation pour les droits LGBT. Cependant, il y a des bénéfices potentiels au développement ce type de logement dans la communauté, qui peut fournir un foyer moins isolé dans les cas à bas risques.

Les systèmes de refuge au sein de la communauté, où les victimes sont placées chez des leaders de quartiers donnent une option moins isolante pour la victime mais une structure d'hébergement moins sécurisée et structurée. Les hébergeurs de la communauté pourraient être sélectionnés, approuvés et supportés par une organisation de base qui, en même temps, pourrait gérer un foyer plus formel. Un tel placement peut bénéficier les demandeurs de refuge qui sont en bas risques de représailles, qui ne veulent pas être hébergés dans un environnement plus confiné ou qui ont des bonnes relations dans la communauté qui peuvent leur permettre de faire face à une urgence temporaire.

Etant donné le grand manque de logements en dur à Port-au-Prince aujourd’hui, il serait difficile de trouver assez de personnes capables d’héberger des victimes dans la communauté. Cependant, nous recommandons tout de même l’exploration de cette possibilité car ces placements dans la communauté peuvent permettre une meilleure réinsertion que celle proposée au travers de programmes de refuge ou de logements indépendants qui ne peuvent pas offrir de possibilités de réinsertion.

Les hôtes dans la communauté peuvent aussi servir de médiateurs entre la sortie du refuge et le retour dans la communauté d’origine pour les victimes.

9. *Envisager des solutions à court terme conjointement avec l’accès continu aux services.*

En plus du logement à court-terme chez une personne de la communauté, les refuges pourraient proposer des séjours à court-terme dans les refuges qui sont pour l’instant utilisés pour offrir plusieurs semaines ou mois de logement. Les résidents qui ont des options plus fournies quant à leur réinsertion pourraient être accueillis dans de tels programmes. Cependant, il devrait être possible pour eux de recevoir les services de support en même temps que les résidents à long-terme pour assurer leur bien-être psychologique et accès à l’aide médicale et légale.

10. *Mise au point de stratégies d’évaluation portant sur l’efficacité, la réussite, et les défis.*

Les stratégies d’évaluation peuvent être simples et diverses. Par exemple, des interviews avec les victimes lors de leur arrivée, au milieu de leur séjour et à la fin de leur séjour pourraient générer des informations essentielles pour évaluer l’impact des services offerts. Il est aussi possible pour quelqu’un de non directement lié à l’organisation de conduire ces interviews, ce qui améliorerait l’objectivité et la franchise des interviewés. Un autre outil évaluatif pourrait inclure une étude sur les membres du personnel et les représentants d’autres services aux victimes qui recommandent celles-ci à des refuges.

Les stratégies devraient être mise en place avec l’entière responsabilité du personnel par assurer que toutes les facettes de services essentiels sont couvertes. Les résultats de ces enquêtes périodiques devraient être partagés avec tous les membres du personnel pour dissiper les problèmes et se féliciter par la même occasion.

## **Recommandations aux bailleurs de fonds**

1. *Réunir les intervenants pour discuter des pratiques prometteuses et renforcer les mécanismes de recommandation.*

Un rassemblement au niveau national pourrait promouvoir le croisement de bonnes pratiques et l’échange collectif d’idées sur les situations urgentes qui émergent lors de la gestion de refuges accueillant les personnes fuyant la violence sexuelle et sexiste en Haïti. Les pourvoyeurs de refuges pourraient comparer les procédures d’admission, les codes de conduite et les stratégies de sécurité. Les organisations offrant des services aux victimes de violence sexuelle ou

sexiste autre que le refuge devraient aussi être invitées afin d'améliorer le système de recommandations et d'éviter les répétitions et redondances dans la prise en charge commune de victimes.

2. *Soutenir des services de conseil élargis pour les victimes, une meilleure formation du personnel aux services de conseil, et la recherche de mesures de soutien émotionnel et d'autonomisation pour le personnel.*

Le financement pour la protection d'individus fuyant la violence sexuelle et sexiste devrait cibler en priorité l'accès aux soins psychosociaux, surtout pour les personnes qui souffrent de problèmes de santé mentale à cause de l'expérience de conflits ou de désastres. De même, l'aide à la santé mentale devrait être promue pour les membres du personnel afin d'améliorer leur bien-être et de prolonger la durée de leurs services.

3. *Accorder une certaine flexibilité.*

Pour permettre la créativité et l'évolution des services de refuges en Haïti, les pourvoyeurs de refuges devraient avoir la possibilité d'explorer différents modes de protection, services et d'options de réinsertion de leurs résidents. Les donateurs devraient aussi autoriser les modifications et la recherche de diversité dans les systèmes lorsque l'évaluation et le design d'une nouvelle initiative semblent prometteurs et faisables.

4. *Soutenir les efforts de prestataires de services de refuge pour mettre au point des stratégies d'évaluation appropriées.*

Les donateurs devraient soutenir le développement de stratégies d'évaluation par a) donner de l'assistance technique quand elle est demandée b) prendre en compte de manière juste les priorités, méthodes et résultats des évaluations lorsque les aboutissements d'un projet sont mesurés.

## ENDNOTES

- 1 Krug, Etienne, Linda Dahlberg, James Mercy, Anthony Zwi, et Rafael Lozano, Eds. 2002, *Rapport mondial sur la violence et la santé*, Geneve : OMS, 165.
- 2 Voir Central Intelligence Agency (CIA), *The World Factbook—Haiti*, <https://www.cia.gov/library/publications//the-world-factbook/geos/ha.html>; International Rescue Committee (IRC), *The Earthquake in Haiti: The IRC Responds* (New York: International Rescue Committee, 2011), 3, [http://www.rescue.org/sites/default/files/resource-file/IRC\\_Report\\_HaitiAnniversary.pdf](http://www.rescue.org/sites/default/files/resource-file/IRC_Report_HaitiAnniversary.pdf) ; et Amnesty International, *Haiti. Doublement touchées. Des femmes s'élèvent contre les violences sexuelles dans les camps haïtiens* (Amnesty International, 2011), 1, <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR36/001/2011/fr/a4f14278-40f2-454b-b2c3-d9c50b3ba891/amr360012011fra.pdf>.
- 3 CIA, *The World Factbook—Haiti*.
- 4 IRC, *The Earthquake in Haiti*.
- 5 Ibid. ; et Amnesty International, *Haiti. Doublement touchées*.
- 6 Voir Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri: Reducing Vulnerability to Sexual Violence in Haiti's IDP Camps* (New York: New York University School of Law, 2012), [http://www.law.nyu.edu/ecm\\_dlv3/groups/public/@nyu\\_law\\_website\\_\\_news/documents/documents/ecm\\_pro\\_071223.pdf](http://www.law.nyu.edu/ecm_dlv3/groups/public/@nyu_law_website__news/documents/documents/ecm_pro_071223.pdf); voir aussi UN High Commissioner for Refugees (UNHCR), *Driven by Desperation: Transactional Sex as a Survival Strategy in Port-au-Prince IDP Camps* (Port-au-Prince, Haiti: UNHCR, 2011), <http://www.unhcrwashington.org/atf/cf/%7Bc07eda5e-ac71-4340-8570-194d98bdc139%7D/sgbv-haiti-study-may2011.pdf>.
- 7 Le concept de l'étude a été avalisé par le Service de l'élaboration de la politique générale et de l'évaluation du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (HCR) à Genève, chargé d'évaluer l'ensemble des programmes et des politiques du HCR (« PDES »).
- 8 L'une des maisons d'hébergement traditionnelles et l'un des lieux de refuge hybrides sont gérés par la même organisation de protection des droits des femmes. Cependant, nous les comptons comme deux options de refuge séparées en raison de leurs différences en termes de structure, de critères d'éligibilité, et de sources de financement.
- 9 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster Abri d'urgence et Coordination et Gestion des Camps (E-Shelter/CCCM), « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (31 août 2012), 3, [http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/images/pdf/final\\_dtm\\_v2\\_report\\_aout\\_2012\\_francais\\_vf.pdf](http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/images/pdf/final_dtm_v2_report_aout_2012_francais_vf.pdf).
- 10 Odd Einar Olsen et Kristin S. Scharffscher, "Rape in Refugee Camps as Organisational Failure," *International Journal of Human Rights* 8, no. 4 (2004): 380; United States General Accounting Office (GAO), *Humanitarian Assistance: Protecting Refugee Women and Girls Remains a Significant Challenge*, Report to the Ranking Minority Member, Committee on Foreign Relations, U.S. Senate, May 2003, 3; J. A. Benjamin and K. Fancy, "The Gender Dimensions of Internal Displacement: Concept Paper and Annotated Bibliography," soumis au Bureau des Programmes d'Urgence de l'UNICEF, November 1998; Women's Commission for Refugee Women and Children (WRC), *Displaced Women and Girls at Risk: Risk Factors, Protection Solutions*

and Resource Tools (New York: WRC, 2006), 14; E. Pittaway and L. Bartolomei, "From Asylum to Protection: Ensuring the Effective Protection of Refugee Women at Risk," Centre for Refugee Research, University of New South Wales, draft, October 5, 2004, quoted in Zetter and Camillo Boano, "Gendering Space for Forcibly Displaced Women and Children: Concepts, Policies and Guidelines," dans *Women, Migration & Conflict* (New York: Springer, 2009), 207; UNHCR, *Prevention and Response to Sexual and Gender-Based Violence in Refugee Situations: Inter-Agency Lessons Learned* (Geneva: UNHCR, 2001), 4; Amy G. Lewis, "Gender-Based Violence among Refugee and Internally Displaced Women in Africa," *Georgetown Immigration Law Journal* 20 (2005-06): 274; Sarah K. Chynoweth, "The Need for Priority Reproductive Health Services for Displaced Iraqi Women and Girls," *Reproductive Health Matters* 16, no. 31 (2008): 93; UNHCR, *La Violence Sexuelle et Sexiste contre les Réfugiés, les Rapatriés et les Personnes Déplacées : Principes Directeurs pour la Prévention et l'Intervention* (Genève : UNHCR, mai 2003), 20; Dale Buscher, "Refugee Women: Twenty Years On," *Refugee Survey Quarterly* 29, no. 2 (2010): 14; Johns Hopkins and International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, *Public Health Guide for Emergencies*, 2nd ed. (Baltimore: Johns Hopkins Bloomberg School of Public Health and the International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, 2008), 196; S. Olila, S. Igras, and B. Monahan, *Assessment Report: Issues and Responses to Sexual Violence, Dadaab Refugee Camps, Kenya* (Nairobi and Atlanta: CARE, October 16-23, 1998), quoted in Jeanne Ward and Mendy Marsh, "Sexual Violence against Women and Girls in War and Its Aftermath: Realities, Responses, and Required Resources," rapport, Symposium on Sexual Violence in Conflict and Beyond, Brussels, June 21-23, 2006 (United Nations Population Fund, 2006), 7.

- 11 La violence domestique était rapportée comme étant un problème répandu chez les réfugiés iraqiens interviewés en Jordanie, d'après Chynoweth, "The Need for Priority Reproductive Health Services," 99. En Colombie, 52 pour cent des femmes déplacées subissent des abus domestiques, contre 20 pour cent des femmes non-déplacées, d'après Neil Jeffery and Tara Carr, *The Impact of War on Women: Current Realities, Government Responses and Recommendations for the Future* (Washington, DC: U.S. Office on Colombia, February 2004), 2, quoted in WRC, *Displaced Women and Girls at Risk*, 10.
- 12 Susan Forbes Martin, *Refugee Women* (Oxford: Lexington Books, 2004), 51. Jeffery et Carr suggèrent que les hommes sans emploi dans les camps de personnes déplacées se libèrent de leurs frustrations à travers des actes de violence à l'égard des femmes et des enfants; voir *The Impact of War on Women*, 2, cité par WRC, *Displaced Women and Girls at Risk*, 10.
- 13 Graça Machel, *Rapport - Impact des Conflits Armés sur les Enfants* (New York : Nations Unies, 1996), quoted in Susan McKay, "The Effects of Armed Conflict on Girls and Women," *Peace and Conflict: Journal of Peace Psychology* 4, no. 4 (1998): 381-92; Nathan Taback, Robin Painter, and Ben King, "Sexual Violence in the Democratic Republic of the Congo," *Journal of the American Medical Association* 300, no. 6 (2008): 653; et Jeanne Ward et al., *The Shame of War: Sexual Violence against Women and Girls in Conflict* (Nairobi: Integrated Regional Information Networks/United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs, 2007), incite par Adeyinka M. Akinsulure-Smith, "Responding to the Trauma of Sexual Violence in Asylum Seekers: A Clinical Case Study," *Clinical Case Studies* 11, no. 4 (2012): 286.
- 14 Matt Porter et Nick Haslam, "Forced Displacement in Yugoslavia: A Meta Analysis of Psychological Consequences and Their Moderators," *Journal of Traumatic Stress* 14, no. 4 (2001): 829; Kaz de Jong et al., "The Trauma of Ongoing Conflict and Displacement in Chechnya: Quantitative Assessment of Living Conditions, and Psychosocial and General Health Status among War Displaced in Chechnya and Ingushetia," *Conflict and Health* 1, no. 4 (2007); de Jong, Joop T. V. M., Ivan H. Komproe, and Mark Van

- Ommeren, “Common Mental Disorders in Postconflict Settings,” *Lancet* 361, no. 9375 (2003): 2129; Joop T. V. M. de Jong et al., “Lifetime Events and Posttraumatic Stress Disorder in 4 Postconflict Settings,” *Journal of the American Medical Association* 286, no. 5 (2001): 559; Frederick L. Ahearn Jr. and John H. Noble Jr., “Post-Civil War Adaptation and Need in Managua, Nicaragua,” *Journal of Biosocial Science* 36, no. 4 (2004): 403; Hikmet Jamil et al., “Mental Health Symptoms in Iraqi Refugees: Posttraumatic Stress Disorder, Anxiety, and Depression,” *Journal of Cultural Diversity* 14, no. 1 (2007): 20; Evan D. Kanter, “The Impact of War on Mental Health,” in B. Levy and V. Sidel, eds., *War and Public Health* (New York: Oxford University Press, 2008), 62, incite par Erin Rider, “Refugees, Sexual Violence, and Armed Conflict: The Nuances between Victims and Agents,” *Wagadu* 10 (2012): 78; et R. R. Boersma, “Forensic Nursing Practice with Asylum Seekers in the USA—Advocacy and International Human Rights: A Pilot Study,” *Journal of Psychiatric and Mental Health Nursing* 10 (2003): 531.
- 15 Johns Hopkins et International Federation of Red Cross and Red Crescent Societies, *Public Health Guide for Emergencies*, 181; et Chynoweth, “The Need for Priority Reproductive Health Services,” 93.
- 16 Il est prouvé que le stress post-migration aggrave les conséquences d’évènements traumatiques, y compris du syndrome de stress post-traumatique, de la dépression, et d’autres troubles psychosociaux, d’après Z. Steel, D. Silove, K. Bird, et al., “Pathways from War Trauma to Post-Traumatic Stress Symptoms among Tamil Asylum-Seekers, Refugees, and Immigrants,” *Journal of Traumatic Stress* 12, no. 3 (1999): 421–35, incite par Derrick Silove, “The Challenges Facing Mental Health Programs for Post-Conflict and Refugee Communities,” *Prehospital and Disaster Medicine* 19, no. 1 (2004): 92; J. Berry, “Managing the Process of Acculturation for Problem Prevention,” in J. Westermeyer, C. Williams, and A. Nguyen, eds., *Mental Health Services for Refugees*, report prepared by Department of Health and Human Services (Washington, DC: U.S. Government Printing Office, 1991), incite par M. E. Williams and S. C. Thompson, “The Use of Community-Based Interventions in Reducing Morbidity from the Psychological Impact of Conflict-Related Trauma among Refugee Populations: A Systematic Review of the Literature,” *Journal of Immigrant and Minority Health* 13, no. 4 (August 2011): 781.
- 17 Lisa Davis, “Still Trembling: State Obligation under International Law to End Post-Earthquake Rape in Haiti,” *University of Miami Law Review* 65 (2011): 867–92.
- 18 Benedetta Faedi Duramy, “The Double Weakness of Girls: Discrimination and Sexual Violence in Haiti,” *Stanford Journal of International Law* 44 (2008); et Commission Interaméricaine des Droits de l’Homme, *The Right of Women in Haiti to Be Free from Violence and Discrimination* (Washington, DC: Organization of American States, 2009).
- 19 Faedi Duramy, “The Double Weakness of Girls,” 199–200.
- 20 JSI Research & Training Institute, Inc., *The Long Wait: Reproductive Healthcare in Haiti* (Arlington, VA: JSI, 2009), 16.
- 21 United Nations, “Haiti Humanitarian Appeal: Mid-Year Review,” June 2010, <http://ochaonline.un.org/cap2006/webpage.asp?Page=1889>.
- 22 Faedi Duramy, “The Double Weakness of Girls,” 200.
- 23 Ibid.
- 24 Ibid., 201.
- 25 Amnesty International, *Haiti. Après le séisme. Premières conclusions de la mission de mars 2010* (Londres : Amnesty International, mars 2010), <http://www.amnesty.org/fr/library/asset/AMR36/004/2010/fr/019>

- ba831-a9da-4c3d-aco2-4610ofa62901/amr36004201ofra.pdf; et Amnesty International, *Haiti. Doublement touchées*.
- 26 Amnesty International, *Haiti. Doublement touchées*, 8.
- 27 UN Haiti Appeal, 2010, 80.
- 28 Ibid.
- 29 International Organization for Migration, “Haiti Transitional Shelter Program Monthly Report,” December 2011, 3, <http://reliefweb.int/report/haiti/iom-haiti-transitional-shelter-program-monthly-report-december-2011>.
- 30 CIA, *The World Factbook—Haiti*.
- 31 Banque Mondiale, « Données—Haïti, » <http://donnees.banquemondiale.org/pays/haiti>.
- 32 CIA, *The World Factbook—Haiti*. L’âge moyen des hommes haïtiens est de 21,4 ans, et celui des femmes haïtiennes est de 21,9 ans.
- 33 Minority Rights Group International, “World Directory of Minorities and Indigenous Peoples—Haiti: Overview,” 2007, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4954cerac.html>; see also Beatrice Lindstrom, “Countries at the Crossroads 2012: Haiti” (Washington, DC: Freedom House, 2012), 9, <http://www.freedomhouse.org/sites/default/files/Haiti%20-%20final.pdf>.
- 34 Nicole Rencoret et al., *Réponse au Tremblement de Terre d’Haïti : Analyse Contextuelle* (Londres : ALNAP, 2010), 9, <http://www.alnap.org/pool/files/ha%C3%AFti-analyse-contextuelle.pdf>.
- 35 Ibid., citant T. Buss, *Haiti in the Balance: Why Foreign Aid Has Failed and What We Can Do about It* (Washington, DC: Brookings Institution Press, 2008).
- 36 Rencoret et al., *Réponse au Tremblement de Terre d’Haïti*, 8–9.
- 37 Human Rights Watch, *World Report 2012: Haiti* (New York: Human Rights Watch, 2012), <http://www.hrw.org/world-report-2012/haiti>.
- 38 Voir, Laurent Dubois, *Haiti: The Aftershocks of History* (New York: Metropolitan Books, 2010).
- 39 Rencoret et al., *Réponse au Tremblement de Terre d’Haïti*, 8-10 ; voir également “Timeline: Haiti,” BBC News, October 17, 2012, [http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/country\\_profiles/1202857.stm](http://news.bbc.co.uk/2/hi/americas/country_profiles/1202857.stm); et Paul Farmer, “Who Removed Aristide?” *London Review of Books* 26, no. 8 (April 15, 2004), <http://www.lrb.co.uk/v26/no8/paul-farmer/who-removed-aristide>.
- 40 Rencoret et al., *Réponse au Tremblement de Terre d’Haïti*, 9–10.
- 41 Ibid., 10, 8.
- 42 Ibid., 10.
- 43 Ibid., 8, 10.
- 44 Mark Schuller, “Haiti’s Disaster after the Disaster: The IDP Camps and Cholera,” *Journal of Humanitarian Assistance* (December 13, 2010), <http://sites.tufts.edu/jha/archives/869>.
- 45 Ibid., citant Renée Bergan and Mark Schuller, directors, *Poto Mitan: Haitian Women, Pillars of the Global Economy*, 50 mins. (2009); and Josh DeWind and David H. Kinley III, *Aiding Migration: The Impact of International Development Assistance on Haiti* (Boulder, CO: Westview Press, 1988).
- 46 CountryWatch, 2013 *Country Review: Haiti* (Houston: CountryWatch, 2013), 28, 1, <http://www.countrywatch.com/pdfs/reviews/B39M6MQ9.01b.pdf>.
- 47 Robert M. Perito, *Haiti after the Storms: Weather and Conflict* (Washington, DC: United States Institute for Peace, 2008), 1, <http://www.usip.org/publications/haiti-after-the-storms-weather-and-conflict>.

- 48 Centers for Disease Control and Prevention, “Rapid Establishment of an Internally Displaced Persons Disease Surveillance System after an Earthquake—Haiti, 2010,” *Morbidity and Mortality Weekly Report* 59, no. 30 (August 6, 2010): 939–45, <http://www.cdc.gov/mmwr/preview/mmwrhtml/mm5930a2.htm>.
- 49 Ibid.
- 50 Inside Disaster: Haiti, “The Haiti Earthquake—Land Ownership—Before,” <http://insidedisaster.com/haiti/recovery/transformations>.
- 51 Ibid.
- 52 Amnesty International, *Amnesty International Rapport 2008 - Haïti*, 28 mai 2008, <http://www.amnesty.org/fr/region/haiti/report-2008>.
- 53 CIA, *The World Factbook—Haiti*; IRC, *The Earthquake in Haiti*, 3; Amnesty International, *Aftershocks*, 1.
- 54 CIA, *The World Factbook—Haiti*; IRC, *The Earthquake in Haiti*, 3.
- 55 Ibid.; voir aussi Amnesty International, *Haïti. Doublement Touchées*, 1.
- 56 U.S. Department of State, *Post-Earthquake USG Haiti Strategy: Toward Renewal and Economic Opportunity* (January 3, 2011), 3–4, <http://www.state.gov/documents/organization/156448.pdf>.
- 57 Haiti Equality Collective, *The Haiti Gender Shadow Report: Ensuring Haitian Women’s Participation in All Stages of National Relief and Reconstruction* (February 2010), 3, <http://haiti.cridlac.org/XML/eng/doc18754/doc18754-contenido.pdf>, citing *Haïti PNDA du Tremblement de Terre : Evaluation des dommages, des pertes et des besoins généraux et sectoriels* (Port-au-Prince, Haïti : Gouvernement de la République d’Haïti, 2010), téléchargeable à [www.social-protection.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceId=18483](http://www.social-protection.org/gimi/gess/RessFileDownload.do?ressourceId=18483).
- 58 Gouvernement de la République d’Haïti, *Haïti PNDA du Tremblement de Terre*, 16.
- 59 Ibid., 5.
- 60 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, xv.
- 61 U.S. Department of State, *Post-Earthquake USG Haiti Strategy*, 3.
- 62 Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH), *Haïti un an plus tard : Les progrès réalisés et les perspectives d’avenir*, 12 janvier 2011, 8–9, [http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/752EF2012D8C1D318525786300607CC6-Rapport\\_complet.pdf](http://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/752EF2012D8C1D318525786300607CC6-Rapport_complet.pdf).
- 63 Office of the Secretary General’s Special Adviser on Community-Based Medicine and Lessons from Haiti, “Overall Financing Data Summary” (2012), 1, [http://www.lessonsfromhaiti.org/download/International\\_Assistance/2-overall-financing-data.pdf](http://www.lessonsfromhaiti.org/download/International_Assistance/2-overall-financing-data.pdf). Voir aussi CIRH, *Haïti un an plus tard*, 16. Deux mois après le séisme, en mars 2010, le gouvernement haïtien a établi ses objectifs de relèvement et de développement dans le Plan d’Action pour le Relèvement et de Développement National d’Haïti (PARDN) (ibid., 14). En avril 2010, le gouvernement haïtien a donné un pouvoir décisionnel en matière d’efforts de reconstruction à la Commission Intérimaire pour la Reconstruction d’Haïti (CIRH), qui deviendra opérationnelle en juin 2010. Voir Joseph Guyler Delva, “Haiti Approves Key Post-Quake Reconstruction Body,” Reuters (April 16, 2010), <http://www.reuters.com/article/2010/04/16/us-quake-haiti-reconstruction-idustre63f39v20100416>; and “Interim Haiti Recovery Commission (IHRC) Report: Efforts to Build Haiti Back Better Are Well Underway with \$3 Billion in Approved Projects Ready for Implementation,” Reuters (January 12, 2011), <http://www.reuters.com/article/2011/01/12/idUS207693+12-Jan-2011+prn20110112>. Le but de la CIRH, coprésidée par le premier ministre haïtien, Jean-Max Bellerive, et l’ancien président américain Bill Clinton, était de rassembler les différents acteurs du gouvernement, des ONGs, de la société civile et des secteurs privés afin « d’identifier les priorités [en termes de reconstruction] et d’améliorer la coordination » (CIRH, *Haïti un an plus tard*, 2). Cependant, elle fut dissoute en octobre 2011, le gouvernement haïtien n’ayant pas

- renouvelé son mandat. Voir Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 3. Le gouvernement haïtien a mis au point, avec le soutien de la Banque Mondiale, le *Post-Disaster Needs Assessment* (PDNA), qui comportait huit thèmes de reconstruction (Haiti Equality Collective, *The Haiti Gender Shadow Report*, 2).
- 64 Conseil des Droits de l'Homme, Assemblée Générale des Nations Unies, *Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Michel Forst (4 avril 2011), 5, [http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A-HRC-17-42\\_fr.pdf](http://www2.ohchr.org/english/bodies/hrcouncil/docs/17session/A-HRC-17-42_fr.pdf).
- 65 Ibid.
- 66 U.S. Department of State, *Post-Earthquake USG Haiti Strategy*, 20.
- 67 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster E-Shelter/CCCM, « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (31 août 2012), 1.
- 68 Conseil des Droits de l'Homme, Assemblée Générale des Nations Unies, *Rapport de l'expert indépendant sur la situation des droits de l'homme en Haïti*, Michel Forst (4 avril 2011), 5.
- 69 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster E-Shelter/CCCM, « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (30 septembre 2012), 1, version anglaise : [http://www.eshelter-cccmhaiti.info/pdf/DTM\\_V2\\_Report\\_September\\_English.pdf](http://www.eshelter-cccmhaiti.info/pdf/DTM_V2_Report_September_English.pdf).
- 70 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster E-Shelter/CCCM, « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (31 août 2012), 1.
- 71 Bureau des Nations Unies pour la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), “Revue à Mi-Parcours Appel Global Haïti 2012,” 14, <http://reliefweb.int/report/haiti/revue-à-mi-parcours-appel-global-haïti-2012>.
- 72 Ibid.
- 73 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster E-Shelter/CCCM, « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (31 août 2012), 7.
- 74 Ibid.
- 75 Ibid.
- 76 Ibid.
- 77 Ibid., 11; voir aussi U.S. Agency for International Development (USAID), “Haiti T-Shelters and Production Site” (June 25, 2010), [http://www.flickr.com/photos/usaid\\_images/sets/72157624874377777/](http://www.flickr.com/photos/usaid_images/sets/72157624874377777/).
- 78 Comité Permanent Interorganisations (IASC), Cluster E-Shelter/CCCM, « Matrice de Suivi du Déplacement Version Actualisée 2.0 » (31 août 2012), 9.
- 79 Ibid.
- 80 Camp Coordination and Camp Management (CCCM)/Shelter Cluster, “Eviction Situation in Camps Hosting Internally Displaced Persons (IDPs)” (August 2012), 2, [http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/images/pdf/evictionreportenglish\\_august2012.pdf](http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/images/pdf/evictionreportenglish_august2012.pdf).
- 81 Ibid.
- 82 Centers for Disease Control and Prevention, “Rapid Establishment of an Internally Displaced Persons Disease Surveillance System.”
- 83 Silvia Hidalgo, Inter-Agency Standing Committee, *Inter-Agency Real-Time Evaluation of the Humanitarian Response to the Earthquake in Haiti: 20 Months After* (January 2012), 72.
- 84 OCHA, “Revue à Mi-Parcours Appel Global Haïti 2012,” 1.
- 85 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 2, citant United Nations Office for Project Services (UNOPS), “Disaster Risk Reduction and Cholera Prevention in Haiti” (Novem-

- ber 17, 2011), <http://www.unops.org/english/whatwedo/news/Pages/Reducing-disaster-risks-and-cholera-in-Haiti.aspx>; voir aussi Laura Wagner, “Another Day, Another Crisis,” *Miami Herald*, October 28, 2010, <http://www.miamiherald.com/2010/10/28/1895517/another-day-another-crisis.html>.
- 86 Wagner, “Another Day, Another Crisis.”
- 87 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 2, citant la version anglaise de : Nations Unies, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), *Haïti : Bulletin Humanitaire Bulletin*, 18 octobre – 17 novembre 2011, 1, <http://cpwg.net/wp-content/uploads/2011/11/Haiti-Bulletin-Humanitaire-OCHA-18-October-2011.pdf>.
- 88 Ibid.
- 89 Voir Schuller, “Haiti’s Disaster after the Disaster.” Avant le séisme, 70 pour cent de la population n’avait pas d’accès régulier à de l’eau traitable. La Banque Interaméricaine de Développement avait consacré des fonds considérables pour le développement du système rural d’approvisionnement en eau d’Haïti, les Etats-Unis ont bloqué le transfert des prêts vers Haïti, apparemment à cause des élections sénatoriales contestées de 2000.
- 90 Ibid.
- 91 Ibid., citant Lamp for Haiti Foundation et al., “We Have Been Forgotten—Conditions in the Camps Eight Months after the Earthquake” (2010).
- 92 Schuller, “Haiti’s Disaster after the Disaster.”
- 93 Ibid.
- 94 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 3, citant Mark Schuller, “Smoke and Mirrors: Deflecting Attention away from Failure in Haiti’s IDP Camps,” *Huffington Post*, December 22, 2011, [http://www.huffingtonpost.com/mark-schuller/haiti-idp-housing\\_b\\_1155996.html](http://www.huffingtonpost.com/mark-schuller/haiti-idp-housing_b_1155996.html); et “Sous Cluster de l’Eau, Notes de la Réunion : Position Officielle de la DINEPA sur le Fin des Opérations de ‘Water Trucking Gratuit’” (20 octobre 2011), dossiers de l’auteur.
- 95 Schuller, “Haiti’s Disaster after the Disaster.”
- 96 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 2, citant Nations Unies, Bureau de la Coordination des Affaires Humanitaires (OCHA), *Haïti : Bulletin Humanitaire Bulletin*, 19 août – 20 septembre 2011, 4 (septembre 2011), [http://minustah.org/pdfs/ocha/OCHA\\_HAITI\\_Bulletin\\_Humanitaire\\_19Aout-20Septembre2011\\_FR.pdf](http://minustah.org/pdfs/ocha/OCHA_HAITI_Bulletin_Humanitaire_19Aout-20Septembre2011_FR.pdf).
- 97 Schuller, “Haiti’s Disaster after the Disaster.”
- 98 Conseil des Droits de l’Homme, Assemblée Générale des Nations Unies, *Rapport de l’expert indépendant sur la situation des droits de l’homme en Haïti*, Michel Forst (4 avril 2011), 5-6.
- 99 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, xvi.
- 100 Ibid., 2, citant Conseil de Sécurité des Nations Unies, “Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti” (25 août 2011), para. 13, [http://minustah.org/pdfs/rapportsSG/RSG2011-540\\_FR.pdf](http://minustah.org/pdfs/rapportsSG/RSG2011-540_FR.pdf).
- 101 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 2-3, citing Schuller, “Smoke and Mirrors.”
- 102 OCHA, “Revue à Mi-Parcours Appel Global Haïti 2012,” 10.
- 103 Ibid., 14.
- 104 CIRH, *Haïti un an plus tard*, 5.

- 105 Robbie Berg, National Hurricane Center, “Tropical Cyclone Report: Hurricane Isaac (AL092012), 21 August–1 September 2012” (January 28, 2013), 9, [http://www.nhc.noaa.gov/data/tcr/AL092012\\_Isaac.pdf](http://www.nhc.noaa.gov/data/tcr/AL092012_Isaac.pdf).
- 106 Voir Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Lowvri*; see also UNHCR, *Driven by Desperation*.
- 107 Amnesty International, *Aftershocks*, 2.
- 108 Robert Maguire, United States Institute of Peace, “Haitian Women: The Centerposts of Reconstructing Haiti,” Peace Brief 119 (January 6, 2012), 1, <http://www.usip.org/files/resources/PB-119.pdf>.
- 109 Humanitarian Response, “Gender Briefing Kit for Field Staff: Haiti Earthquakes” (January 1, 2010), 3, <http://www.humanitarianresponse.info/document/briefing-kit-gender-haiti>.
- 110 *Ibid.*, 2.
- 111 *Ibid.*, 4.
- 112 *Ibid.*, 3.
- 113 *Ibid.*
- 114 United Nations Development Fund for Women (UNIFEM), “UNIFEM in Haiti: Supporting Gender Justice, Development and Peace” (July 2004), 3, 4, <http://www.ijdh.org/pdf/UNIFEMinHaiti.pdf>.
- 115 Maguire, *Haitian Women*, 3.
- 116 Haiti Equality Collective, *The Haiti Gender Shadow Report*, 4–5, citant United Nations, *Convention on the Elimination of All Forms of Discrimination against Women*, 43rd sess., summary record of the 874th meeting (April 6, 2009), <http://daccess-dds-ny.un.org/doc/undoc/gen/n09/265/45/pdf/n0926545.pdf?OpenElement>.
- 117 Human Rights Watch, “*Nobody Remembers Us*”: *Failure to Protect Women’s and Girls’ Right to Health and Security in Post-Earthquake Haiti* (New York: Human Rights Watch, 2011), 17, <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/haitio811webwcover.pdf>, citant Human Rights Watch/National Coalition for Haitian Refugees, “Rape in Haiti: A Weapon of Terror” (1994), <http://www.hrw.org/sites/default/files/reports/haiti947.pdf>. Voir aussi Inside Disaster: Haiti, “The Haiti Earthquake—Rape & Sexual Violence—Before,” <http://insidedisaster.com/haiti/recovery/transformations>.
- 118 UNIFEM, “UNIFEM in Haiti,” 4.
- 119 *Ibid.*
- 120 *Ibid.*
- 121 *Ibid.*
- 122 Anastasia J. Gage and Paul L. Hutchinson, “Power, Control, and Intimate Partner Sexual Violence in Haiti,” *Archives of Sexual Behavior* 35, no. 1 (February 2006): 11–24 (2006), DOI: 10.1007/s10508-006-8991-0, 12.
- 123 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Lowvri*, 43, citant Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et Ministère de la Santé Publique et de la Population, “Plan Nationale de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes,” November 2005. La Concertation Nationale a été établie pour coordonner les stratégies pour répondre à la violence sexuelle et sexiste contre les femmes. Une partie de son travail était d’établir une base de données.
- 124 *Ibid.*, citant Benedetta Faedi Duramy, “From Violence against Women to Women’s Violence in Haiti,” *Columbia Journal of Gender and Law* 19, no. 4 (December 2010).
- 125 *Ibid.*, 40, citant Athena R. Kolbe and Royce A. Hutson, “Human Rights Abuse and Other Criminal Violations in Port-au-Prince, Haiti: A Random Survey of Households,” *Lancet* 368, no. 9538 (September 2, 2006): 864–73.

- 126 Human Rights Watch, “*Nobody Remembers Us*,” citant Kolbe and Hutson, “Human Rights Abuse and Other Criminal Violations,” 868.
- 127 Ibid., 18, citant Ministère à la Condition Féminine et aux Droits des Femmes et Ministère de la Santé Publique et de la Population, “Plan Nationale de Lutte contre les Violences Faites aux Femmes,” November 2005.
- 128 Humanitarian Response, “Gender Briefing Kit for Field Staff,” 2.
- 129 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 40, citant Anu M. Gómez, Ilene S. Spiezer, and Harry Beauvais, “Sexual Violence and Reproductive Health among Youth in Port-au-Prince, Haiti,” *Journal of Adolescent Health* 44, no. 5 (May 2009): 508–10.
- 130 Human Rights Watch, “*Nobody Remembers Us*,” 17, citant UN Security Council, “Children and Armed Conflict: Report of the Secretary General,” UN Doc. no. A/61/529-S/2006/826 (October 26, 2006), para. 39; voir aussi ActionAid, “MINUSTAH: DDR and Police, Judicial and Correctional Reform in Haiti: Recommendations for Change” (2006), 7.
- 131 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 39.
- 132 Human Rights Watch, “*Nobody Remembers Us*,” 18, citant Médecins sans Frontières, “Treating Sexual Violence in Haiti: An Interview with Olivia Gayraud, MSF Head of Mission in Port-au-Prince” (October 30, 2007), <http://web1.doctorswithoutborders.org/news/article.cfm?id=2135>.
- 133 Ibid.
- 134 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, 40, citant Concertation Nationale contre les Violences Faites aux Femmes, “Violences Spécifiquement Faites aux Femmes” (2011), 3.
- 135 Human Rights Watch, “*Nobody Remembers Us*,” 19.
- 136 Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women, Including Domestic Sexual Violence; in Particular, Prevalence within and outside of Camps for the Internally Displaced; Criminal Prosecutions (2011–May 2012)” (June 8, 2012), HTI104085.E, <http://www.unhcr.org/refworld/docid/4feaceb62.html>.
- 137 Ibid.
- 138 U.S. Department of State, “2011 Human Rights Reports: Haiti” (May 24, 2012), <http://www.state.gov/j/drl/rls/hrrpt/2011/wha/186522.htm>.
- 139 Global Justice Clinic/Center for Human Rights and Global Justice, *Yon Je Louvri*, xviii.
- 140 Ibid., 43.
- 141 Ibid., 41.
- 142 Ibid., 37.
- 143 “Toutes les victimes qui ont répondu à l’étude étaient des femmes sauf une, et la moitié des victimes étaient des filles de moins de dix-huit ans.” Republic of Haiti, “Gender-Based Violence against Haitian Women & Girls in Internal Displacement Camps,” Submission to the United Nations Universal Periodic Review, 12th Session of the Working Group on the UPR, Human Rights Council (October 3–14, 2011), 2, [http://www.madre.org/images/uploads/misc/1302209987\\_UPR%20Submission%2000n%20Review%20of%20Haiti%20Final.pdf](http://www.madre.org/images/uploads/misc/1302209987_UPR%20Submission%2000n%20Review%20of%20Haiti%20Final.pdf), citant University of Michigan and Small Arms Survey, “Assessing Needs after the Quake: Preliminary Findings from a Randomized Survey of Port-au-Prince Households” (2010).
- 144 Ibid., citant Médecins sans Frontières (MSF), “Emergency Response after the Haiti Earthquake: Choices, Obstacles, Activities and Finance” (July 2010), [http://www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2010/MSF\\_Emergency-Response-after-the-Haiti-Earthquake\\_Low.pdf](http://www.doctorswithoutborders.org/publications/reports/2010/MSF_Emergency-Response-after-the-Haiti-Earthquake_Low.pdf).

- 145 Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women,” citant Concertation Nationale contre les Violences Faites aux Femmes, “Violences Spécifiques Faites aux Femmes” (November 25, 2011), [http://www.youphil.com/sites/default/files/Concertation%20Nationale%20-%20Diffusion%2025%20nov%2011%20\(Vs%20Finale\).pdf](http://www.youphil.com/sites/default/files/Concertation%20Nationale%20-%20Diffusion%2025%20nov%2011%20(Vs%20Finale).pdf).
- 146 Ibid.
- 147 Republic of Haiti, “Gender-Based Violence,” citant Solidarité Fanm Ayisyèn, “Rapport Bilan 10: Cas de Violences Accueillies et Accompagnées dans les 21 Centres Douvanjou de la SOFA de Janvier à Juin 2010” (November 2010).
- 148 Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women,” citant Solidarité Fanm Ayisyèn, “Rapport—Bilan XI: Des Cas de Violence Accueillies et Accompagnés dans les Centres d’Accueil de la SOFA, Année 2010–2011” (December 2011), <http://alainet.org/images/SOFA%20-Onzieme%20Rapport%20Bilan-%20%20decembre%202011-2.pdf>.
- 149 Ibid.
- 150 IRC, *The Earthquake in Haiti*, 3, citant Beverly Bell, “Our Bodies Are Shaking Now: Rape Follows Earthquake in Haiti,” *Huffington Post*, March 25, 2010.
- 151 Ibid., citant Charity Tooze, UN High Commissioner for Refugees, “Haitian Group Offers Safe House for Rape Survivors” (October 6, 2011), <http://www.unhcr.org/4e8d98856.html>.
- 152 Ibid., citant Elodie Vialle, “Haïti: ‘Après Mon Viol, la Police n’a Pas Voulu de Ma Plainte,’” *Youphil.com* (January 11, 2012), <http://www.youphil.com/fr/article/04770-haiti-seisme-police-viol-femmes?ypcli=ano>.
- 153 International Gay and Lesbian Human Rights Commission and Serovie, “The Impact of the Earthquake, and relief and Recovery Programs on Haitian LGBT People” (March 28, 2011), 3-4, <http://www.iglhrc.org/sites/default/files/504-1.pdf>
- 154 Mariano Fernández, “It’s Wrong to Claim That the UN Doesn’t Tackle Sexual Violence in Haiti,” *Guardian* (London), November 30, 2011, <http://www.guardian.co.uk/commentisfree/2011/dec/01/united-nations-tackling-sexual-violence-haiti>; voir aussi Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women.”
- 155 U.S. Department of State, “2011 Human Rights Reports: Haiti”; voir aussi Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women.”
- 156 “Haiti: Le Viol N’Est Pas une Maladie, Endémique Encore Moins,” *Haiti Press Network*, May 10, 2011, <http://www.hpnhaiti.com/site/index.php/societe/3023-haiti-le-viol-nest-pas-une-maladie-endemique-encore-moins>.
- 157 Immigration and Refugee Board of Canada, “Haiti: Sexual Violence against Women,” citant Rousbeh Legatis, “Q&A: Group Founded by Rape Survivors Lifts Up Haitian Women,” *Inter Press Service*, March 10, 2012, <http://ipsnews.net/news.asp?idnews=107024>.
- 158 Ibid., citant U.S. Department of State, “2011 Human Rights Reports: Haiti.”
- 159 Randal C. Archibold, “A Quake-Scarred Nation Tries a Rural Road to Recovery,” *New York Times*, December 24, 2011, [http://www.nytimes.com/2011/12/25/world/americas/in-countryside-stricken-haiti-seeks-both-food-and-rebirth.html?pagewanted=all&\\_r=0](http://www.nytimes.com/2011/12/25/world/americas/in-countryside-stricken-haiti-seeks-both-food-and-rebirth.html?pagewanted=all&_r=0).
- 160 Les programmes de refuge ont été nommés seulement quand Human Rights Center a reçu l’autorisation explicite de le faire.
- 161 Le visa humanitaire donne la permission temporaire aux personnes de venir aux États-Unis, et est donné par United States Citizenship and Immigration Services. Il est donné aux personnes ayant démontré une raison valable de rester aux États-Unis à cause d’une urgence sérieuse. Les personnes doivent aussi démontré

- qu'elles ont les fonds nécessaires pour vivre aux Etats-Unis pendant la durée de leur séjour. <http://www.uscis.gov/portal/site/uscis/menuitem.eb1d4c2a3e5b9ac89243c6a7543f6d1a/?vgnextoid=acc3e4d77d73210VgnVCM100000082ca60aRCRD&vgnnextchannel=acc3e4d77d73210VgnVCM100000082ca60aRCRD>
- 162 L'un des membres du personnel du programme de logements indépendants de Port-au-Prince que nous avons interrogé ne semblait pas être inquiet pour sa sécurité. Cela est peut-être dû au fait qu'il s'agissait d'un homme. Il a aussi dit que la plupart des agresseurs de victimes ayant été attaquées il y a longtemps ne sont plus dans les parages.
- 163 Les deux autres étaient gérés par une fondation familiale privée basée aux Etats-Unis et une organisation locale pour les droits LGBT/VIH.
- 164 Inter-Agency Standing Committee, Haiti E-Shelter/Haiti Camp Coordination Camp Management (CCCM) Cluster, [http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/index.php?option=com\\_content&view=article&id=1](http://www.eshelter-cccmhaiti.info/jl/index.php?option=com_content&view=article&id=1).
- 165 Tous les personnes logeant au sein de cette organisation – logées soit dans le refuge à long terme ou dans l'espace aménagé dans les locaux administratifs ou les personnes engagées comme agents de communauté et membres du groupe- pouvaient participer aux événements et aux formations offerts par l'organisation.
- 166 Mi-février à mi-mars, 2012.
- 167 Les critères d'admission du refuge a du inciter les participants à changer la chronologie ou les endroits où l'agression s'est passée pour répondre aux critères d'admission du refuge. Ces changements semblent, pour le Human Rights Center, venir de décisions rationnelles au regard du grand besoin de surmonter les normes imposées en termes d'admission .
- 168 Certaines voix affichées de la communauté LGBT de Port-au-Prince emploient les termes irrévérencieux de masisi (pour parler des hommes homosexuels) et de madivin (pour parler des femmes homosexuelles) comme un acte politique, comme une forme de défiance lorsqu'ils parlent d'eux-mêmes. Nous utilisons le terme masisi dans ce rapport dans la lignées de l'usage fait par les membres de la communauté LGBT interviewés.
- 169 Pour ce rapport, nous décrivons cette organisation comme un modèle hybride, parce qu'il s'agit d'une entité alternative (une organisation pour les droits LGBT en général) qui aide parfois les individus fuyant la violence sexuelle et sexiste à trouver abri chez les membres de la communauté LGBT.

## REMERCIEMENTS

Nous sommes tout d'abord reconnaissant aux personnes offrant leurs services et aux résidents Haïtiens qui ont pris une partie du temps de leur journée éprouvante pour nous parler avec sincérité en février 2012. Nous sommes aussi reconnaissants aux informateurs clé du gouvernement et de la société civile qui ont partagé leurs idées avec nous et nous ont apporté des connaissances contextuelles. Nous espérons que cette étude exploratoire va promouvoir le soutien accru pour les membres du personnel et les résidents des refuges en Haïti.

Le travail de terrain en Haïti a été conduit par Kim Thuy Seelinger et Laura Wagner. Le travail de terrain a été facilité par les compétences d'interprétariat de Marie-Lucienne Megie. L'analyse des données a été possible grâce aux transcriptions de Reina Antoine, Louis Jean Sergo, et Wilguens Regis, ainsi qu'à la traduction de ces transcriptions par Laura Wagner, Jessica Hsu, et Christopher Eves. Les données des interviews ont été codées par Shane Collins, Shannon Fuller, Jessica Ott, Kim Thuy Seelinger, et Stephen Smith Cody.

Le rapport a été rédigé par Kim Thuy Seelinger avec les contributions substantielles de Laura Wagner et le soutien à la recherche de Michelle Ben-David et Anna Stout. Eric Stover a offert des remarques essentielles. Dr. Patricia Moccia and Laura Harger ont corrigé le rapport final. Le rapport a été traduit en français grâce à Marie Bertiaux, Vincent Joos, et Laura Wagner.

Toutes les illustrations ont été créées par Miguel Visser et Julia van Dunné (Hellingproof.com); le rapport a été mis en page par Nicole Hayward (nicolehayward.com). Alexey Berlind et Andrea Lampros ont apporté leur soutien général au projet.

Cette étude de cas a été approuvée par Dr. Jeff Crisp, Esther Kiragu, et MaryBeth Morand à l'évaluation et élaboration de la politique générale de la Haut Commissaire des Nations Unies pour les Réfugiés (PDES), qui tous ont soumis de précieuses remarques et conseils lorsque demande fut faite. L'étude a été financée par United States Department of State Bureau of Population, Refugees, and Migration, ainsi que par la Fondation pour une Société Ouverte et la Fondation John D. and Catherine T. MacArthur.

## APPENDIX 1 : LISTE DES INFORMATEURS CLÉS

Informateurs clés, sans identification individuelle

1. Beyond Borders
2. Bureau des Avocats Internationaux / Institute for Justice and Democracy in Haiti
3. Centre Yvonne Hakim Rimpel (former management staff)
4. HaitiVox / PotoFanm+Fi
5. International Organisation on Migration (IOM)
6. International Rescue Committee (IRC)
7. Kay Fanm
8. Ministry of the Feminine Condition and Women's Rights
9. UNHCR Country Office

## APPENDIX 2 : MÉTHODES D'INTERVIEW

### Kesyon entèvyou yo: Manm staf sant debèjman yo

- A. Pwofil moun kap reponn nan
1. Ki post ou?
  2. Ki responsabilite prensipal ou isi a?
  3. Depi kilè wap travay nan post sa?
- B. Enfòmasyon jeneral sou pwogram ou
4. Ki misyon pwogram sa a genyen?
  5. Kiyès ki te kreye pwogram nan? Kilè? poukisa?
  6. Eske kominote lokal la gen yon wòl li jwè, oubyen eske li gen yon kontribisyon li pòte nan konsepsyon pwogram nan? Eksplike poukisa.
  7. Ki òganizasyon ka dirije oubyen jere l? Eske gen yon lòt òganizasyon ki kwafe pwogram nan?
  8. Kiyès ki finanse pwogram nan?
  9. Eske gen regleman oubyen direktiv pou operasyon refij sa a? Si wi, eksplike.
    - a. Eske w gen yon SOP — Procedure d'Operation Standard? Eske w ka banm yon kopi aprè sa?
    - b. Eske gen yon Kod de Kondwit pou moun ki rete isi a? Eske w ka banm yon kopi aprè sa?
  10. Kombyen moun kap travay isi a? Ki post yo?
  11. Kombyen moun refij la ka pran au maksimom?
  12. Kombyen moun kap viv la aktiyèlman? (kombyen ladan yo se staf, kombyen ki rezidan)
  13. Kisa nou fè lè yon moun vini deyè refij isi a, e nou pa ka bay li?
  14. Ki kòdinasyon ki egziste ant refij sa a avèk lòt ki egziste nan kominote a?
- C. Moun ki jwenn sèvis
15. Koman moun ki vin chèche refij isi yo aprann egzistans pwogram sa a?
  16. Eske gen kritè fòmèl pou moun kap rete isi a? Si wi, eksplike svp.
  17. Ki tip de moun ki kapab rete isi a? [etabli: si moun gen dwa rete ak pitit yo, ki sèks ak li laj yo dwa genyen?]
  18. Eske gen yon tip de moun nou pa bay refij? [Etabli: gason, ti gason, LGBT, moun ki gen VIH]
    - a. Eske eksklizyon sa a fè pati de yon regleman ki byen etabli, oubyen se jis pa pratik?
    - b. Eske nou gen yon lòt kote nou refere moun sa yo ki fè pati de yon gwoup ki nou pa bay sèvis isi a? Si wi, ki kote?
  19. Pami moun sa yo ki rete la aktiyèlman, kiyès ladan yo ki vin pran refij akòz de SGBV e kombyen ladan yo ki ap kouri pou lòt tip de menas oubyen tò?

20. Pami moun ki rete isi a aktiyèlman, kiyès ladan ki:

- a. Mal/femèl
- b. Laj (pi piti ke 18, ant 18-50, plis ke 50)
- c. Marye/plasaj/divòse/selibatè/vèv
- d. XXXXXXXXXXXX
- e. IDP

21. Pou moun sa yo kap kouri oubyen ki pè SGBV, ki fòm de menas oubyen vyolans ki nou jwenn plis souvan?

22. Ki moun ki jeneralman konn fè jan de menas oubyen tò sa yo? Ki tendans ou obsève?

*Etabli: mal/femèl, koni/enkoni de viktim, moun ki nan menm kominote, moun ki gen otorite sou li, moun kap travay nan kan an, etc.*

23. Ki lòt mezi pwotèksyon ki moun yo eseye pran avan yo rive isi a?

#### D. Operasyon refij la/Lòt Mekanis Pwotèksyon

24. Lè yon moun vini isi a pou mande nou ede l, ki pwosesis yo? Eske w ka di, nan yon fason brèf, koman pwosesis la ye, depi nan komansman jiska la fen? (*Etabli: pwosedi dantre yo, evaliyasyon preliminè de bezwen dijans, desizyon de admisyon ak tranzisyon, lapolis, vizit kay doktè*)

25. Si w pa ka bay yon moun nan refij, ki ta gen dwa rete isi a, kisa nou fè avèk moun nan?

26. Ki dire de tan mwayen yon moun ka rete isi a? Eske gen yon limit?

27. Pale m yon ti kal despas la — dekri espas la pou mwen.

#### E. Sèvis ke nou bay

28. Pale m de sèvis ke yo ofri nan pwogram sa a.

a. Lojman [*Etabli: chanm ki gen plizye moun ladan yo, kabann ki pataje, granmoun ak timoun — eske yo dòmi menm kote?*]

b. Manje

c. Swen sante

i. Koman ou ta dekri kondisyon fizik moun sa yo ki vin chèche refij isi a lè yo fèk rive?

ii. Ki swen sante yo bay andan refij la?

iii. Ki swen sante moun yo konn bezwen, e ke nou konn refere yo yon lòt kote pou yo al pran yo? Ki kote?

iv. Eske medanm yo konn pase tès gwosès? Tès VIH?

Si wi, eske nou konn bay medikaman pou prevansyon VIH? Eske nou konn bay kontrasepsyon dijans?

v. Eske w kwè ke ka genyen kèk bezwen sante ki pa satisfè ni nan refij la ni deyo kote nou refere moun yo?

Si wi, eksplike svp.

d. Terapi

i. Koman ou kapab dekri kondisyon sante mantal moun sa yo ki vin chèche refij lè yo fèk rive isi a? Koman nou fè pou nou evaliye sa?

- ii. Ki sipò psikososal ki disponib pou moun kap viv isi a? Svp dekri l.
- iii. Pou kombyen de tan yon moun ka resevwa sipò psikologik?
- iv. Eske gen opsyon pou moun yo kontinye resevwa sipò aprè yo fin kite refij la? (Aksè a terapris kap travay nan pwogram, oubyen terapris kap travay nan kominote a)
- e. Edikasyon pou timoun yo
  - i. Ki pòsantaj nan timoun ki rete isi a te konn al lekòl avan yon vin isi a?
  - ii. Eske timoun sa yo gen posibilite jwenn sèvis edikasyon pandan yo la? Eksplike.
- f. Edikasyon/Fòmasyon metyè/Fòmasyon ti kòmes pou granmoun
- g. Mobilite
  - i. Svp dekri tout restriksyon ki gen rapò avèk deplasman rezidan yo andeyò de refij la.
- h. Kominikasyon
  - i. eske gen regleman spesifik konsènan kominikasyon rezidan yo avèk moun ki andeyò refij la? Si wi, kisa yo ye?
- i. Sèvis spesyalize yo mete sou kote (majinalize)?
  - i. Eske gen lojman oubyen lòt sipò pou gason oubyen tigason kap fui poutèt SGBV?
    - 1. si wi, eksplike
    - 2. si non, poukisa? Kote nou tap refere yo?
  - ii. Eske gen sèvis spesyal pou moun ki gen pwoblèm mantal oubyen fisik?
    - 1. si wi, eksplike
    - 2. si non, poukisa? Kote nou tap refere yo?
  - iii. Eske gen sèvis nou bay pou moun LGBT ki viktim SGBV?
    - 1. si wi, eksplike
    - 2. si non, poukisa? Kote nou tap refere yo?
- 29. Eske sèvis sipò nou bay yo, se sèlman pou moun ki rete isi a, oubyen eske lòt moun deyo ka gen aksè ak yo tou?
- 30. Eske refij sa oubyen òganizasyon sa gen koperasyon ak lòt tip de sèvis de sipò? Si wi, koman?
- 31. Ki defi ki pi komen ki rezidan refij la konn afwonte? Koman nou ede yo fè fas ak defi sa yo?
- 32. Kisa sila yo ki rete isi a konn bezwen plis, epi ki nou aktiyèlman pa ka bay yo?

#### F. Sekirite

- 33. Eske w kwè rezidan yo an sekirite isi a? Svp, eksplike mezi de sekirite ak risk ki toujou egziste?
- 34. Eske kominote lokal la konnen ke building sa a se yon refij pou moun ki sibi SGBV (ak lòt moun)?
  - a. Eske nou eseye kache egzistans li oubyen kote li sitiye? Eksplike.
- 35. Koman nou jere vizite yo? Kisa nou fè pou nou asire nou ke vizit yo pa reprezante yon danjè?
- 36. Eske sa pa janm rive ke nou gen pwoblèm sekirite? Svp eksplike sak te pase, ak koman nou te rezoud pwoblèm nan.
- 37. Svp, eksplike relasyon ak eksperyans refij la gen ak lapolis.

G. Pou moun ki sot nan kan yo (IDP yo)

38. Koman sèvis moun isi nan refij la ap resevwa yo ka konpare avèk sa moun kap viv nan kan yo ap resevwa?
39. Ki relasyon ki gen ant le faite ki moun nan isi a, ak chans pou l jwenn yon lojman a lontèm aprè li kite refij la?
40. Eske gen aspè nan pwogram refij la ki spesifik a kontèks IDP nan peyi d'Ayiti?

H. Tranzisyon, Solisyon

41. Annou pale kounye a de fason nou ede moun fin kite refij la? Koman nou fè sa? Eksplike proses la.
42. Ki tip plan tranzisyon nou eseye fè jeneralman?
  - a. *Etabli*: efò pou rekonsilyasyon; entegrasyon nan fanmi an ak kominote a; si yap refere moun nan lapolis oubyen nan jistis
  - b. *Etabli*: si nou voye moun o nan lòt refij, si nou ede yo jwenn kay
43. Kisa jeneralman kap tann yon moun lè li kite refij la? Koman nou fè konnen?
  - a. Eske nou fè yon bagay pou nou toujou gen yon coup-d'oeil, pou nou veye ki moun nan an sekirite aprè li fin kite isi a? Si wi, kisa?
  - b. Ki jan nou evaliye reyisit pwogram nan?
44. Eske sa rive deja ke nou resevwa yon rezidan ki retounen isi a ankò aprè li te fin ale? Svp banm kèk egzamp e koman nou te jere ka sa yo?

I. Eksperyans kom moun kap travay nan refij la

45. Ki defi ki prensipal ke nou konn afwonte kom yon moun kap travay isi a?
46. Koman ou menm ak kolèg ou yo eseye reponn ak defi sa yo?
47. Eske ou menm ak kolèg ou yo santi nou an sekirite nan travay la? Si wi, poukisa? Si non, poukisa?
48. Eske travay la gen empak sou ou emosyonelman oubyen psikolojikman? Koman ou jere sa?
49. Eske gen yon sipò kelkonk ki ta ka ede w fè travay w pi byen?
  - a. sipò psikososyal
  - b. anplwaye staf ki gen yon certaine expertise?
50. Ki bagay ki pi di nan travay ou?
51. Kisa ki pi bon nan travay ou?

J. Lòt bagay

52. Eske gen lòt bagay sou eksperyans ou kom moun kap travay isi a ke ou ta renmen di nou?
53. Eske ou gen yon lòt moun ou ta ka rekomande nou pou entèvyou, sa ki tap pèmet nou aprann plis sou refij pou moun ki pè oubyen ki sibi SGBV?
54. Eske gen kèk leson ke ou deja aprann ke ou ta renmen pataje avèk lòt gwoup oubyen òganizasyon kap travay nan bay pwotèksyon ak sipò a viktim SGBV?
55. Eske w gen kesyon pou mwèn?

## Kesyon entèvyou yo: Rezidan sant debèjman yo

### A. Pwofil moun kap reponn

1. Ki laj ou genyen?
2. Moun ki kote ou ye?
3. XXXXXXXXXX
4. Eske w pratike yon relijyon? Si wi, ki relijyon?
5. Anplis de lang nap pale kounye a, ki lòt lang ou ka pale?

### B. Enfòmasyon sou fanmi

6. Eske w te nan kan avan ou vini isi a? *Si wi:*
  - a. Kote ou tap viv avan 12 janvyè?
  - b. Kilè ou te vin nan kan an?
  - c. Eske w tap viv yon lòt kote avan ou te vin nan kan sa ou di m la?
  - d. Kiyès nan fanmi w ki tap viv nan kan an avè w?
7. Eske w marye, oubyen nan plasaj, oubyen eske w renmen ak yon moun/gen menaj?
  - a. *Si ou te nan kan*, eske mari w oubyen menaj ou tap viv nan kan ansanm avè w, tou?
8. Eske w gen pitit? (*Si wi*, ki kantite, ki laj yo, eske fi oubyen gason, eske gen ki nan men w aktiyèlman?)
  - a. Eske w gen lòt moun sou kont ou? Si wi, kiyès yo ye? Ki kote yo ye?

### C. Rezon ki fè w chèche pwoteksyon/refij

9. [chèche pwoteksyon fwa sa a]
  - a. Kote ou tap viv avan ou vin viv nan refij sa?
  - b. Ki dat ou te kite kote ou te ye? Poukisa? (*Etabli: ki kalite tò oubyen menas ou te sibi; moun ki tap menase w, eske se yon moun ou rekonèt osinon yon moun enkonni; depi kombyen de tan ou tap sibi menas sa yo oubyen tò sa yo? Ki denyè bagay ki pase ki pouse vini la?*)
  - c. Kilè ou te rive isi a? (*Etabli: si toutfwa moun nan te pase plizyè kote avan li rive la a*)
  - d. Kisa ou te pè ki te ka rive w si ou te rete kote w te ye a?
10. Eske se premye fwa ou kite kay ou poutèt tò sa a/menas sa a? *Si se pa sa*,
  - a. Kombyen fwa ou te kite kay w deja?
  - b. Kote ou te ale lè sa yo?
  - c. Eske w te eseye fè menm bagay la fwa sa a, tou? *Si wi*, sa k te pase? *Si non*, poukisa ou pat eseye l ankò?
11. Eske sa te rive w pou ou te mande yon lòt moun ede w? Si wi, koman sa te pase? Si non, poukisa ou pat mande?
12. Koman ou te fè aprann egzistans refij sa a?
13. Kisa ou te konnen de isi a avan ou te vini? Koman ou te fè konn sa?
14. A ki distans sa ye de lakay w?
15. Poukisa ou finalman deside pou vini la a?
16. Pou kombyen tan wap kapab rete la?

D. Eksperyans nan Refij la — Sèvis de bas

17. Annou pale kounye a de eksperyans ou isi a. Koman ou trouve sèvis sipò ke wap resevwa yo? (*Etabli, pou chak kategori swivan: bezwen ki pa satisfè, sijestyon, konpareson avèk sa rezidan te konn jwenn avan li te vin nan refij la*)
- Lojman
  - Manje
  - Swen sante (Ki swen sante ou te bezwen lè ou te rive isi a? Ki swen sante ou te resevwa?)
  - Kondisyon emosyonèl (koman ou te santi w emosyonèlman lè ou te rive isi a? Kisa ki te ede w santi w miyò?)
  - Edikasyon timoun yo
  - Edikasyon granmoun/aprann metyè
  - Relijyon (eske w kapab pratike relijyon w san pwoblèm, eske yap fè w patisipe nan lòt relijyon, etc.)
  - Eske w resevwa lòt tip de sèvis oubyen lòt tip de sipò pandan ou isi a? Eksplike svp.
18. Ki regleman bò isi a genyen?
19. Sa w panse de regleman sa yo?
- Etabli*: regleman sou vizitè
  - Etabli*: regleman depasman, antre/soti
  - Etabli*: kominikasyon/telefon

E. Sekirite, Tranzisyon, Solisyon

20. Eske w gen moun nan fanmi oubyen bò lakay w ki konnen kote ou ye? Eksplike svp.
21. Eske moun ki tap menase w oubyen fè w tò a konnen kote w ye?
- Si wi*, koman li fè konnen?
  - Eske li eseye kontakte w oubyen jwenn avè w? *Si wi*, koman li te fè sa? Sa ki te pase?
22. Eske w santi w an sekirite isi a, pa rapò avèk moun tap menase w oubyen abize w?
- Ki bagay isi a ki fè w santi w an sekirite?
  - Ki bagay ki fè w santi ou pa nan sekirite?
    - Eske w te di manb staf isi yo ke ou santi w pè?
      - Si wi*, kisa yo te reponn?
      - Si ou pat di anyen*, poukisa ou pat di anyen?
23. Eske gen lòt moun isi a ki fè w pè, oubyen ki fè w santi ou pa an sekirite? Pale m di sa. Kisa k fè w pa santi w an sekirite? Ki sa ki ka fè w santi w plis an sekirite?
24. Eske w pale de pè ou santi ou santi a avèk manb staf isi yo?
- Si wi*, kisa yo te reponn?
  - Si ou pat di anyen*, poukisa ou pat di anyen?
  - Si moun nan se yon manb staf la menm*, eske gen yon lòt moun li ka ka jwenn pou ede l?
25. Kiyès kap pwoteje refij la? Ki lòt moun ankò? Ki kote yo ye?
26. Ki kote ou ta swete ale lè w kite isi a?

- a. Eske sa posib? Si wi, poukisa? Si non, poukisa li pa tap posib?
- 27. Si sa pa posib, kisa ou panse ou pral fè lè ou gen pou kite isi a?
- 28. Kisa manb staf isi yo ka fè pou ede w toujou an sekirite lè ou kite isi a?
- 29. Si ou ta twouve yon danjè ankò lè w fin kite isi a, kisa ou tap fè?
- 30. Kisa ou ta vle ki rive moun ki tap menase oubyen ki tap fè w tò a?
- 31. Kisa ou kwè moun nan kominote kote ou tap viv la panse de fenomèn sa?
  - a. Kisa yo panse de moun ki vin viv nan refij tankou refij sa?
  - b. Kisa yo espere yon moun nan sitiyasyon tankou paw la ta fè?
  - c. Kisa ou panse de sa yo menm yo swete a?

#### F. Lòt bagay

- 32. Ki pi bon bagay ou twouve nan eksperyans ou fè nan refij la?
- 33. Ki bagay ki pi difisil ou twouve nan eksperyans ou fè nan refij la?
- 34. Eske ou panse ou te gen rezon vini isi a? Si li pat yon bon lide, kisa ou tap fè pito si janmen ou ta twouve w an danjè ankò?
- 35. Eske gen yon lòt bagay ou ta renmen pataje sou eksperyans ou isi a?
- 36. Eske w gen sijesyon oubyen konsèy pou moun kap dirije refij la? Eske w gen konsèy pou moun kap bay sipò a viktim vyolans seksiyel oubyen vyolans sou \_\_\_\_\_[fanm, omoseksiyèl, etc.] (*Etabli: ki sèvis ou twouve ki pi enpòtan pou ou? Ki amelyòrasyon ki ka pote?*)
- 37. Eske w gen kesyon pou mwen?

